

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante-cinquième séance – Lundi 23 mai 2011, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Alexis Barbey*, *M^{me} Marie Chappuis*, *MM. Gérard Deshusses*, *Endri Gega*, *M^{mes} Danièle Magnin*, *Anne Moratti Jung*, *Maria Pérez*, *Annina Pfund*, *M. Thierry Piguet* et *M^{me} Martine Sumi*.

Assiste à la séance: *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 13 mai 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 23 mai 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion du 24 novembre 2010 de MM. Bayram Bozkurt, Georges Breguet, Alexandre Wisard, Christophe Dunner, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alain de Kalbermaten, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Armand Schweingruber, Roland Crot, Sylvain Clavel, Jacques Baud, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christian Zaugg, M^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, Sandra Golay, Florence Kraft-Babel, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquier Grecuccio, Isabelle Brunier, Annina Pfund, Véronique Paris, Maria Casares, Ariane Arlotti et Salika Wenger: «Prévoir des lieux de vie pour nos aîné-e-s» (M-956)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que cette génération a œuvré sa vie durant à l'évolution de la société actuelle et qu'un jour nous serons nous-mêmes cette génération;
- qu'une grande partie de ces personnes âgées disposent de faibles revenus et qu'elles ne peuvent donc que difficilement accéder aux offres culturelles et autres;
- que l'augmentation du coût de la vie (baisse du pouvoir d'achat) provoque l'isolement social de cette catégorie de la population, qui ne mérite pas cela;
- que ces personnes sont nos grands-parents et qu'elles requièrent à cet égard notre attention et notre respect;

¹ Annoncée, 3567. Motion d'ordre, 7123.

et afin:

- d'une part, de diminuer le sentiment de solitude de cette population et de valoriser son expérience de vie;
- d'autre part, de susciter des liens entre les générations et permettre une transmission de leur expérience de vie;
- enfin, de permettre une cohésion sociale harmonieuse tenant compte de chaque âge de la vie,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prévoir dans toute construction nouvelle et dans tout complexe culturel si possible la création d'espaces de convivialité, de partage et de bien-être orientés vers nos aîné-e-s;
- à veiller à ce que la création de ces lieux facilite les liens entre les trois générations (construction à proximité des crèches, des écoles, des maisons de quartier, etc.);
- à promouvoir une collaboration accrue entre les institutions existantes dans ce domaine pour le bien de toute la population.

M. Alexandre Chevalier (L). Si nous avons demandé l'urgence sur la motion M-956, tout à l'heure, c'est parce qu'elle a été signée par l'ensemble des partis représentés au Conseil municipal, ce qui la distingue de nombreux autres objets inscrits à l'ordre du jour. Il nous semble donc qu'elle pourrait être renvoyée ce soir à la commission de la cohésion sociale. La thématique de cette motion, à savoir le droit des aînés et des aînées, nous est connue, puisque nous en avons abondamment parlé la semaine dernière dans le cadre du débat sur les prestations complémentaires. Par conséquent, son traitement rapide nous semble se justifier.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, même après des années de politique, je reste toujours perplexe devant les propositions que la droite ose nous faire! Elle est capable de voter contre les prestations destinées aux personnes âgées, tout en nous expliquant qu'il faudrait prévoir des lieux de vie pour les aînés et aînées!

La première nécessité, pour ces personnes, serait d'avoir un revenu qui leur permette de vivre, et non pas seulement de survivre! Sur ce plan, je dois dire que les auteurs de la motion M-956 n'ont pas brillé par leur acceptation des prestations municipales complémentaires dont nous avons débattu récemment...

Et quels lieux de vie prévoit-on pour les seniors? Des ghettos! Mais un lieu de vie, c'est la ville! C'est l'environnement habituel des gens, leur famille! A

Genève, il y a les espaces de l'Avivo, les cités seniors, les établissements médico-sociaux (EMS)... Autant d'endroits créés pour les personnes âgées, et qui sont le contraire d'un lieu de vie! Décidément, je reste ahurie devant les solutions envisagées par la droite.

Je suis une dame de 62 ans et je considère que je fais partie du groupe de population concerné par la motion M-956 – on me souffle même que je devrais m'abstenir de m'exprimer sur cet objet en vertu de l'article 30 du règlement du Conseil municipal... Je demande très clairement aux auteurs de cette motion de me dire de quoi ils parlent! Qu'entendent-ils créer? Des manèges spéciaux pour les aînés? Nous avons tous, ici, voté la construction d'immeubles intergénérationnels. Nous ne voulons pas de «lieux de vie» pour les seniors qui ne seront que des ghettos pour les vieux! C'est clair! Il est insensé d'avoir des idées pareilles!

Une voix. C'est une motion d'A gauche toute!

M^{me} Salika Wenger. Non, c'est une motion socialiste!

Une voix. Vous l'avez signée!

M^{me} Salika Wenger. Alors, j'en suis navrée! Et je reviens sur ma signature sans aucune honte! Je vois bien ce qui se passe, dans cette affaire: c'est le Parti libéral-radical – lequel n'existe toujours pas officiellement – qui vient nous donner des leçons sur la manière d'aider les personnes âgées! Alors là, bravo! En matière d'opportunisme, c'est vraiment fort!

La présidente. Madame la conseillère municipale, j'attire votre attention sur le fait suivant: étant donné que vous êtes signataire de la motion M-956 et que vous n'avez pas retiré votre signature, vous êtes toujours motionnaire... Eh oui! Il eût fallu que vous retiriez votre signature!

Préconsultation

M^{me} Odette Saez (DC). Vous m'avez coupé tout mon effet, Madame la présidente! Madame Wenger, la motion M-956 est signée par trois membres d'A gauche toute!, si je lis bien! Je me demande comment elle peut être une motion de la droite!

Plus sérieusement, j'aimerais rappeler que le Parti démocrate-chrétien a été à l'origine de plusieurs motions en faveur des aînés et aînées. Je pense à la motion M-530 sur les étages familiaux intergénérationnels, ainsi qu'aux idées qui figuraient dans notre programme électoral où nous demandions, par exemple, des spectacles l'après-midi pour les aînés, notamment au Grand Théâtre. Je ne pense pas que cette problématique soit l'apanage de la gauche!

Pour faire court, tous les partis ont signé la motion M-956 et je crois que, pour une fois, nous pourrions être tous d'accord et la renvoyer rapidement à la commission de la cohésion sociale.

La présidente. Voilà des paroles bien sages, Madame Saez! Tout à l'heure, lorsque la motion d'ordre demandant l'urgence sur cet objet a été acceptée, j'avais cru comprendre que c'était pour le renvoyer directement en commission. Et voilà que nous avons déjà six personnes inscrites pour s'exprimer à ce sujet!

M. Bayram Bozkurt (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, une société est civilisée si elle accorde un respect analogue aux petits et aux aînés, soit aux deux générations qui sont aux antipodes l'une de l'autre. L'effort consenti pour les personnes âgées doit être le même que pour la petite enfance. Nous sommes les aînés de demain, même si certains parmi nous sont plus proches de cette période de la vie que d'autres.

Pour que les valeurs éthiques et culturelles puissent être transmises d'une génération à l'autre, il faut prévoir des lieux de vie pour les aînés dans chaque construction, afin qu'ils soient proches des crèches, des écoles et des institutions culturelles. Je trouve dommage de remâcher sans cesse le respect dû aux aînés comme du chewing-gum, sans agir. Cela me rend triste.

Les personnes âgées d'aujourd'hui ont œuvré pour la construction de notre ville et de notre canton; elles ont payé des impôts dans ce sens et ont ainsi permis notre confort actuel, notre liberté de nous exprimer démocratiquement comme nous l'entendons. Je pense donc qu'elles méritent plus que ce que nous leur donnons, et je propose le renvoi de la motion M-956 pour étude à la commission de la cohésion sociale.

M^{me} Silvia Machado (S). Chères collègues, chers collègues, le groupe socialiste propose à ce plénum de renvoyer la motion M-956 à la commission de la cohésion sociale. Voilà un magnifique exemple de véritable concertation, de possibilité de travailler tous ensemble autour d'un sujet qui nous importe et d'aller

dans le même sens! Je suis sûre que nous travaillerons comme il faut en commission, pour le bien de la population. Et je souhaiterais vivement que nous fassions preuve de la même cohésion, dans cette enceinte, à propos d'autres objets que nous aurons à traiter maintenant, comme par exemple la plaine de Plainpalais...

M^{me} Véronique Latella (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je voulais quand même vous informer que, à droite, il y a des personnes âgées qui ne sont évidemment pas toutes pauvres! Or, les lieux de vie pour les aînés et les aînées sont pour tout le monde! D'autre part, cette problématique doit être considérée sur le long terme. Moi aussi, demain, je serai concernée!

Un lieu de vie, c'est un lieu de partage. Je rejoins les propos de mon collègue écologiste, qui dit que les espaces pour les aînés doivent être situés à proximité de quartiers qui accueillent des activités pour les enfants, l'objectif étant de donner une dimension intergénérationnelle au projet. Voilà ce qui fait avancer la société! Ce n'est pas seulement l'action des médiateurs culturels, mais également celle des aînés qui nous apportent leur savoir et les valeurs élémentaires. Voilà ce que nous voulons: des lieux de vie pour communiquer ensemble, et non pas rester chacun dans son coin comme si l'isolement était le meilleur des mondes possibles. Ce n'est pas cela, la vie! Vivre, c'est être ensemble!

Je crois que la gauche n'a pas le monopole des idées pour proposer des lieux de vie destinés aux aînés, et il est faux de dire que les gens de droite sont des méchants parce qu'ils soutiennent la motion M-956, alors qu'ils ont refusé de voter les prestations municipales complémentaires. Nous sommes aussi de futurs aînés et aînées, comme vous, Mesdames et Messieurs de l'Alternative!

M. Alexandre Chevalier (L). Je ne me livrerai pas à une explication de texte pour M^{me} Wenger, car je la sais d'une jeunesse éternelle et d'une grande intelligence... Elle n'a donc pas besoin de se faire rappeler la teneur des considérants et des invites de la motion M-956, qu'elle a d'ailleurs signée avec d'autres membres de son groupe! Son intervention de tout à l'heure m'a un peu chagriné pour la gauche toute! qui a signé ce texte interpartis en toute bonne foi, je suppose. Je relève au passage que les motions de ce genre, recueillant l'approbation de tous les groupes autour d'une problématique donnée, ont été rares ces derniers mois – le cas qui nous occupe ce soir mérite donc d'être souligné.

Mais je suis déçu de constater, maintenant que la période électorale est close, la mauvaise foi dont font preuve certains représentants de la gauche dans ce débat. La motion M-956 mérite notre considération! La droite l'a acceptée alors

qu'elle était issue des rangs de la gauche, et elle demande des mesures extrêmement concrètes pour les aînés et aînées. Je n'en relirai pas les invites – cela me semble superflu – mais j'aimerais souligner qu'il ne s'agit pas de politique politicienne. Nous parlons ici d'espaces de convivialité pour les personnes âgées, de dispositifs visant à faciliter les liens intergénérationnels et de collaboration entre institutions. L'objectif est d'assurer plus de confort et de bien-être à nos aînés.

Je le répète, je suis un peu déçu par la réaction purement politicienne de la préopinante d'A gauche toute!, mais je ne crois pas qu'elle ait parlé au nom de l'ensemble de son groupe.

M. Jacques Baud (HP). Prévoir des lieux de vie pour les aînés... A 80 piges, je commence à sentir que cela me concerne un peu! J'aimerais bien que l'on ne transforme pas ces endroits en mouiroirs, comme c'est malheureusement souvent le cas, mais que l'on en fasse des lieux de rencontre, de discussion et d'échange où les vieux comme moi puissent fréquenter des jeunes et des moins jeunes. Si la motion M-956 va dans ce sens, je la soutiens et je suis favorable à son renvoi à la commission de la cohésion sociale!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Tout d'abord, Madame la présidente, excusez-moi pour mes emportements!

La présidente. Vous êtes toute pardonnée, Madame Wenger!

M^{me} Salika Wenger. Chers collègues, je vais vous dire pourquoi je regrette d'avoir signé la motion M-956. Pour ce faire, je me réfère à un autre débat. Lorsque nous parlons des plans d'utilisation du sol (PUS), notre objectif est de conserver des espaces de rencontre dans les quartiers. Or, un espace de rencontre n'est pas un dispositif qui peut être créé artificiellement. Ce serait plutôt un bistro, par exemple. J'habite dans le quartier de la Terrassière, où un EMS se trouve juste en face d'un bistro dans lequel on rencontre régulièrement ses pensionnaires, qui discutent avec tout le monde – jeunes, vieux, moins vieux... C'est un véritable lieu de convivialité.

Les auteurs de la motion M-956 semblent avoir oublié la vocation de la ville à favoriser les rencontres – à moins qu'ils estiment qu'il faut complètement «aseptiser» Genève en bannissant ces espaces de convivialité que sont les bistros... Ils veulent créer pour les aînés et les aînées des endroits normalisés qui n'ont rien à voir avec la vie! Mais la convivialité n'est pas quelque chose qu'on invente ou

que l'on décide sur mesure! Elle existe, tout simplement, et elle se vit! Comment? En étant au bon endroit, au bon moment.

J'ai bien lu les invites de la motion M-956 que je regrette infiniment d'avoir signée, je le répète, car elle ne correspond nullement à ce que j'imagine pour la vie des aînés – et des autres, de tout le monde! – en ville. Elle demande de «prévoir dans toute construction nouvelle et dans tout complexe culturel si possible la création d'espaces de convivialité, de partage et de bien-être orientés vers nos aîné-e-s»... Au secours! C'est de la discrimination pure! Cela revient à dire que cette catégorie de la population a des besoins qui lui sont propres et qu'il faut donc créer pour elle des espaces particuliers.

Mais pour qui nous prenons-nous? Inéluctablement, c'est le temps qui est vainqueur! Dans cette salle, nous sommes ou nous serons tous des aînés et des aînées, et nous verrons alors que cela ne change rien à notre vie, qui est une et indivisible. D'accord, elle s'arrête plus tôt ou plus tard selon les personnes, mais cela n'empêche pas que nos intérêts restent les mêmes. C'est au cœur de la vie de la cité que les aînés et les autres générations peuvent se rencontrer! Créer de toutes pièces des «espaces de convivialité», c'est la pire des idées possibles! Un monde comme celui-là, je n'en veux ni pour les aînés, ni pour qui que ce soit d'autre!

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, un objet dont nous avons accepté l'urgence a pour vocation première d'être traité rapidement... La majorité d'entre nous est favorable à un renvoi rapide de la motion M-956 à la commission de la cohésion sociale, où aura lieu le débat de fond. Dans ce cadre, nous aurons l'occasion d'auditionner des personnes qui s'occupent des aînés de manière plus spécialisée que nous – je pense notamment à la Fédération genevoise des clubs d'aînés (FGCA), qui sait de quoi l'on cause! M^{me} Wenger pourra alors écouter leur point de vue et poser toutes les questions nécessaires. Ensuite, quand le rapport sur la motion M-956 reviendra en séance plénière, nous déciderons sur la base des travaux de commission ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire – l'objectif étant de faire le mieux possible!

A vous entendre, Madame Wenger – vous transmettez, Madame la présidente – on pourrait supprimer la Fête des voisins et la manifestation «La Ville est à vous», puisque la convivialité est quelque chose qui ne se crée pas! C'est jus-

tement ce que disent les libéraux depuis je ne sais combien de législatures! Mais la motion M-956, quant à elle, demande une étude sérieuse de la problématique des aînés. Alors, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, cessons de tergiverser et renvoyons-la au plus vite à la commission de la cohésion sociale pour étude.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Que dire, après la proposition fort alléchante de M^{me} Florence Kraft-Babel à M^{me} Salika Wenger d'entrer aujourd'hui au Parti libéral, puisqu'il est enfin démontré qu'elle en partage les idées? J'avoue que, pour le démocrate-chrétien que je suis, qui prône l'amour et l'accord des peuples, c'est réconfortant! Bravo, Madame Kraft-Babel! J'espère que M^{me} Wenger saura se montrer sensible à ce signe d'ouverture!

J'ai de la peine à comprendre pourquoi M^{me} Wenger s'insurge contre la motion M-956, et ce qu'il y a de blâmable «à prévoir dans toute construction nouvelle et dans tout complexe culturel si possible la création d'espaces de convivialité, de partage et de bien-être orientés vers nos aîné-e-s». Qu'y a-t-il de si grave, dans cette formulation? Il s'agit d'idées pas encore très concrètes, tout simplement!

Je rappelle qu'à une certaine époque, par le biais de la motion M-530, le Parti démocrate-chrétien avait proposé de mettre sur pied des appartements intergénérationnels où vivraient des aînés et des générations nouvelles, selon une conception adaptée aux premiers. En effet, à partir d'un certain âge, il se peut que notre baignoire devienne trop haute, par exemple, et qu'il faille trouver une solution pour remédier à ce problème.

Notre motion n'a finalement été acceptée qu'amendée par la commission de l'aménagement et nous avons toujours regretté qu'elle n'ait pas pu être appliquée dans sa mouture originale. Ce n'était d'ailleurs pas les démocrates-chrétiens qui avaient conçu l'idée des appartements intergénérationnels, puisque la Ville de Mulhouse la mettait déjà en pratique.

Ce soir, renvoyons la motion M-956 à la commission de la cohésion sociale et, dans ce cadre, soucions-nous de proposer des mesures concrètes – et non pas trop théoriques – grâce aux bonnes idées des uns et des autres!

M^{me} Véronique Latella (R). A mon avis, les personnes âgées ont autre chose à faire que d'aller dans un bistro se bourrer la tronche tout l'après-midi, simplement parce qu'elles n'auraient nulle part ailleurs où passer leur temps!

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de la cohésion sociale sont acceptés à l'unanimité (60 oui).

4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 597 000 francs pour le renouvellement des équipements techniques (projecteurs et sonorisation) des deux salles de cinéma de la Maison des arts du Grütli (PR-850 A)¹.

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

La commission s'est réunie le 3 février 2011, sous la présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet. La procès-verbaliste était M^{me} Frauenfelder Consuelo

Audition de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture, et de M. Jean-Bernard Mottet, conseiller culturel

M^{me} Koelliker introduit la proposition, destinée à permettre de renouveler l'équipement des deux salles de cinéma de la maison des arts du Grütli, qui s'inscrit dans le nouveau projet culturel. En effet, dès le 1^{er} avril, M. Waindrop en sera le nouveau directeur, et il est important de lui fournir les moyens adéquats, afin qu'il puisse remplir le projet culturel qui lui a été confié.

M. Mottet résume la demande, et précise que M. Waindrop, qui succède à M. Nogueira, a été retenu parmi 11 porteurs de projet, qui ont unanimement confirmé la nécessité d'un renouvellement des équipements. En 2003, le Conseil municipal avait voté un crédit de 150 000 francs pour deux projecteurs, qui seront conservés. Or, pour le nouveau projet, deux objectifs sont fondamentaux: premièrement, continuer à faire profiter au public genevois du patrimoine cinématographique, et, deuxièmement, satisfaire aux critères de qualité des nombreux festivals qui fréquentent ces salles (FIFDH, Cinéma Tous Ecrans, Black Movie, etc.). Le premier volet (films du patrimoine), qui jouit d'un partenariat avec la cinémathèque suisse et l'Institut Lumière de Lyon, implique des standards de qualité qui autorisent ou non le prêt.

Pour le volet festival, l'achat de projecteur numérique est primordial, puisque ce support est aujourd'hui largement utilisé pour le cinéma. Ainsi, il faut à la fois doter les salles de projecteurs 35 mm classiques, afin de pouvoir continuer de collaborer avec les cinémathèques, et à la fois être en possession de projecteurs numériques pour les festivals. M. Mottet souligne encore que lors d'une conversation avec M. Maire, qui dirige la cinémathèque, ce dernier a insisté sur

¹ Proposition, 4670. Motion d'ordre, 7122.

Proposition: équipements techniques des salles de cinéma du Grütli

le fait de conserver les projecteurs 35 mm, car la numérisation des films, qui sont au nombre de 65 000, va prendre entre dix et vingt ans et coûtera entre 200 et 300 millions de francs.

M. Mottet évoque enfin les nombreuses plaintes des usagers concernant le mauvais état des équipements, qui ne permettent pas aux professionnels et aux cinéphiles, de visionner dans de bonnes conditions. M. Mottet cite l'exemple, en dehors des plaintes courantes, de celle de M^{me} Plattner, ainsi que celle de M. Streiff, qui l'a énoncée publiquement lors de la clôture d'une édition du festival Cinéma Tous Ecrans.

Question d'un commissaire: La nouvelle fondation concernera-t-elle Fonction cinéma, ou uniquement le CAC?

M. Mottet: Le nouveau projet ne concernera que le CAC.

Un commissaire regrette que cette proposition ne soit pas présentée en même temps que la demande de crédit pour la nouvelle fondation.

M^{me} Koelliker mentionne qu'il y a derrière cela un impératif technique, car l'achat d'un projecteur nécessite un délai d'au moins dix mois.

Un commissaire a le sentiment que le Conseil administratif passe outre au Conseil municipal dans cette affaire. Est-ce que l'association CAC sera dissoute?

M. Mottet: La fondation prend le relais sous l'appellation *Cinémas du Grütli*. M. Mottet évoque encore la chance d'avoir un bâtiment appartenant à la Ville, qui regroupe cinéma, théâtre, festivals et ateliers, et qui est en train de devenir la maison du cinéma, ce qui est un cas unique en Suisse et qui représente un avantage considérable.

Un commissaire précise que le Parti démocrate-chrétien ne s'offusque pas de la demande qui est faite, qui apparaît totalement légitime.

Un commissaire remercie et félicite également la Ville d'avoir été attentif aux malentendants pour ce nouveau projet.

La présidente passe ainsi au vote de la proposition PR-850 qui est adoptée à l'unanimité des 13 membres présents (2 L, 1 R, 2 UDC, 2 DC, 2 Ve, 2 S et 2 AGT). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente de la commission des arts et de la culture (Ve). Ce soir, nous pourrions traiter la proposition PR-850 rapidement, puisqu'elle a été acceptée à l'unanimité par la commission des arts et de la culture, comme l'a rappelé tout à l'heure M^{me} Olivier en demandant l'urgence sur le rapport.

Proposition: équipements techniques des salles de cinéma du Grütli

Il est clair que les salles de cinéma de la Maison des arts du Grütli doivent être rééquippées. De nombreux festivals s'y déroulent, qui accueillent beaucoup de spectateurs cinéphiles, et tous se plaignent des mauvaises conditions de projection dues au matériel technique obsolète utilisé actuellement.

Pour cette raison, nous invitons le plénum à accepter la proposition PR-850, afin que le département de la culture ait l'autorisation de dépense requise pour commander le matériel nécessaire. Il faut faire vite, puisque, en comptant le délai des appels d'offres, les nouveaux projecteurs mettront huit à dix mois pour être livrés et installés.

Premier débat

M^{me} Christiane Olivier (S). Je pense que nous ne débattons pas longtemps sur cet objet puisque, comme vient de le dire M^{me} Theubet, il a été voté à l'unanimité par la commission des arts et de la culture.

Je voulais simplement relever certains points importants de la demande de crédit extraordinaire de la proposition PR-850. Il s'agit effectivement d'acheter de nouveaux projecteurs de cinéma, mais également de revoir toute la sonorisation des salles du Grütli. Le département de la culture a prévu l'installation d'une boucle pour les malentendants, et je souligne que cet effort sera répété dans le cadre de tout nouvel aménagement culturel. Cette question est désormais réglée.

Le renouvellement du matériel cinématographique est justifié: actuellement, les anciens projecteurs tombent en panne sans arrêt! La Fondation des cinémas du Grütli a été créée récemment, et M. Waintrop sera le nouveau directeur de cette institution culturelle. Il a des projets très ambitieux, notamment des collaborations avec la Cinémathèque suisse et l'Institut Lumière de Lyon. Or, plusieurs films qui devraient être projetés dans ce cadre sont en valeur numérique, alors que les salles du Grütli ne sont pas encore équipées d'un projecteur numérique.

Inutile d'en rajouter, j'ose espérer que la proposition PR-850 sera votée à l'unanimité par le Conseil municipal. La Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) a déjà été saisie de cette demande, ce qui signifie que l'appel d'offres pourra être lancé dès demain et que, à la rentrée, nous aurons de superbes salles au Grütli équipées pour la projection de beaux films!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). J'interviens très brièvement. Nous avons pris la responsabilité de rénover le cinéma du Grütli, mais les projecteurs n'étaient pas compris dans les crédits de réfection. Il est évident qu'une salle de cinéma sans projecteurs n'a pas de sens! Il est temps de réparer cet oubli... Nous voterons donc le crédit extraordinaire demandé dans la proposition PR-850.

Proposition: équipements techniques des salles de cinéma du Grütli

M. Jacques Baud (HP). Ayant visité les lieux, je peux certifier que tous les équipements techniques du cinéma du Grütli sont complètement obsolètes. Il est donc temps de les renouveler en fonction des technologies nouvelles, afin d'avoir de belles salles à cet endroit. Mesdames et Messieurs, je vous demande à tous de voter la proposition PR-850. C'est important! Sinon, les salles du Grütli risquent tout simplement de fermer.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (63 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 597 000 francs affecté au renouvellement des équipements techniques (projection et sonorisation) des deux salles de cinéma de la Maison des arts du Grütli.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 597 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 105 790 francs, soit:

- **un montant de 16 101 000 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant les allées périphériques de part et d'autre;**
- **un montant de 9 272 800 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué uniquement de l'allée périphérique de la moitié sud, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons;**
- **un montant net de 731 990 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 370 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 855 360 francs (PR-753 A)¹.**

Troisième débat

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il conviendrait de rappeler – on ne l'a pas encore vraiment dit dans ce débat, et c'est dommage – que la plaine de Plainpalais a fait l'objet d'un legs à la Ville de Genève au profit des forains et des cirques.

Et voilà que l'on veut maintenant aménager une plaine de Plainpalais apte à recevoir des cirques qui ne pourront pas installer le matériel nécessaire à accrocher les chapiteaux au sol sans perforer tous les tuyaux de drainage payés au prix fort afin de permettre l'écoulement de l'eau! Je sais bien que les forains reçoivent les plans des installations sous la plaine, mais ces documents concernent uniquement les conduites électriques et les conduites d'eau, pas les tuyaux de drainage!

De plus, comme je l'ai déjà dit, lorsqu'un cirque quitte actuellement la plaine de Plainpalais, il a dû déposer au préalable une garantie bancaire pour sa remise en état en plus de la location elle-même, ce qui rend le coût de l'opération dissuasif. Vous qui voulez soutenir le monde du spectacle, Mesdames et Messieurs de la gauche, sachez que les cirques sont condamnés à se séparer de quelques-uns de leurs artistes!

¹ Rapport, 7129.

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

Prenons l'exemple du cirque Nock, qui donne ces jours un très beau spectacle sur la plaine de Plainpalais; 23 artistes y participent et 85 personnes vivent de l'activité de ce cirque. Or, le prix de revient, avant de faire quoi que ce soit pour occuper la place sur la plaine de Plainpalais, c'est 2200 francs par jour. Réfléchissez-y, Mesdames et Messieurs, par rapport à l'investissement prévu pour la réfection de la plaine de Plainpalais! Ce ne sont pas les forains qui ont demandé à la Ville d'y consacrer 40 millions de francs! On pourrait même comparer ce montant à celui de la réfection de la patinoire des Vernets. Cherchez l'erreur! Il y a véritablement un problème!

Cette situation est tout simplement indécente, raison pour laquelle j'invite le Conseil municipal à refuser la proposition PR-753, afin que nous puissions prévoir pour la plaine de Plainpalais une rénovation en bonne et due forme. Cela rendrait certainement service au magistrat, car le projet prévu dans la proposition PR-753 risque de lui traîner aux basques pendant longtemps!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom du groupe socialiste, j'espère que M. Pagni trainera longtemps ce projet derrière lui... Au moins, lui, il aura eu le mérite de donner un projet pour la plaine de Plainpalais! En effet, cela fait très longtemps que l'on parle de sa réfection.

Comme M. Queloz qui a fait référence à l'histoire, j'aime bien, moi aussi, évoquer le passé en me basant sur des documents historiques. En 1986, la Ville lançait un concours d'idées pour la rénovation de la plaine de Plainpalais. L'un des projets primés, qui émanait d'ailleurs de l'architecte renommé Jean-Marc Lamunière, prévoyait une solution dite «en herbe», pour reprendre l'expression utilisée tout à l'heure.

Le 16 janvier 1996, le Conseil municipal a accepté un crédit d'étude de 200 000 francs, ramené à 100 000 francs, pour une étude de réfection de la plaine de Plainpalais. A quoi cette décision a-t-elle donné lieu? A un projet de résolution de la commission des travaux qui fait état d'une différence fondamentale entre le résultat du concours – à savoir la solution «en herbe» que je mentionnais tout à l'heure – et l'objectif de mettre un espace à disposition des nombreuses animations qui se déroulent année après année sur la plaine de Plainpalais. Il est également suggéré de mettre en place un aménagement en fonction des animations d'une façon simple, du genre de la place Bellecour de Lyon.

A ce moment-là, la gauche n'était pas majoritaire... On comprend le problème: la majorité d'alors demandait justement l'aménagement que la droite conteste aujourd'hui! Cela montre bien que le Conseil municipal n'en finit pas de remettre en question des projets qu'il a au préalable plébiscités. Au bout du compte, aucun projet de qualité ne peut voir le jour! C'est fort dommage pour notre cité.

Après le vote de cette résolution par le Conseil municipal, un crédit d'étude sur le réaménagement de la plaine de Plainpalais avec un revêtement en gorrh a été accepté et inscrit au 15^e plan financier quadriennal.

Par la suite, de nombreuses études ont été réalisées sur la base de la motion votée en 1996 par le Conseil municipal qui demandait l'arrêt du bétonnage des surfaces en milieu urbain et de l'imperméabilisation des sols qui en découlait. L'administration de la Ville était invitée à donner l'exemple en dégoudronnant les préaux d'école et en agissant sur la perméabilité du sol. Ces études ont été confiées à l'entreprise privée Jacquet SA, mandatée pour comparer le gorrh et d'autres types de surface.

Je mentionne l'un des rapports d'analyse comparative, où il est apparu que le coût de réalisation du revêtement de la plaine de Plainpalais avec un sol végétal en gazon serait plus élevé à hauteur de 40% que pour la même surface en gorrh! (*Remarque de M. Queloz.*) Je vois que mes propos n'ont pas l'air de plaire à M. Queloz, mais je le sais lui-même très avide de chiffres... Je me suis donc permis de me référer en détail à certains documents pour lui répondre.

Tout cela démontre que la solution du revêtement en gorrh qui a finalement été choisie est non seulement intéressante du point de vue qualitatif – c'est justement la qualité du projet que défend le groupe socialiste – mais qu'elle devrait également répondre à tous les arguments avancés au sujet des coûts de la rénovation de la plaine de Plainpalais. Finalement, ces questions financières ne sont soulevées que par ceux qui ne veulent aucun projet!

Je pense que nous devons respecter la décision prise par le Conseil municipal avec une majorité qui n'était pas la nôtre. Il faut admettre que cela fait près de seize ans – j'ai calculé! – que nous parlons de la réfection de la plaine de Plainpalais tout en étant incapables de concrétiser le moindre projet! Trouvez-vous cela sérieux, Mesdames et Messieurs? Genève ne mérite-t-elle pas mieux? Ne mérite-t-elle pas que l'on y réalise – pour une fois! – un projet urbain de qualité, tel que ceux que nous admirons dans les autres villes? Je pense que le Conseil municipal doit suivre le groupe socialiste et voter les crédits demandés dans la proposition PR-753.

M. Alexandre Wisard (Ve). Pour une fois, ce soir, on ne parle pas de logements mais d'espaces publics... ce qui n'empêche pas le débat de se situer à peu près au même niveau! Tout le monde veut du logement, mais pas devant chez soi – je le dis d'autant plus volontiers que j'appartiens à un parti qui contestait le déclassement des Cherpines. En l'occurrence, notre position n'avait rien à voir avec un problème de déclassement en soi, mais elle était due au manque de qualité dudit projet. Bousiller 58 hectares de zone agricole pour créer des logements

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

avec une densité inférieure à celle de la zone villas, il n'y a qu'à Genève que l'on arrive à faire cela!

C'est la même logique pour les espaces publics. La réfection de la plaine de Plainpalais est un véritable serpent de mer. Pour emboîter le pas à M^{me} Valiquer Grecuccio, qui évoquait tout à l'heure les projets des années 1990, je me souviens d'un projet de 1987 intitulé «Pavillons en quête d'auteur» et défendu par M. Ketterer – c'est dire si cela nous rajeunit! Sauf erreur, ce projet a été refusé en séance plénière en 1987 ou en 1988. Ensuite, pendant vingt ans, il n'y a rien eu!

Par bonheur, il y a quatre ans – c'était à la fin de la précédente législature, un peu comme aujourd'hui – le Conseil municipal a accepté la proposition PR-419 et voté un crédit de 11 930 000 francs pour la deuxième étape de la réfection de la plaine de Plainpalais. Je me souviens que, comme aujourd'hui, ce projet avait nécessité un troisième débat.

Les Genevoises et les Genevois sont très attachés à la plaine de Plainpalais, et nous ne voulons pas y faire n'importe quoi! C'est pourquoi nous en avons largement débattu il y a quatre ans, notamment en ce qui concerne le revêtement en gorrh. Je rappelle que, même s'il s'agissait alors de la deuxième étape de la réfection de la plaine de Plainpalais, le crédit de 11 930 000 francs portait en fait sur la première grande phase de travaux, la première étape n'étant qu'un essai.

Aujourd'hui, nous devons voter un projet amputé par un amendement du Conseil administratif d'une bonne partie des millions de francs qu'il devait initialement coûter, à savoir des montants destinés au réaménagement du mail piétonnier sur tout le pourtour de la plaine de Plainpalais. Je rappelle que ce volet des travaux prévus suscitait polémique, en raison du fait qu'il impliquait de couper ou de transplanter tous les arbres situés dans le périmètre concerné. L'exécutif a eu peur d'un éventuel référendum, comme le magistrat Pagani a eu l'honnêteté de le reconnaître devant la commission des travaux et des constructions.

Maintenant, allons de l'avant! Nous avons déjà réalisé une première moitié du losange en terre battue, il faut terminer ce qui a été commencé! Certes, des problèmes se posent. Nous avons bien entendu les propos de M. Queloz, qui étaient frappés au coin du bon sens. Cependant, nous avons aussi lu dans la presse que MM. Pagani et Maudet avaient prévu les travaux d'entretien nécessaires, mais en les étalant entre 2010 et 2012, afin qu'ils soient financièrement réalisables. Laissons-leur le temps!

De toute manière, c'est plutôt l'attitude des gens sur place qu'il s'agit de changer. Cela demandera du temps pour qu'ils cessent de se comporter comme des cochons, donc il faudra attendre au moins vingt ans, soit une génération – et encore, c'est loin d'être gagné d'avance! Il n'empêche que M. Maudet pourrait peut-être, de temps en temps, faire intervenir sa police municipale...

En tout cas, maintenant, nous devons terminer la réfection de la plaine de Plainpalais. Il faut finir le revêtement en gorrh, reconstruire le bowl, déplacer les terrains de pétanque et réaliser des essais de déplacement d'arbres en vue de passer à un mail piétonnier avec trois rangées d'arbres.

De nombreux Genevois attendent que nous votions ces travaux dans cette enceinte, ce soir. Je pense notamment aux marchands – on connaît la déclaration des responsables du marché aux puces, des associations, des responsables des marchands, des maraîchers et des vendeurs de primeurs – ainsi qu'aux jeunes utilisateurs du *skate park*, qui ne savent pas sur quel pied danser et attendent la décision du Conseil municipal. Et n'oublions pas la population! La plaine de Plainpalais est un lieu qui vit, aujourd'hui – même un peu trop bien, parfois, et cela peut poser des problèmes. Quoi qu'il en soit, la population – et pas seulement celle de la Jonction et de Plainpalais – attend la réfection de cette plaine.

Enfin, je rappelle à la droite qu'il y a en ce moment un bon nombre de projets bloqués, à Genève, avec les entreprises dans les starting-blocks – je ne parle même pas de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), dont les mandataires ne sont pas vraiment des entreprises genevoises – à cause de certains recours et autres oppositions. Voter la troisième phase de la réfection de la plaine de Plainpalais, c'est injecter 15 millions de francs dans l'économie locale! Je trouve que la droite devrait être sensible à cet argument, à une époque où les entreprises locales ont de la peine à ouvrir des chantiers. Vous transmettez à qui de droit, Madame la présidente!

En bref, la plaine de Plainpalais représente un espace public de 7 hectares situé au centre de Genève, en connexion avec la rue de l'Ecole-de-Médecine et le pont Hans-Wilsdorf. Mesdames et Messieurs de la droite, projetez-vous dans le XXI^e siècle et cessez de regarder dans le rétroviseur! Votez la proposition PR-753 sans nouveaux amendements! Au nom des Verts, je vous en remercie.

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Valiquier Grecuccio que j'ai bien entendu son discours... Mais il y a vingt et un ans, voyez-vous, je siégeais déjà dans cette enceinte et l'on débattait en tout cas depuis dix ans du réaménagement de la plaine de Plainpalais! De plus, comme elle est située sous mes fenêtres, on imagine bien que j'ai toujours souhaité pour elle une réfection digne de ce nom, afin qu'elle cesse de faire honte à Genève. D'ailleurs, les Suisses alémaniques l'appellent la «place Rouge», comme si elle s'était déplacée de Moscou à Genève! C'est ce que l'on peut lire dans les journaux!

Cependant, ce n'est pas parce que l'on souhaite le réaménagement de la plaine de Plainpalais qu'il faut dépenser n'importe comment pour n'importe quel pro-

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

jet! J'ai bien entendu le rappel de M^{me} Valiquer Grecuccio, mais il existe d'autres types de revêtements que le gorrh qui laissent passer l'eau; je pense notamment aux dalles en béton en forme d'alvéoles comme en font les abeilles, qui n'empêchent pas l'herbe de pousser et permettent l'absorption des impuretés dans la terre. Bien sûr, il s'agit ensuite de trier les eaux usées, mais ce n'est pas là une pollution comme celle que l'on se prend en pleine figure quand la plaine de Plainpalais accueille diverses activités. J'insiste donc: l'aménagement prévu n'est tout simplement pas adapté à ces dernières. Voilà ce que nous dénonçons!

Que le projet soit évolutif, on peut le comprendre. Il est vrai aussi que M. Pagani en a hérité alors qu'il avait été initialement conçu par d'autres. Mais comme il s'est vite rendu compte que le réaménagement prévu ne passerait pas comme cela, nous avons attendu plus d'une année et demie, en commission, pour voir arriver une proposition de réfection largement modifiée. Je considère donc que la proposition PR-753 correspond au projet de M. Pagani et non à celui dont il a hérité, contrairement à ce qu'il essaie de nous faire croire pour se décharger de ses responsabilités.

Voilà pourquoi je persiste à affirmer qu'en rejetant cette proposition nous rendrons au magistrat un service qu'il n'oubliera jamais. En effet, la non-réalisation du projet ne sera pas de sa faute, puisque celui-ci aura été refusé par le Conseil municipal malgré les efforts de M. Pagani pour le sauver. Je l'entends déjà nous tenir ce discours! Mesdames et Messieurs, votez non!

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs de la gauche, nous l'avons emporté en deuxième débat et je crois que c'est plutôt à vous de vous expliquer au sujet de cette troisième phase du réaménagement de la plaine de Plainpalais, ce soir. Nous estimons que le revêtement en gorrh a déjà été payé, et je ne comprends pas que vous vouliez, en acceptant la proposition PR-753, le payer une seconde fois. On en voit le résultat tous les jours sur la plaine, et il fait d'ailleurs l'objet de sempiternels débats.

Nous avons voté un premier crédit auquel le projet actuel ne correspond plus, voilà ce que vous êtes en train de défendre! C'est incompréhensible et incorrect! Vous devriez considérer que le revêtement en gorrh a déjà été payé et qu'il s'agit simplement de terminer les travaux, puis d'engager ensuite le débat sur le mail piétonnier et le déplacement des arbres – avec probablement un référendum à la clé. Au moins, nous aurons réussi à mener à bien la fin des travaux de réfection commencés, le réaménagement du pourtour de la plaine étant une autre affaire.

Mais, ce soir, vous essayez de saucissonner le projet pour faire passer le tout, ce qui est voué à l'échec! Cela aura pour seule conséquence de retarder les travaux que mon préopinant M. Wisard appelait de ses vœux. En effet, il est sûr et

certain que, si un seul des arrêtés de la proposition PR-753 est voté, rien ne se fera.

Soyons clairs! Je veux bien admettre que ce n'est peut-être pas M. Pagani qui est à l'origine du projet présenté dans cette proposition et qu'il en a hérité, mais toujours est-il que c'est celui-là qu'il entend défendre jusqu'au bout! A mon sens, il revient au Conseil administratif de revoir sa copie et de nous présenter un nouveau projet, car il est hors de question de saucissonner celui-là. Ce n'est pas acceptable, et cela retardera tout!

Je ne comprends pas l'attitude de la gauche. Pourquoi n'essaie-t-elle pas, au moins, de contre-amender ce projet pour éviter la réduction des coûts concernant le gorrh induite par nos propres amendements acceptés en deuxième débat? C'est pourtant bien ce qui correspondrait logiquement aux interventions que viennent de faire les représentants de l'Alternative! Sur quoi débattons-nous exactement, en ce moment? Où sont ces contre-amendements? Ils seront déposés maintenant? C'est bien, nous aurons ainsi gaspillé une bonne demi-heure à débattre vainement... Je me réjouis d'en rediscuter ensuite!

M. Guy Dossan (R). J'ai écouté avec intérêt notre collègue Wisard évoquer les gens qui attendent notre vote de ce soir: la population genevoise, les forains, les maraîchers, les puciers... Eh bien, voilà le problème! Ils ont beau espérer que la proposition PR-753 sera acceptée, ils ne verront rien venir! En effet, je rappelle qu'il s'agit ce soir de voter la réfection du centre de la plaine de Plainpalais, le bowl et le parc de jeux pour enfants, mais pas le mail sur le pourtour. Par conséquent, indépendamment du vote de tout à l'heure, les activités qui se déroulent sur le pourtour de la plaine ne connaîtront aucun changement, car la situation actuelle ne sera nullement modifiée!

En votant la proposition PR-753 telle qu'elle nous est soumise ce soir, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous promettez aux maraîchers et aux puciers un projet contre lequel vous votez, en fait! Je rappelle que ceux qui prétendent améliorer la situation des marchands en acceptant la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais sont les mêmes qui refusent l'abattage des arbres du mail sur son pourtour! Mesdames et Messieurs, faites attention à ne pas donner de promesses mensongères à certains utilisateurs des lieux!

Selon M. Wisard, la proposition PR-753 modifiée par le Conseil administratif est un superprojet du XXI^e siècle... Mais en ne votant pas l'aménagement du mail piétonnier sur le pourtour avec les arbres, on retarde la véritable amélioration de la plaine de Plainpalais au moins jusqu'au XXII^e ou au XXIII^e siècle! Soyez courageux, Mesdames et Messieurs de la gauche! Si vous voulez vraiment rénover la plaine de Plainpalais, votez la proposition PR-753 sous sa forme initiale, sans les

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

amendements du Conseil administratif! Acceptez la réfection complète avec le mail piétonnier, si vous voulez vraiment réaliser un projet complet!

Ainsi, vous éviterez d'ennuyer – je modère mon vocabulaire! – les utilisateurs des lieux pendant des années! En effet, quand le centre de la plaine sera terminé, il faudra bien envisager de réaménager le reste, alors qu'en votant tous les travaux d'un coup on gênera ces gens durant beaucoup moins longtemps. Vous nous reprochez de vouloir bloquer les travaux, mais c'est vous qui retardez tout! Ayez donc le courage de voter la proposition initiale que nous avait proposée le Conseil administratif à l'époque, et ne la morcele pas! Nous verrons bien ce que cela donnera...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste ira dans le sens de l'héritage de M. Pagani. Madame la présidente, vous transmettez à M. Queloz qu'il y a parfois des héritages de la droite que nous pouvons assumer... En tout cas, nous ne refuserons pas celui qui concerne la réfection de la plaine de Plainpalais.

Quant à M. Genecand, je l'informe que nous ne défendons évidemment pas ce projet en l'air et que nous avons bien compris la teneur du vote du deuxième débat, tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé, au nom du groupe socialiste, deux amendements à l'arrêté I, visant à revenir sur les diminutions acceptées en deuxième débat:

Projets d'amendements

Rétablir 2 740 000 francs pour les deux secteurs du mail périmétral et 2 868 480 francs pour le gorrrh.

M^{me} Patricia Richard (R). J'aimerais évoquer un élément dont personne n'a parlé, jusqu'à présent, pas même le conseiller administratif: c'est le déplacement de quelques mètres de l'arrêt de tram actuellement situé sur la plaine de Plainpalais. Ces travaux se feront partiellement aux frais de la Ville, détail que je ne vois figurer nulle part dans la proposition PR-753. De plus, cet aspect du projet fait partie des prétendus bancs d'essai que nous avons d'ailleurs supprimés en toute connaissance de cause.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, s'il y a un projet qui symbolise ma détermination à aller

de l'avant dans la restructuration de notre ville, c'est bien celui-là! On peut être d'accord ou pas avec tous ces travaux, il n'empêche que les électeurs m'ont choisi pour défendre Genève et mener à bien ces avancées urbanistiques. C'est ce qu'ils attendent de moi, et c'est pour aller de l'avant qu'ils m'ont réélu.

Certains me reprochent, aujourd'hui, d'avoir modifié le projet initial de réfection de la plaine de Plainpalais. Eh bien, oui! Je l'ai modifié, en fonction des compromis que j'ai pu trouver avec les uns et les autres – et vous seriez surpris de savoir d'où m'en est venue l'idée! J'estime que le projet dans son état actuel est pondéré et qu'il nous permet d'aller de l'avant en mettant à la disposition de nos concitoyennes et concitoyens une véritable infrastructure urbaine. Ce n'est peut-être pas la meilleure, mais c'est en tout cas la moins mauvaise! Et je défie quiconque de trouver un autre compromis plus efficace, qui permette d'avancer.

D'autre part, j'aimerais apporter ici un démenti. Monsieur Genecand, vous avez affirmé que j'ai utilisé un budget destiné à couvrir la totalité du losange de Plainpalais en gorrh pour n'en réaliser que la moitié. Je conteste formellement cette assertion, et cela figurera au *Mémorial*! J'ai utilisé de manière juste l'argent qui m'a été confié pour que la moitié de la plaine de Plainpalais soit restructurée avec un revêtement en gorrh. J'espère que vous en prendrez acte, au lieu de me faire un mauvais procès à ce sujet par votre recours auprès de la Cour des comptes! Je conteste vivement et fermement cette accusation!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie celles et ceux d'entre vous qui prendront leurs responsabilités en acceptant de voter la proposition PR-753 telle qu'elle vous a été soumise ce soir, afin d'aller de l'avant dans ce projet de réfection de la plaine de Plainpalais.

M. Alexandre Wisard (Ve). Madame la présidente, au nom des Verts, je demande le vote à l'appel nominal pour les amendements socialistes et les trois arrêtés de la proposition PR-753. Cela me paraît très important. Depuis plusieurs mois – voire plusieurs années – les Partis libéral et radical ne votent aucun projet en matière de logement et d'espaces publics. J'aimerais donc savoir nommément, au nom des Verts, qui veut vraiment développer Genève en fonction de sa croissance, et qui veut vraiment aménager des espaces publics de qualité! J'insiste sur le fait que ce n'est pas la droite qui mène à bien le projet de la plaine de Plainpalais!

La présidente. Etes-vous suivi par quatre membres au moins du Conseil municipal, Monsieur Wisard? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Ces votes se feront donc à l'appel nominal.

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

M. Georges Queloz (L). Il faut bien rappeler à M. Pagni que s'il a hérité du projet de réfection de la plaine de Plainpalais, il ne l'a pas moins modifié! C'est donc devenu son projet à lui! Alors, arrêtez de nous dire que c'est celui de M. Ferrazino!

C'est donc un projet modifié qui nous a été présenté et que nous avons voté. Pour le moment, nous n'en avons même pas réalisé la moitié, puisque nous avons même décidé de réduire le montant destiné au revêtement en gorrh. Il ne devait plus y avoir de discussion là-dessus, la totalité de cet aménagement-là ayant déjà été financée; il reste donc à le réaliser complètement.

Cette problématique a d'ailleurs été traitée de manière assez curieuse. En effet, au mois de mai 2010, alors que nous débattions de la question à la commission des travaux et des constructions, nous avons reçu un rapport daté du mois de mars 2010 sur les tests du gorrh et ses qualités, alors que nous y avions déjà consacré environ 12 millions de francs!

Cela démontre bien que ce projet n'a pas été maîtrisé – je dirais même que c'est un mauvais projet! A ceux qui accusent les libéraux et les radicaux de vouloir combattre ou empêcher certaines réalisations, je rétorquerai que c'est tout le contraire et que nous avons toujours soutenu les bons projets, ceux qui sont recevables, correctement financés et payés au juste prix. Si les coûts impliqués ne sont pas démesurés, nous travaillons toujours en vue de réaliser ce qui est prévu, dans l'intérêt général.

M. Adrien Genecand (R). Je ne peux pas m'empêcher de répondre à M. Wisard – vous lui transmettez, Madame la présidente – quand je l'entends proférer de telles insanités! Il profane la plaine de Plainpalais, c'est sûr!

En ce qui concerne les Cherpines, puisqu'il nous en a parlé tout à l'heure, on sentait dans ses propos l'aigreur du mauvais perdant. Du reste, il n'a même pas su prendre sa calculatrice pour évaluer la densité de l'habitat prévue! Je précise donc que le projet des Cherpines voté il y a deux week-ends par la population genevoise aura une densité de près de 12 000 habitants par kilomètre carré ou un tout petit peu moins, soit un chiffre largement supérieur à celui de Carouge, pour citer un exemple proche de la ville de Genève. Si ce n'est pas assez dense, je me réjouis de savoir ce que proposent les Verts en la matière!

En tout cas, on ne peut pas dire tout et n'importe quoi sur les Cherpines! Vouloir en faire un agroquartier avec une densité très inférieure – puisque telle était la proposition de certains Verts – c'est être complètement à côté de la plaque!

M. Wisard nous accuse également de ne pas vouloir injecter certaines sommes dans l'économie genevoise représentée par les entreprises. Je précise que, par ses

amendements sur la proposition PR-753 acceptés en deuxième débat, le Parti libéral-radical prévoit de libérer les montants au sujet desquels tout le monde est d'accord. Et cela, de la manière la plus sûre, dans le cadre d'un projet qui ne risque pas d'être attaqué.

Comme le disait très justement mon collègue Dossan, si la gauche veut se montrer visionnaire – pour reprendre ses propres termes – qu'elle revienne carrément au projet initial sans les amendements présentés par le Conseil administratif! Alors, nous lancerons tout de suite un référendum! Si le projet est si excellent que cela, il gagnera sans problème en votation populaire! Je rappelle que je parle ici de la réfection complète comprenant l'intérieur de la plaine de Plainpalais et le mail sur son pourtour. Alors, il n'y aura plus de discussion possible!

Mais, pour le moment, l'Alternative se contente d'aller à reculons en favorisant d'incessants changements du projet par des votes incorrects!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Les démocrates-chrétiens ont toujours cru aux Cherpines, et ils y croient encore! A un moment donné, il faut savoir distinguer les grands projets de qualité des autres! Or, celui des Cherpines est très beau, et il a d'ailleurs recueilli l'approbation du peuple genevois.

Tout à l'heure, certains de mes préopinants ont évoqué la qualité du projet de réfection de la plaine de Plainpalais, ils ont même voulu nous donner des leçons en la matière. Mais regardez ce qu'il en est, de cette prétendue qualité! Prenez la place Sturm, défendue par la gauche qui en est fière! C'est une catastrophe, tant sur le plan esthétique qu'au niveau de la convivialité! Mais cela n'empêche pas certains de prétendre que c'est l'une des places les plus fréquentées de Genève!

Mais venons-en à la plaine de Plainpalais. On nous dit que M. Pagani n'a fait qu'hériter d'un ancien projet... Certes, mais si l'on reprend un mauvais projet, doit-on forcément s'entêter à le réaliser? Un grand homme politique n'est-il pas celui qui a le courage de refaire tout un projet pour proposer quelque chose de vraiment beau? La politique des petits pas à coups de compromis, c'est bien joli, mais les Genevois attendent mieux! Et nous, nous aimerions une plaine de Plainpalais qui réponde vraiment à leurs attentes. Or, je ne pense pas qu'une zone aride recouverte de gorrh où l'on n'arrive pas à se tenir convienne à autre chose qu'au cirque Knie!

M. Georges Queloz (L). Je serai bref, Madame la présidente, mais je ne peux pas résister à l'envie de reprendre la parole. Nous venons de voter un crédit en vue d'équiper des salles d'un dispositif pour malentendants... Eh bien, je crois

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

qu'il faudra se dépêcher de généraliser ce type d'installation, car il y en a ici qui ne comprennent rien à ce qui se dit!

Je signale donc à M. Pagani – et ce sera ma dernière intervention sur ce point – qu'il est en train de jouer un jeu dangereux. Avant le référendum sur le nouveau Musée d'ethnographie, bien des gens prétendaient que la population voterait pour le projet prévu, et pourtant elle a fait le contraire avec une majorité de quasiment 63% des voix! A cette occasion, la population nous a donné raison, Monsieur Pagani, vous devriez vous en souvenir! Et je suis prêt à reprendre le combat pour lancer un référendum sur la réfection de la plaine de Plainpalais, sachez-le!

Des voix. Bravo, Georges!

La présidente. Toujours en pleine forme, Monsieur Queloz!

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Valiquer Grecuccio visant le rétablissement des 2 740 000 francs recueille 34 oui et 34 non; la présidente départage les voix en votant oui.

Ont voté oui (35):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Benaouda Belghoul (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (34):

M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Thomas Boyer (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R),

M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance (11):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Gérard Deshusses (S), M. Endri Gega (S), M^{me} Danièle Magnin (HP), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M^{me} Martine Sumi (S).

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Valiquer Grecuccio visant le rétablissement des 2 868 480 francs recueille 34 oui et 34 non; la présidente départage en votant oui.

Ont voté oui (35):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Benaouda Belghoul (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (34):

M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Thomas Boyer (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R),

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance (11):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Gérard Deshusses (S), M. Endri Gega (S), M^{me} Danièle Magnin (HP), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M^{me} Martine Sumi (S).

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté I modifié par le Conseil administratif est accepté par 35 oui contre 33 non.

Ont voté oui (35):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (HP), M. Benaouda Belghoul (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (33):

M. Gary Bennaïm (L), M. Thomas Boyer (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand

(R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schwein-gruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance (11):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Gérard Deshusses (S), M. Endri Gega (S), M^{me} Danièle Magnin (HP), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté II modifié par le Conseil administra-tif est refusé à l'unanimité (68 non).

Ont voté non (68):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (HP), M. Benaouda Belghoul (Ve), M. Gary Bennaim (L), M. Thomas Boyer (R), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

(L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Salvatore Vitanza (R), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Etaient excusés à la séance (11):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Gérard Deshusses (S), M. Endri Gega (S), M^{me} Danièle Magnin (HP), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté III modifié par le Conseil administratif recueille 34 oui et 34 non; la présidente départage en votant oui.

Ont voté oui (35):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Benaouda Belghoul (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (34):

M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaim (L), M. Thomas Boyer (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC),

M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance (11):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Gérard Deshusses (S), M. Endri Gega (S), M^{me} Danièle Magnin (HP), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M^{me} Martine Sumi (S).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 14 061 120 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant 2 secteurs du mail périmétral.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 14 061 120 francs.

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 734 715 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 828 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 858 540 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 858 540 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 840 000 francs destiné à la rénovation et surélévation d'un bâtiment situé à la rue de Lausanne 27, parcelle N° 3060, feuille 63 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-801 A)¹.

Rapport de M^{me} Andrienne Soutter.

Traitement

La proposition PR-801, renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 septembre 2010, a été traitée en trois séances, sous la présidence de M. Alexandre Wisard.

Les excellentes notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions très sincèrement. Les deux propositions PR-801 et PR-802, bien que liées, feront l'objet de deux rapports distincts.

Préambule

Construits au milieu du XIX^e siècle, seuls les immeubles du 21 au 31, rue de Lausanne ont été épargnés de la démolition-reconstruction et ont résisté aux opérations immobilières qui se sont succédé dans ce périmètre. Il faut souligner leur intérêt en termes d'ensemble cohérent susceptible de bénéficier de mesures de protection, cela d'autant plus que certains sont doublés par des constructions du côté cour. Ils représentent un échantillonnage particulièrement intéressant de ce que les architectes ont su proposer en l'espace d'un demi-siècle du logement économique au Heimastil, en passant par les styles historicisants.

Acquis un peu plus d'un siècle plus tard par la Ville de Genève, ils ont été sauvés de la démolition par l'abandon de la politique d'élargissement de la rue de Lausanne.

Afin de mettre en valeur ce patrimoine et bien que ce bâtiment soit vétuste, la Ville entend rénover le numéro 27, sur front de rue, réhabiliter la cour et y reconstruire un immeuble destiné à des ateliers d'artistes (cf. rapport PR-802 A). Néanmoins, une partie des installations techniques des deux bâtiments sera regroupée dans l'immeuble sur rue.

¹ Proposition, 1214.

Rappel

Cette proposition fait suite à deux crédits, le premier voté en 2002 de 244 058 francs destiné à des études de rénovation de cet immeuble (PR-117), le deuxième en 2009 de 310 000 francs destiné aux études complémentaires pour la surélévation de l'immeuble sur rue et reconstruction de celui sur cour (PR-652).

Description succincte

L'immeuble compte quatre étages carrés, sur un rez-de-chaussée commercial, et surmonté d'un niveau d'attique pris dans les combles. La cage d'escalier distribue deux appartements par étage. L'entrée de l'immeuble se trouve dans le passage menant à la cour situé sous l'immeuble voisin, N° 29.

Extérieurement, l'immeuble traduit un souci de modestie, seuls le balcon du 4^e étage et les pilastres animent la façade. Le numéro 27 dévoile, en quelque sorte, les origines populaires, tout en s'accordant avec ses voisins plus ornementés.

Exposé des motifs

Outre la conservation du patrimoine bâti, la réhabilitation de l'immeuble vise à améliorer la qualité de vie des habitants au centre-ville. Cette rénovation permettra la mise à disposition de logements modestes et de petits commerces de détail répondant aux critères de confort et de performances énergétiques actuels, soit deux commerces, huit appartements de trois et trois pièces et demie, plus un appartement de six pièces. La surélévation de l'immeuble offrira à la location deux grands logements de six pièces neufs supplémentaires.

Ces travaux répondent à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son patrimoine, ainsi que d'assurer la sécurité des locataires et des passants. Ils s'inscrivent en outre dans la volonté manifestée par le Conseil administratif d'accentuer ses efforts en matière de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

Enfin, comme pour toutes les rénovations actuelles, et suite aux objectifs de la stratégie «100% renouvelable en 2050», les travaux permettront d'améliorer grandement les performances énergétiques ainsi que le confort des habitants. L'isolation de l'enveloppe permettra une diminution de 75% des consommations d'énergie pour le chauffage, conforme à la nouvelle norme SIA 380/1. Des panneaux solaires couvriront 50% des besoins de chauffage de l'eau chaude sanitaire, le complément étant assuré par une chaudière à gaz à condensation.

Présentation

Le 29 septembre 2010, la proposition a été présentée à l'aide d'un Power-Point par M^{me} Isis Payeras Socratidis, cheffe du Service d'architecture, et son collaborateur M. Nicolas von Roth; étaient également présents MM. Athanase Spitsas et Daniel Sède, architectes mandataires. Les images montrent clairement l'état de vétusté de l'immeuble aussi bien extérieur qu'intérieur (stratus 0,30). Les architectes expliquent les faiblesses structurelles au niveau du mur porteur, de la cage d'escalier ainsi que le sous-dimensionnement de la charpente d'origine qui seront compensés par la construction d'un ascenseur dont la cage servira de structure porteuse et permettra de renforcer verticalement le bâtiment. D'autre part, la surélévation du bâtiment, dont le gabarit sera aligné sur celui de ses voisins, permettra de mettre en location deux grands appartements neufs, alors que la réhabilitation des caves les rendront fonctionnelles.

Avec le haut rendement énergétique escompté, l'installation du chauffage central, de salles de bains, de cuisines aménagées, de l'ascenseur, la cour réhabilitée, plus le bâtiment sur cour construit pour des ateliers d'artistes, la Ville de Genève pourra mettre en location des logements de qualité où il fait bon vivre et à des prix modiques.

Du fait des interventions lourdes sur les structures et de modifications de typologie des appartements, les travaux s'effectueront dans un immeuble libre de tout occupant.

Sur la demande d'une commissaire d'A gauche toute! concernant la communication avec les locataires, M^{me} Payeras Socratidis répond que ceux-ci ont tous reçu un courrier, qu'une séance publique leur a été consacrée en présence de la Gérance immobilière municipale et que, actuellement, ils sont reçus les uns après les autres pour traiter chaque dossier de relogement. Des pourparlers sont aussi en cours avec la menuiserie qui sera démolie dans la cour arrière et où seront construits les ateliers pour artistes.

S'agissant des loyers après travaux, M^{me} Payeras Socratidis informe la commission que les pièces des étages inférieurs seront proposés au prix de 3363 francs par an (selon la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation), alors que les nouveaux logements des 5^e et 6^e étages seront proposés au prix de loyer libre très raisonnable de 6000 francs.

Visite

Le 15 décembre 2010, sous la conduite de M^{me} Payeras Socratidis, accompagnée de M^{me} Véronique Jacques, architecte au département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Jessica Basquin, gérante à la Gérance immobilière municipale et des architectes mandataires, les membres de la commission se

rendent tout d'abord dans la cour du 27 et 27 bis, rue de Lausanne. Ensuite, ils visitent l'immeuble objet de cette proposition, de la cave aux combles, en entrant au passage dans l'un des appartements. Force est de constater que cet immeuble est fortement dégradé. Un commissaire radical exprime même un sentiment de honte qu'une collectivité publique puisse laisser vivre des personnes âgées dans de telles conditions.

Discussion et vote

Enfin, le 2 février 2011, la proposition PR-801 est votée après discussion et prises de position.

Tous les groupes, à part l'Union démocratique du centre, approuvent la proposition PR-801, certains avec plus d'enthousiasme que d'autres. Estimant que ces travaux, outre le fait qu'ils permettront d'offrir de loger des gens dans de bonnes conditions et à des prix modérés, vont permettre de requalifier la rue. A ceux qui maintiennent leur opinion qu'il aurait été préférable de faire le choix d'une démolition-reconstruction, une commissaire rappelle que les services de la Ville ont expliqué que l'opération serait plus coûteuse et que les services de l'Etat s'y opposeraient au nom de la protection d'un ensemble représentatif du XIX^e siècle dont cet immeuble est un exemplaire.

Au vote, la commission approuve la proposition PR-801 à la majorité des membres présents, soit 2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, seuls les deux commissaires de l'Union démocratique du centre s'y opposant.

En conclusion, la commission des travaux et des constructions vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter le projet d'arrêté suivant. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 43 oui contre 6 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 840 000 francs destiné à la rénovation et surélévation d'un bâtiment situé à la rue de Lausanne 27, parcelle N° 3060, feuille 63 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 840 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 121 700 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 161 100 francs correspondant à la quote-part de la ligne budgétaire 012.069.07 du crédit d'étude PR-117 voté le 15 janvier 2002, le montant de 205 000 francs correspondant à la quote-part de la ligne budgétaire 012.069.09 du crédit d'étude PR-652 voté le 23 juin 2009 et un montant de 371 589 francs pour la parcelle N° 3060, soit un montant total de 6 577 289 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 mars 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 1 035 000 francs, soit:

- un crédit net de 869 200 francs destiné aux travaux d'aménagement de la deuxième étape de «l'allée Grand-Pré», prévoyant l'intégration d'une œuvre d'art de Fabrice Gygi, offerte à la Ville par A&A Real Estate Grand-Pré SA, déduction faite de 36 000 francs, représentant la part de réalisation du trottoir privé, assurée par le propriétaire du bâtiment D1366, soit un montant brut total de 905 200 francs;
- un crédit net de 165 800 francs destiné à la réalisation de la prolongation du réseau public d'assainissement de «l'allée Grand-Pré», déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 30 800 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 20 200 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments D1366, D233 et D1303, soit un montant brut total de 216 800 francs;
- une donation par A&A Real Estate Grand-Pré SA de l'œuvre d'art de Fabrice Gygi, d'une valeur de 497 768 francs (PR-786 A)¹.

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions le 27 avril 2010. La commission l'a traitée lors de sa séance du 2 juin 2010, sous la présidence de M^{me} Ariane Arlotti, qui remplaçait la présidente en charge de ladite commission. M. Jorge Gajardo Muñoz a assuré la prise des notes de séance avec son excellence habituelle.

Bref rappel de la proposition

Ce projet entre dans le cadre de la mutation du quartier du Grand-Pré et plus particulièrement de la construction d'un ensemble de bâtiments de logements et de surfaces d'activités entre les rues du Grand-Pré et Chandieu.

Dans ce contexte, il faudrait achever un tronçon actuellement privé, mais dont la cession au domaine public est prévue. Il convient de terminer la partie de ce tronçon reliant «l'allée Grand-Pré» à la rue Chandieu.

¹ «Mémorial 167^e année»: Proposition, 5875.

La proposition très détaillée du Conseil administratif fournit tous les éléments sur l'historique de la situation, son développement et son actualisation.

Séance du 2 juin 2010

Audition de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité ainsi que de MM. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction du Service du génie civil, et Vincent Stutz, ingénieur au Service du génie civil. M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, est excusé

Présentation de la proposition

La cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, en charge du dossier, présente le projet d'aménagement de la seconde étape de «l'allée Grand-Pré» qui concerne sa partie nord-ouest et nord-est, soit l'angle de ladite allée avec la rue Chandieu. Un bâtiment et un premier tronçon de mail ont été réalisés en 2005 dans le cadre du plan localisé de quartier de 1996. Une nouvelle étape dans la réalisation de l'allée a commencé avec la cession au domaine public d'une partie d'une parcelle privée. Les promoteurs ont souhaité offrir une œuvre d'art à la Ville afin qu'elle soit placée au fond de l'allée, à l'angle avec la rue Chandieu.

Un concours a ainsi été organisé avec l'aide du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (ci-après FMAC).

Le lauréat du concours est l'artiste genevois Fabrice Gygi, dont aucune pièce n'est encore exposée à Genève. L'œuvre choisie est constituée d'un mât d'une hauteur de 21 m, hauteur correspondant exactement au gabarit des constructions en zone de développement. Cette sculpture, émergeant d'une fontaine dont l'eau est recyclée, est logiquement prise en compte dans le cadre de l'aménagement présenté. Le choix des plantations s'est porté sur des éléments bas qui favorisent un meilleur dégagement de l'ensemble.

L'ingénieur du Service du génie civil poursuit l'exposé à l'aide d'un diaporama et présente le futur collecteur en système séparatif reliant celui déjà existant sous la partie de l'allée déjà réalisée. Ce collecteur desservira également le bassin duquel se lancera l'œuvre d'art lauréate du concours désignée à l'unanimité du jury.

Réponses aux commissaires

Suite à cette présentation, les membres de la commission se posent encore quelques questions rapportées ci-après.

Comment s'est déroulé le processus d'acceptation de l'œuvre par la Ville? La société donatrice est intervenue spontanément et a exprimé son souhait de faire

don d'une œuvre. Le FMAC et le service en charge ont été pleinement associés à l'organisation du concours, notamment dans la rédaction du cahier des charges et dans le choix des artistes invités à concourir. Il était hors de question pour la Ville d'accepter une œuvre qui ne lui aurait pas convenu. C'est ainsi avec une grande satisfaction que la cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a pris connaissance de l'unanimité qui a régné autour du choix de l'objet du concours et qui l'a préconisé.

Le matériau de base de l'œuvre de Fabrice Gygi est constitué de corten. M. Mégevand précise qu'il s'agit d'un acier dont la rouille est stabilisée. Il mentionne, à titre d'exemple, les œuvres situées à la route de Chêne ainsi que celle désignée sous le terme «Les Ailes de la paix» et installée au parc de l'Ariana.

De quelles essences sont les arbres prévus? Il s'agit notamment de *Davidia involucrata*, appelés «arbres à mouchoirs», donnant pendant la saison de grandes fleurs blanches.

Qui sera le maître d'ouvrage du futur bâtiment HBM? Il s'agit de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, selon M^{me} Giraud.

Une contrepartie a-t-elle été requise par les donateurs de la sculpture, demande une commissaire socialiste? Rappelant que la société donatrice est domiciliée à Zurich, M^{me} Giraud répond qu'aucune contrepartie n'a été réclamée, à sa connaissance. Elle précise encore que le mâât sera placé sur le domaine public.

La même commissaire s'étonne du prix de l'œuvre offerte qui est estimée à 497 768 francs. Ce prix a été estimé au franc près dès l'instant où les donateurs ont fixé une limite maximale de 500 000 francs à leur donation.

Combien d'artistes ont-ils participé au concours? Un artiste autrichien, un Allemand, deux Suisses et un ressortissant des Etats-Unis. La représentante des services de la Ville tient à relever que la société donatrice n'a pas choisi elle-même les artistes invités, mais que son rôle à cet égard s'est limité à approuver la liste qui lui a été présentée.

Un commissaire s'inquiète de l'absence d'aménagements pour les enfants. En fait, des jeux pour enfants sont bien prévus, mais dans le cadre du plan localisé de quartier visé.

Discussion, propositions et vote

Un représentant du Parti libéral ne se trouve pas emballé du cadeau d'art contemporain, mais se déclare néanmoins prêt à approuver cette proposition.

Une commissaire socialiste remplaçante tient à préciser que, bien que contemporain, la hauteur du mâât de 21 m s'inscrit dans une ligne classique, voire dans la tradition baroque des obélisques.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien estime intéressant le montage financier du projet et soutient la proposition d'aménagement présentée qui intègre également une œuvre d'art. Il déplore la suspicion qu'inspire à d'aucune la donation de cette dernière.

Le Parti radical relève la nécessité d'avancer dans l'aménagement de ce périmètre et salue la donation de l'œuvre lauréate du concours.

A gauche toute! et les Verts soutiennent également la proposition telle qu'elle est présentée et, enfin, s'exprimant au nom des commissaires du Parti socialiste, sa représentante approuve également la proposition et rappelle que le quartier en question, qui est en pleine mutation, mérite d'être requalifié.

C'est ainsi que, mise aux voix, la proposition PR-786 est acceptée à l'unanimité.

En conclusion de ce qui précède, la commission des travaux et des constructions recommande au Conseil municipal de voter les projets d'arrêtés suivants. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité (56 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité (50 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité (50 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), j) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 869 200 francs destiné aux travaux d'aménagement de la deuxième étape de

«l'allée Grand-Pré» prévoyant l'intégration d'une œuvre d'art de Fabrice Gygi offerte à la Ville par A&A Real Estate Grand-Pré SA, déduction faite de 36 000 francs, représentant la part de réalisation du trottoir privé, assurée par le propriétaire du bâtiment D1366, soit un montant brut de 905 200 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 905 200 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 200 000 francs du crédit d'étude, voté le 11 février 1998, soit un montant total de 1 069 200 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2012 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 165 800 francs destiné à la réalisation de la prolongation du réseau public d'assainissement de «l'allée Grand-Pré», déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 30 800 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 20 200 francs, assurés par

les propriétaires des bâtiments D1366, D233 et D1303, soit un montant brut de 216 800 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 216 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2012 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre j), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal accepte la donation de l'œuvre d'art de Fabrice Gygi, d'une valeur de 497 768 francs, par A&A Real Estate Grand-Pré SA.

Art. 2. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de prévoir l'intégration de l'œuvre lors des travaux d'aménagement de «l'allée Grand-Pré».

Art. 3. – L'œuvre fera partie intégrante de la collection du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé» (P-239 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 20 janvier 2010. La commission s'est réunie les 1^{er} mars, 22 mars, 3 mai, 17 mai, 30 août et 15 novembre 2010, sous les présidences successives de M. Rémy Burri et de M^{me} Silvia Machado.

Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Nathalie Bianchini et Tamara Saggini, que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1^{er} mars 2010

Audition des pétitionnaires, représentés par M^e Roland Burkhard

Le président explique à M^e Burkhard que la commission des pétitions auditionnera toutes les personnes concernées, afin de savoir comment elle doit se prononcer sur la pétition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaiterait savoir si cette pétition a été envoyée au Grand Conseil, puisque c'est l'Etat et pas la commune qui a la compétence en matière de circulation. M^e Burkhard répond qu'elle a été envoyée au Conseil municipal uniquement.

Il explique que, durant l'été 2009 et au début de l'automne, la question s'est posée, avec d'autres personnes habitant et travaillant dans le quartier, de réaménager sans trafic motorisé la place de la Synagogue. Ayant lui-même son étude sur le boulevard Georges-Favon, à l'angle de la place, il constate que, chaque année, un restaurant a obtenu l'autorisation d'aménager une terrasse durant l'été devant la synagogue, sous les platanes, et lors de ses visites à l'établissement il observe le risque que prend le personnel en traversant la chaussée. Il ajoute connaître la volonté politique de la Ville de faire tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la sécurité des piétons.

¹ «Mémorial 167^e année»: Commission, 4547.

Avec son groupe de pétitionnaires, il a constaté que le trafic est manifestement mal organisé dans ce quartier. Le sens de la circulation va du boulevard Georges-Favon vers la rue Général-Dufour. Après cela, il y a la place de la Synagogue, où la première rue circule aussi vers l'intérieur du quartier des banques, ensuite on peut tourner autour de la synagogue et on revient sur le boulevard Georges-Favon, qui est un axe de circulation important. Il explique que, entre-temps, des travaux ont été entrepris dans le quartier, et un réaménagement a été fait, qui vient changer un peu la discussion sur cette question, puisque aujourd'hui la circulation est bouleversée par les travaux et qu'elle ne correspond plus tout à fait à ce qui est dit dans le texte. Malgré tout, il reste ces deux rues le long de la place de la Synagogue, qui vont dans les deux sens, et qui participent au manque de sécurité des piétons dans cette zone. Il affirme qu'il serait possible que le sens de la circulation de la rue de la Bourse, ou d'une autre des rues parallèles, aille dans l'autre sens, pour amener les usagers motorisés vers le boulevard.

Une commissaire démocrate-chrétienne relève les changements évoqués, intervenus dans le flux de la circulation par rapport au texte de la pétition. Elle souhaiterait savoir de quels changements il s'agit. M^e Burkhard répond qu'un premier changement est lié au fait que le boulevard du Théâtre a été complètement réaménagé et que, si devant l'îlot central planté d'arbres les voitures pouvaient avant de se parquer en épi, maintenant elles se parquent en ligne. Un autre changement est qu'une des rues a été coupée en deux et qu'on ne peut plus passer à travers, il faut donc faire le tour, ce qui donne une espèce de circuit en ovale. Cela crée pas mal de difficultés pour ressortir de ce quartier, puisqu'il n'y a pratiquement plus que la rue qui longe la synagogue et la rue Bovy-Lysberg qui le permettent. Un dernier changement de circulation est intervenu sur le prolongement de la rue Bovy-Lysberg, qu'avant il était possible d'emprunter soit pour monter vers le Grand Théâtre, soit dans l'autre sens vers la place du Cirque, alors que maintenant il n'y a plus qu'un seul sens global de circulation, ce qui crée d'énormes difficultés puisque les automobiles sont prises dans une sorte de «tourbillon». Il y a donc là un réaménagement à concevoir, mais sous un sens global, car actuellement le groupe de pétitionnaires et M^e Roland Burkhard ont l'impression que les solutions trouvées ne sont pas assez globales.

Une commissaire du groupe des Verts aimerait que M^e Burkhard argumente la demande du groupe des pétitionnaires qui est en faveur de la fermeture de la place de la Synagogue à la circulation. Celui-ci répond qu'il s'agit d'une zone très motorisée, car elle comprend le boulevard Georges-Favon et le pont de la Coulouvrenière, fortement touchés par la circulation dans cette zone. Elle se situe également entre la rue du Stand et le Grand Théâtre, et s'étend jusqu'aux Rues-Basses, et elle est appelée «quartier des banques». Cette place devrait être piétonne depuis longtemps, comme elle l'était auparavant. Ses fêtes juives, ses habitants et les commerçants le demandent. Il ajoute qu'il ne voit pas l'intérêt de faire passer les voitures par cette place, elles peuvent passer soit par la rue de la

Pétition: place de la Synagogue sans trafic motorisé

Bourse, soit par la rue Jean-Petitot, parallèles à la rue du Stand. Il soulève le fait qu'une question piège pourrait concerner le réaménagement possible de la circulation pour la rue Général-Dufour, qui arrive en plein sur la place de la Synagogue: il propose que cette rue se termine en impasse.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose de fermer le bas de la rue. Un commissaire du groupe des Verts, lui, souhaiterait faire remarquer que la situation actuelle est due au chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), qui oblige de déplacer les voies de bus; il constate que depuis quinze mois le quartier est perturbé provisoirement. Il demande au pétitionnaire si c'est bien à l'initiative pour 200 rues piétonnes qu'il fait allusion. M^e Burkhard confirme. Le commissaire approuve avec plaisir et il fait mention de la motion permettant de fermer la place Neuve. Le commissaire des Verts explique que le Conseil municipal a accepté le principe de fermer toute une partie de la place Neuve, une étude a été faite.

Une commissaire socialiste remercie M^e Burkhard pour la pertinence de sa pétition qui vient rejoindre les initiatives socialistes pour les aménagements en faveur des piétons et des cyclistes en ville de Genève. Elle aimerait savoir si l'initiative du pétitionnaire ne découlerait pas, concernant cette place, d'une concertation de quartier qui a amené d'autres propositions pour cette zone. M^e Burkhard répond qu'il n'y a pas eu de concertation, qu'il a fait cette démarche en solitaire: à un premier travail de réflexion a suivi une discussion avec quelques personnes qui sont dans le quartier et il a été décidé de lancer cette pétition.

La commissaire socialiste lui répond que, bien que cela soit la Direction générale de la mobilité de l'Etat qui décidera de la circulation, celle-ci tiendra certainement compte des avis du Conseil municipal. Elle aimerait toutefois savoir s'il aurait éventuellement contacté la Direction de la mobilité. M^e Burkhard répond qu'après la réponse de la Ville de Genève, cela serait certainement judicieux de la transmettre aussi à l'Etat, et il se dit prêt à le faire, si ça peut aider la démarche.

Un commissaire socialiste aimerait savoir si le rabbin fait partie des signataires de la pétition. M^e Burkhard répond que ceux qui le soutiennent sont les commerçants des rues concernées, comme le Katrèpices, le Restaurant L'Incontro, ou encore le Café-Restaurant Le Boulevard. Le commissaire lui demande ce que pensent ces gens. M^e Burkhard répond que, s'ils ont signé et fait signer cette pétition, c'est que probablement qu'ils sont demandeurs.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que la place de la Synagogue est en quelque sorte le parvis de l'édifice religieux. Il rappelle que cet emplacement a été donné à la communauté israélite de Genève par le gouvernement de James Fazy, suite à la démolition des fortifications. Celle-ci a donc pu construire la synagogue dans un style hispano-mauresque, et en fait c'est là une copie de la Grande Synagogue de Berlin qui avait brûlé en 1938. Il demande au

pétitionnaire s'il a eu des contacts avec la communauté israélite, puisqu'elle est tout de même directement concernée. Il remarque que durant les cérémonies, par exemple lors de mariages ou de funérailles, il faut pouvoir s'approcher de l'édifice en voiture, c'est pourquoi une solution intelligente serait de maintenir la circulation du côté du boulevard du Théâtre.

M^e Burkhard répond qu'il n'a pas eu personnellement de contact avec la communauté israélite, mais qu'un des tenanciers du Restaurant L'Incontro a eu un contact avec eux. La communauté semble plutôt favorable à la démarche et propose que, lors des cérémonies de la synagogue, des chaînes puissent être enlevées afin de laisser passer les véhicules.

Un commissaire Vert rappelle qu'il s'agit de rues de desserte et que la Ville est tout à fait habilitée à demander que le trafic y soit supprimé. Le Canton est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations nécessaires, mais la Ville a pleins pouvoirs pour décider de fermer ces rues à la circulation motorisée. Si la commission des pétitions émet un préavis favorable, en principe la demande devrait suivre son cours. La procédure passera par l'exécutif avant de suivre plus haut.

M^e Burkhard demande s'il peut encore faire quelque chose pour envoyer sa pétition au Grand Conseil. Un commissaire démocrate-chrétien lui répond que les pétitionnaires ont formellement choisi de mandater la commission des pétitions pour faire suivre cette pétition aux autorités cantonales. Un commissaire du groupe des Verts précise que la procédure prévoit en effet que la Ville demande à la Direction générale de la mobilité, et donc à l'administration cantonale, s'il est possible ou non de réaliser ce projet. La démarche est donc correcte. Un autre commissaire du groupe précise qu'une étude globale du périmètre a été demandée par la Ville, la pétition arrive donc au bon moment et sera jointe à cette étude.

Séance du 22 mars 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif

M. Rémy Pagani explique que cela fait trois ans qu'il a rencontré l'ensemble des propriétaires et des utilisateurs de la synagogue. Tous étaient d'accord pour qu'elle devienne zone piétonne. Malheureusement, le Canton se refuse d'accorder la permission, car un accord secret a été fait entre M. Robert Cramer et le TCS afin que la piétonisation ne soit pas étendue avec l'arrivée du tram. M. Pagani déclare que ce n'est pas son avis, il continuera à se battre. Un commissaire démocrate-chrétien demande comment réagissent les autres commerçants du quartier, notamment les banques. A une commissaire d'A gauche toute!, M. Pagani répond que le terrain est à la Ville sauf la synagogue. Un commissaire du groupe des Verts s'étonne qu'on parle d'«accord secret» et qu'on en parle en commission.

M. Cramer a fait des accords qui ne regardent que lui, la Ville peut le lui demander. M. Pagani précise qu'il fournira des lettres sur ces accords.

Séance du 3 mai 2010

Audition de M. Elfrati, responsable de la sécurité de la communauté israéliite de Genève, ainsi que de M. Chartiel, vice-président de la communauté

M. Chartiel remercie le président de la commission des pétitions de les recevoir, il constate qu'à l'évidence la synagogue joue un rôle dans cette pétition, puisqu'elle fait partie des bâtiments classés, et que l'activité de leur communauté concerne la ville entière.

Le président demande aux auditionnés quel est leur point de vue. M. Chartiel explique leur fonctionnement et répond que, s'ils ne sont pas perturbés dans l'organisation de leurs événements, ils n'ont strictement aucun problème avec les aménagements proposés par les pétitionnaires. Le président lui demande s'ils ne verraient pas de problèmes notamment pour les cultes et pour les véhicules de service. M. Chartiel lui répond qu'il n'en voit pas. Le président lui demande s'il pense à la place du Molard. M. Chartiel lui répond que c'est un exemple. Un commissaire des Verts constate que c'est également le régime en vigueur pour les rues de la Vieille-Ville, il rajoute que celles-ci restent ouvertes jusqu'à 23 h. M. Chartiel lui précise qu'il parlait de 11 h du matin et non du soir.

Un commissaire socialiste aimerait savoir si la communauté ne risque pas d'être gênée lors des convois funèbres ou les mariages par la mesure demandée par la pétition. M. Chartiel répond qu'ils n'ont pas de convois funèbres, mais seulement des mariages.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate que le shabbat commence le vendredi soir, si la place n'était pas fermée à la circulation n'y aurait-il pas une gêne pour les fidèles? M. Chartiel répond qu'a priori la cohabitation n'est pas un problème; la synagogue en tant que telle est en effet matérialisée clairement, et la place publique est actuellement déjà occupée à midi par le Restaurant L'Incontro. Cette occupation fait partie de la vie de quartier et ce n'est pas une gêne pour la communauté. M. Elfrati fait remarquer que, lors des sorties des fidèles, des scooters les mettent en danger, ils ont déjà été rappelés à l'ordre.

Le commissaire des Verts aimerait savoir si M. Elfrati pense que d'interdire l'accès et le stationnement des véhicules ne serait pas un moyen d'accroître la sécurité de la communauté, notamment en vue des nombreux attentats au moyen de voitures piégées, qui ont lieu un peu partout dans le monde actuellement. M. Elfrati remarque que la ville de Genève n'est à ce jour pas une cible à haut risque, il n'y a donc pas d'urgence.

Discussion

Les auditionnés quittent la commission des pétitions. Un commissaire démocrate-chrétien constate que sont concernées par cet objet la Fédération du commerce genevois (FCG) et la Fédération des artisans et commerçants (FAC). Il fait remarquer que c'est le secteur des banques à Genève et qu'elles pourraient se sentir concernées. Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose de contacter l'association des commerçants du quartier. Une commissaire socialiste comprend les positions des préopinants, mais trouve que la pétition concerne les usagers directs de la place, qu'il serait intéressant de les entendre. Suite aux différentes positions des commissaires, le vote est lancé pour l'audition de la FAC ou de la FCG. L'audition est acceptée à l'unanimité sauf trois Verts. Votation à l'unanimité pour écrire aux commerçants et savoir s'ils sont intéressés pour une audition.

Séance du 17 mai 2010

Audition de M. Jacques Poncet, vice-président de la Fédération économique du centre-ville

A la demande du président de ce qu'il connaissait du projet demandé par la pétition, M. Poncet assure qu'il ignore celle-ci. Il annonce qu'il s'est rendu sur place et qu'il a constaté qu'il n'y a pas beaucoup de commerces. C'est pourquoi il donnera plutôt son avis en tant que membre du comité du Groupement transports et économie. Il lui semble en effet que la pétition concerne le trafic de cette place, il demande si la pétition demande la fermeture complète. Ils sont tout à fait opposés à la fermeture de tronçons de rues, qui a comme seul but de «casser le trafic». Il avoue ne pas très bien comprendre la pétition qui arrive maintenant alors que l'ensemble du quartier a été repensé et réaménagé. Il donne son avis qui est contre la place piétonne qui ferait butter le trafic venant de la rue David-Dufour. M. Poncet dit qu'il n'y a pas d'association membre de la fédération dans ce secteur. Il reconnaît que, pour les deux cafés-restaurants qui donnent sur la place de la Synagogue, ce serait bien de fermer la rue.

Une commissaire libérale demande si le bruit provoqué en été ne risque pas de poser problème. M. Poncet fait remarquer que la terrasse existe déjà et que si l'on ferme la rue on peut aménager quelque chose de très sympathique. Il ajoute qu'il désire une copie de la pétition afin de pouvoir suivre ce qui a été fait. Un commissaire d'A gauche toute! constate que la fermeture des deux modifierait considérablement le plan de la circulation du quartier. M. Poncet explique que le plan a été modifié récemment à cause du passage du bus au boulevard du Théâtre. Les automobilistes pourront utiliser la rue de Hesse. Par contre, il y a beaucoup de trafic qui vient de la rue du Général-Dufour. Si des places de stationnement sont enlevées en surface, la politique de la Fédération économique du centre-ville

est que celles-ci doivent se retrouver au sous-sol. M. Poncet ajoute que ce qui est important pour la synagogue est surtout sa façade, donc son entrée, qui se trouve côté Georges-Favon. A l'arrière, il n'y a qu'un accès de service.

Le président informe qu'il est en attente du résultat du sondage effectué auprès des commerçants, pour savoir lesquels sont intéressés à être auditionnés au sujet de ce projet.

Séance du 30 août 2010

Audition de M. Joffrey Vuillermet, gérant de la société Katrépices, et de M. Carlo Di Domenico, exploitant du Restaurant L'Incontro, 2, place de la Synagogue

La présidente invite les deux commerçants à donner leur avis sur la pétition. M. Di Domenico annonce que c'est lui qui a lancé la pétition. Il explique qu'il travaille sur la place depuis quinze ans et qu'il fréquente chaque jour des gens sur la place. En parlant avec les gens, il s'est rendu compte que tout le monde aurait voulu que cette petite place devienne piétonne. Il ajoute qu'il y a beaucoup de voitures qui s'engagent venant de la plaine de Plainpalais. Par contre, il arrive souvent que plusieurs véhicules, venant de la gare, franchissent illégalement la voie de gauche du boulevard pour entrer dans le quartier par la place de la Synagogue. C'est surtout cette constatation qui l'a poussé à prendre l'initiative de lancer cette pétition.

M. Vuillermet explique que son entreprise est sur la place depuis deux ans et demi. Celle-ci comprend deux activités dans le même espace: une école de cuisine et une boutique, et ils ont aussi un bureau pour l'administration de l'autre côté de la place, qui est aussi une salle de conférence qu'ils utilisent également pour la formation. Ses clients sont amenés à traverser la place et il y a beaucoup de circulation de ce côté. Il faut être prudent et c'est dangereux. Il ajoute que la place est très jolie avec les platanes et la fontaine et qu'il serait sympathique de la réserver aux piétons. M. Di Domenico ajoute qu'il y a beaucoup d'enfants qui viennent y jouer après l'école.

Une commissaire libérale informe qu'elle a passé par ce quartier en voiture et qu'aujourd'hui il ne reste plus que la rue de Hesse permettant d'arriver sur la place du Cirque en venant de la place Neuve. Elle demande si la fréquentation aurait changé depuis les modifications de circulation. M. Vuillermet remarque que la modification est récente et qu'il est difficile de déterminer les éventuels changements de quantité de trafic. Il relève qu'il y a aussi les rues Petitot et de la Bourse qui sont ouvertes aux voitures. Il remarque que ces petites rues sont peu fréquentées. Un commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait savoir s'il y a beaucoup de circulation sur cette place. M. Di Domenico répond que de son côté il n'y en a pas, et que de l'autre il y en a peu.

M. Vuillermet précise que, sur trois places de stationnement, une a été transformée en place de livraison. Le commissaire demande si, la place fermée, les livraisons pourraient continuer à se faire. M. Di Domenico répond que les livraisons ne dérangent pas. Quant aux voitures, elles passent sur un trottoir piéton!

Une commissaire des Verts souhaiterait ajouter que pendant les fêtes juives cette place était fermée pendant plusieurs jours. Cette fermeture est une bonne occasion pour observer le trafic. M. Di Domenico assure que pendant ces fermetures tout le monde est très content.

Une commissaire socialiste demande aux auditionnés si, eux, ils sont favorables à cette fermeture au trafic et, si oui, comment ils voient l'avenir de cette place, notamment par rapport à leurs commerces, mais aussi concernant la qualité de vie qui pourrait s'y installer. M. Di Domenico assure qu'il est très largement favorable. Il est content de voir des gens manger leur sandwich assis sur les bancs en compagnie de leurs collègues. Il assure l'ambiance très conviviale. Cette place est un petit espace dont tout le monde peut profiter, c'est le seul d'ailleurs dans le quartier des banques. M. Vuillermet confirme qu'effectivement ce quartier est presque toujours désert, sauf durant les pauses de midi. Cette place piétonne permettrait d'y retrouver un semblant de vie, spécialement le soir.

Un commissaire des Verts aimerait mieux comprendre si M. Di Domenico est un signataire de la pétition, ou s'il en est à l'origine. Il explique officiellement que c'est M^e Burkhardt qui, avec un comité, a déposé cette pétition. M. Di Domenico lui répond que c'est lui qui a demandé à M^e Burkhardt de faire une pétition, et que celui-ci l'a aidé. Le commissaire lui répond que c'est intéressant de constater que cette initiative vient des commerçants.

Il demande aux auditionnés comment ils prévoient de se faire livrer, dès le moment où cette place serait fermée. Il demande si les bornes rétractables pourraient constituer une solution. M. Vuillermet remarque que, dans la rue Céard, il y a effectivement un système de bornes qui se rétractent lors des livraisons.

La commissaire libérale demande si l'Incontro resterait ouvert le dimanche, mais c'est déjà le cas aujourd'hui.

La présidente constate que le négoce de M. Vuillermet n'utilise pas la terrasse, souhaiterait-il pouvoir s'y installer? Il lui répond que la structure actuelle ne lui permet pas de faire une demande. Par la suite, il pourrait effectivement proposer une activité de bar à vin et faire une demande pour la place. La présidente aimerait connaître le temps d'utilisation de la terrasse sur toute l'année. M. Di Domenico répond que c'est de mars à octobre, bien qu'il paye l'usufruit pour toute l'année.

Une commissaire d'A gauche toute! constate que depuis le lancement de cette pétition il y a plusieurs changements qui ont modifié le trafic dans ce quartier,

Pétition: place de la Synagogue sans trafic motorisé

notamment la pose de deux feux, dont un pour les cyclistes devant le Katrépices. Elle aimerait savoir si les commerçants de la place ont été consultés par rapport à ces aménagements, qui ne vont pas dans le sens de leur pétition. M. Di Domenico assure que les personnes chargées des travaux sont toujours aimables. Il raconte que, lors de la pose d'un panneau routier et comme l'ancien se trouvait au milieu du trottoir, il a demandé si le nouveau pourrait se trouver à un endroit moins fréquenté par les piétons. Les ouvriers ont contacté leurs supérieurs, et ceux-ci ont accepté sa proposition. Il ajoute qu'il est très heureux de vivre à Genève et que la Suisse est un pays merveilleux pour les étrangers.

Discussion

Après le départ des auditionnés, une commissaire démocrate-chrétienne constate que l'on doit auditionner quelqu'un de la Direction générale de la mobilité (DGM). L'ex-président explique qu'avec M^{me} de Ciocchis, secrétaire au Service du secrétariat du Conseil municipal, ils avaient contacté une douzaine de commerçants sur cette place en leur demandant ce qu'ils pensaient de la pétition. La présidente assure que ce sont les deux seules personnes qui se sont manifestées et que selon le Secrétariat du Conseil municipal, apparemment, ça serait la première fois qu'une commission aurait fait la démarche de consulter les usagers touchés par une pétition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève qu'ils ont reçu une copie du courrier adressé au Service de l'aménagement urbain par la DGM, sur lequel il est dit que celle-ci donne son accord de principe à cette modification en demandant son application différée dans le temps. Ce courrier date du 6 janvier, donc il commence à être relativement ancien et le commissaire aimerait en entendre les auteurs. Un commissaire des Verts remarque que M. Pagani avait annoncé que l'Etat n'était pas d'accord de fermer cette place tant qu'était en cours le chantier du tram. Il doit y avoir une transition pour la fin du chantier, qui devrait se terminer en décembre 2011. Tant que le chantier sera en cours, l'Etat refusera de rentrer en matière. La présidente met au vote l'audition de la DGM, qui est acceptée à la majorité.

Séance du 15 novembre 2010*Audition de M. Enrique Marti, chef du Service cantonal des enquêtes de circulation et chantiers (DGM)*

M. Marti informe que son service a étudié avec attention cette pétition adressée à M^{me} Künzler. Il se trouve que son service s'est déjà penché sur cette demande, du 27 août 2009, de la Ville de Genève de fermer la place de la Synagogue. En raison des travaux du TCOB, cette demande n'est pas recevable avant la fin des

travaux. Ils ont donc donné un préavis favorable à la Ville sur le principe de fermeture. Le plan de circulation tel qu'il est proposé par la Ville n'est donc pas acceptable actuellement. Néanmoins, puisqu'ils doivent étudier ensemble la mise en place des 200 rues piétonnes, ils ont demandé à cette occasion à la Ville d'étudier principalement ce secteur-là. Il fera donc l'objet d'une étude plus détaillée pour la fermeture à la circulation. Cette nouvelle étude sera plus précise que celle de 2008, afin de savoir quels seront les reports de trafic après les travaux. Leur position n'est donc absolument pas défavorable, mais ils attendent la nouvelle étude de la Ville, qui leur permettra de savoir où ils vont faire passer les véhicules. Si la charge est admissible, ils pourront sans autre accepter cette demande.

Une commissaire libérale dit que, venant du côté de Champel en voiture et devant fréquemment se rendre à la gare, son itinéraire est de contourner le Grand Théâtre et de couper le boulevard du Théâtre pour continuer par la synagogue. Pour elle, c'est le seul itinéraire fluide la menant de chez elle à la gare. Ce projet de fermeture constitue à son avis une perte assez considérable pour les automobilistes. Elle demande s'ils auraient éventuellement pensé, dans le cas de la fermeture de ces rues, à changer l'orientation de la circulation. M. Marti lui répond que c'est une possibilité, mais qu'il ne peut se prononcer. Fermer une rue ailleurs ne fait que repousser le problème ailleurs. Il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte, comme la sécurité des piétons et cyclistes, et c'est ces éléments qui vont ressortir de l'étude. La commissaire libérale lui répond que le problème est la fermeture de la rue Bovy-Lysberg et que s'ils ferment encore la rue de la Synagogue ce sera un problème. M. Marti répond que c'est la question à laquelle répondra l'étude; sur l'heure, on ne peut pas encore se prononcer sur la faisabilité de cette demande.

Un commissaire des Verts remercie M. Marti, dont la réponse confirme celle de M^{me} Giraud de janvier 2010. Ce courrier demande de rester souple pendant la période des travaux. Il demande si M. Marti sait si la Ville a déjà lancé l'étude de modifications de la circulation dans ce secteur puisqu'ils sont à une année de la fin des travaux. M. Marti répond l'ignorer et en tout cas la DGM ne l'a pas reçue.

Une commissaire d'A gauche toute! se demande si la terrasse ne va pas amener plus de circulation. M. Marti remarque que toute activité commerciale est susceptible d'attirer des clients.

Une commissaire socialiste remarque que la commission a entendu les commerçants et habitants très demandeurs de la fermeture de cette place. Ils demandent que soient trouvées des solutions pour diminuer le trafic de transit, qui est toujours lourd dans ce quartier. Cette fermeture permettrait d'améliorer la qualité de vie. M. Marti répond que tout est possible en matière d'aménagement, cela est une question de coût et de volonté de la Ville. Actuellement, l'aménagement vient d'être refait et n'est pas modifiable facilement.

Pétition: place de la Synagogue sans trafic motorisé

La présidente demande si le département de M^{me} Künzler a donné une réponse formelle aux pétitionnaires vu que la demande lui a été adressée. M. Marti répond ne pas avoir vu de réponse. Sa présence est une manière de répondre à la commission des pétitions. La présidente précise qu'elle souhaitait savoir si le Canton avait traité cette pétition. Elle relève que les pétitionnaires se sont donné la peine d'apporter une proposition et qu'ils méritent une réponse explicative. Ce n'est pas du ressort de la commission des pétitions. M. Marti constate avoir fait une erreur sur sa réponse, la pétition n'a pas été adressée directement à M^{me} Künzler. La présidente lui demande de répondre par écrit aux pétitionnaires et une copie pour la commission des pétitions à joindre au rapport. M. Marti lui assure que cela sera fait. Il confirme que les communes soumettent des propositions au Canton, concernant les mouvements souhaités de la circulation, en fonction de leurs objectifs d'aménagements. Cette pétition concerne essentiellement des réseaux de quartier, pour lesquels le Canton laisse le soin à la Ville de faire ses propositions. Les commissaires demandent de joindre au rapport la lettre argumentaire de M. Marti qui explique la raison technique qui rend impossible la demande des pétitionnaires.

La présidente met au vote la pétition P-239 ainsi que le principe que la lettre de l'Etat devra être jointe au rapport. Pour: 2 AGT, 2 S, 2 DC, 1 Ve. Contre: 2 UDC, 1 L. Abstentions: 1 R, 1 L. Le renvoi de la pétition P-239 au Conseil administratif est accepté.

A plusieurs reprises, et afin de pouvoir rendre son rapport, la rapporteuse a demandé à la présidente la lettre promise par M. Marti à la commission des pétitions. Finalement, la lettre de M. Enrique Marti, de la DGM, demandée en séance de novembre 2010, est reçue à la fin du mois de mars 2011.

Annexes: – pétition
– lettre de M. Marti

Pétition

Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé

La place de la Synagogue est un emplacement sympathique que nombre de genevois apprécient. Actuellement, le trafic motorisé est possible des deux côtés de la place. Il ne sert que les usagers qui désirent se rendre du Boulevard Georges-Favon à la Rue Général-Dufour ou au Boulevard du Théâtre et, depuis le Boulevard du Théâtre au Boulevard Georges-Favon.

Or, la rue de Hesse, la rue Jean-Petitot et la rue de la Bourse qui jouxtent cette place permettent déjà aux véhicules circulant dans le Boulevard Georges-Favon de se rendre au Boulevard du Théâtre ou à la rue Général-Dufour. Quatre rues dans un sens de circulation et une rue dans l'autre sens n'a pas de sens !

Le trafic motorisé peut parfaitement être organisé différemment en faisant en sorte que le trafic de la rue Jean-Petitot soit inversé par rapport au sens de circulation actuel, de manière à permettre aux utilisateurs du Boulevard du Théâtre de revenir sur le Boulevard Georges-Favon. En inversant également le trafic à la rue de Hesse, les usagers de la rue Général-Dufour pourraient rejoindre aisément le Boulevard Georges-Favon.

C'est pourquoi les signataires de la présente pétition estiment nécessaire une réorganisation du trafic dans ce secteur. Supprimer le trafic motorisé sur tout le pourtour de la place de la Synagogue afin de la rendre aux piétons et aux cyclistes uniquement, est de nature à rendre l'endroit plus sympathique et convivial aux activités qui s'y déroulent déjà : fêtes de la communauté juive à la Synagogue, terrasse ombragée et sécurisée pour usagers et employés des restaurants (Incontro et Katrèpices), etc. Le trafic motorisé ne devrait être possible que pour les urgences médicales, police, véhicules du feu et livraisons le matin jusqu'à 11h00.

Nous, signataires, demandons par conséquent aux autorités municipales, d'entente avec les autorités cantonales si nécessaire, de décréter que la place de la Synagogue est interdite au trafic motorisé.

	NOM :	PRENOM :	ADRESSE :	SIGNATURE :
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (soir)
Pétition: place de la Synagogue sans trafic motorisé

7295



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité
Direction générale de la mobilité

DIM - DGM
Rue du Stand 20
1204 Genève

Comité pour une place de la Synagogue
sans trafic motorisé
Monsieur Roland Burkhard
p.a. 13, boulevard Georges-Favon
1204 Genève

N/réf. : EMJC/mcm 2008-01136
60228-2011

Genève, le

Concerne : Pétition 239 - "Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé"

Madame, Monsieur,

Nous avons été entendus dans le cadre de votre pétition par la Commission municipale des pétitions.

En substance, nous avons évoqué :

- Que les projets et la mise en place des principes de modération ou de piétonisation sont de la compétence de la Ville de Genève,
- Que l'étude de réorganisation du trafic de la place de la Synagogue faite par le bureau Citec n'est plus d'actualité en raison des modifications apportées dans le cadre de la mise en place du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB),
- Que néanmoins, la Direction générale de la mobilité (DGM) est favorable à la piétonisation de la place de la Synagogue et que cette position a été transmise par courrier au service de l'aménagement urbain de la Ville de Genève le 6 janvier 2010,

Cette piétonisation pourra d'ailleurs s'inscrire dans la stratégie globale de piétonisation sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Enrique Marti
Chef du service des
enquêtes de circulation
et chantiers

Copie à : Commission municipale des pétitions

Projet1000004.DOC

M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz, rapporteuse (S). La pétition P-239 demande que la place autour de la synagogue soit fermée aux véhicules motorisés grâce à une organisation différente de la circulation. L'objectif est de diminuer le constant trafic de transit qui perturbe lourdement le quartier concerné.

Les socialistes sont ouverts depuis fort longtemps à l'amélioration de la qualité de vie en ville et à la mobilité douce qui favorise les piétons, les cyclistes et les transports publics.

La commission des pétitions a auditionné le représentant des pétitionnaires, M^e Roland Burkhard, et elle a pu constater que cette pétition émanait tant des habitants que des commerçants voisins de la place de la Synagogue. Nous avons également auditionné le responsable de la sécurité de la communauté israélite de Genève, M. Elfrati, ainsi que son vice-président, M. Chartiel, qui se sont dits très contents de cette initiative de fermeture à la circulation qui améliorerait l'accès social et culturel à la synagogue.

Les commerçants et restaurateurs des alentours faisant également partie des pétitionnaires, nous les avons auditionnés aussi; ils se réjouissent d'un avenir qui verra la fermeture de la place de la Synagogue au trafic automobile et leur permettra d'aménager leurs terrasses respectives en fonction de cette nouvelle donne.

La pétition P-239 a également été envoyée à M^{me} Künzler, responsable de la mobilité au niveau cantonal, car la décision finale appartient à la Direction générale de la mobilité (DGM); nous avons donc auditionné M. Marti, chef du Service cantonal des enquêtes de circulation et chantiers. La réponse de la DGM est, bien sûr, favorable à la piétonnisation de la place de la Synagogue, mais il faut attendre que les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) soient achevés.

La majorité de la commission a voté pour le renvoi de la pétition P-239 au Conseil administratif. M. Hämmerli m'a fait remarquer que j'ai oublié d'indiquer le vote négatif de l'Union démocratique du centre dans mon rapport, je lui présente mes excuses. J'ai signalé l'erreur au Secrétariat du Conseil municipal, qui fera le nécessaire pour la corriger. (*Corrigé au Mémorial.*) Le Parti socialiste demande au Conseil municipal de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, en précisant qu'elle devra être traitée dès que possible avec la DGM afin que le périmètre concerné devienne une zone piétonne.

Premier débat

M. Bayram Bozkurt (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'intitulé de la pétition P-239 indique clairement son objectif: la place de la

Pétition: place de la Synagogue sans trafic motorisé

Synagogue ne doit plus accueillir de trafic motorisé. Cela signifie que l'on pourra y circuler à vélo, en patins à roulettes ou à pied.

Parallèlement, cette pétition constitue un bel exemple de démocratie participative, car elle montre à quel point les commerçants et les habitants qui utilisent les espaces publics savent exprimer leurs souhaits concernant leur cadre de vie et leur quartier. Je me suis rendu sur les lieux; on s'y croirait d'abord en zone piétonne, mais cette première impression ne dure malheureusement pas longtemps! D'un côté comme de l'autre, deux ruelles anonymes coupent la place et brisent ce rêve d'espace piéton.

La situation actuelle représente également un danger pour les serveurs des restaurants adjacents, qui doivent traverser ces deux rues pour aller servir les clients sur les terrasses desdits établissements. De plus, certains véhicules arrivant de l'autre côté du boulevard Georges-Favon traversent illégalement et foncent sur la place de la Synagogue en roulant beaucoup trop vite. Enfin, des parents laissent jouer leurs enfants dans ces ruelles en pensant que c'est une zone piétonne, alors que la circulation motorisée y est encore tolérée.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette problématique. Les Verts pensent que la piétonnisation complète de la place de la Synagogue servirait d'exemple merveilleux pour les environs. Nous sommes donc favorables au renvoi de la pétition P-239 au Conseil administratif.

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous touchons là un point sensible. M. Bozkurt a beau évoquer son rêve, nous devons revenir à une certaine réalité! Il faut bien que le trafic automobile s'écoule quelque part! Depuis que les ponts de l'Île sont fermés à la circulation privée, celle-ci n'a fait qu'augmenter sur le pont de la Coulouvrenière et dans les environs. En outre, le réaménagement complet des lignes de bus dans le secteur de la rue Bovy-Lysberg et du Victoria Hall a complètement bouleversé le trafic dans ce périmètre. Devant le Victoria Hall, le temps de passage pour les véhicules est extrêmement bref, et il faut bien qu'ils passent quelque part!

Actuellement, du point de vue de la circulation, ce secteur est devenu un véritable piège. Vous me direz que les pièges, il faut tâcher de les éviter... Mais, dans le cas présent, c'est quasiment impossible! En effet, je le répète, le trafic automobile doit bien s'écouler quelque part! La fermeture à la circulation des deux voies qui bordent la place de la Synagogue – l'une permettant d'y accéder, et l'autre d'en sortir – ne pourrait qu'aggraver une situation déjà extrêmement pénible et bancale.

Mon groupe confirme donc le vote de l'un de ses représentants en commission en se prononçant contre la pétition P-239.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais compléter les propos de M^{me} la rapporteuse.

Tout d'abord, son rapport contient un certain nombre d'erreurs de plume. A la page 3, elle met dans la bouche d'un commissaire de l'Union démocratique du centre que la Grande Synagogue de Berlin a brûlé en 1983! Jamais je n'ai dit une telle ineptie! Tout le monde sait que la Nuit de cristal a eu lieu le 9 novembre 1938! La seconde erreur est un peu plus ennuyeuse, car elle concerne les votes de la commission des pétitions, qui ont en fait été les suivants. Pour le renvoi de la pétition P-239 au Conseil administratif: 2 membres d'A gauche toute!, 1 Vert, 2 socialistes, 2 démocrates-chrétiens; contre: 2 membres de l'Union démocratique du centre et 1 libéral; se sont abstenus: 1 radical et 1 libéral.

Voilà pour les rectifications à apporter au rapport P-239 A. (*Corrections faites au Mémorial.*)

A présent, je dirai deux mots sur les raisons qui ont poussé l'Union démocratique du centre à s'opposer à cette pétition. Notre groupe déteste enfoncer des portes ouvertes! Quand un fonctionnaire de l'Etat nous explique que les services cantonaux sont d'accord avec la finalité de la pétition, mais que sa demande est prématurée car il faut d'abord terminer les travaux connexes au TCOB avant de prendre d'autres mesures de circulation, nous devons l'écouter!

De plus, je fais miennes les observations que vient d'exprimer notre collègue Armand Schweingruber. L'Union démocratique du centre refusera donc le renvoi de la pétition P-239 au Conseil administratif, et nous sommes heureux de constater que, ce soir, une partie des libéraux et tous les radicaux nous rejoignent.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 37 oui contre 23 non.

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la restitution de la totalité du temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette» (P-258 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz.

La pétition P-258 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 3 novembre 2010. La commission s'est réunie le 29 novembre 2010, sous la présidence de M. Rémy Burri, le 10 janvier 2011, sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, et le 7 mars 2011, sous la présidence de M^{me} Silvia Machado.

Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Nathalie Bianchini et Ksenya Missiri, que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 29 novembre 2010

Audition des pétitionnaires de la Maison de quartier Asters-Servette, soit: M^{mes} Patricia Moret Calpini, présidente, Anah Bettex, trésorière, Amël Negolissi Koubaa, comité, Florence Charvoz et Patricia Loawiler, animatrices socioculturelles, M. Adonis Morena, M^{me} Tamara Almeida et M. François Jourdan, membres

Le président explique qu'il est lui-même membre du comité de la maison de quartier, mais qu'il saura rester objectif et impartial. M^{me} Moret Calpini explique la situation et le fonctionnement de la Maison de quartier Asters-Servette: six animateurs, des professionnels du travail social spécialisés dans l'animation socioculturelle, une équipe de moniteurs formés, du personnel administratif et technique, ainsi que 150 membres cotisants et un fichier de 2000 adresses d'utilisateurs.

Le périmètre d'action de la maison de quartier est très dense, urbain et rassemble environ 20% de la population en ville de Genève, selon l'Office cantonal de la statistique et l'Office cantonal de la population. Ce périmètre englobe la Servette, le Grand-Pré, Vermont, Moillebeau, les Nations, la Forêt, Liotard, Geisendorf et le Petit-Saconnex. Beaucoup de nouveaux immeubles ont été construits ces dernières années dans ce périmètre, ce qui fait que les membres ont augmenté et qu'il y a de fortes demandes. Cela fait plusieurs années que le comité signale à

¹ Commission, 3094.

la Ville et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) que la charge devient toujours plus lourde. Pour plus de 5000 heures d'activités, le centre accueille plusieurs centaines de personnes durant une semaine ordinaire, hors des périodes de festivités ou de vacances. Il concerne directement une population de 4000 personnes par année, il évalue à 10 000 le nombre de personnes touchées par ses actions. Celles-ci se déroulent soit dans le centre à la rue Schaub, soit dans l'annexe du Bois-des-Frères, au Lignon. Il s'agit des activités suivantes: l'accueil libre des enfants du mardi au vendredi périscolaire et des mercredis toute la journée par des animateurs et moniteurs. Pendant les vacances scolaires, la maison de quartier s'occupe des centres aérés avec une prise en charge des enfants toute la journée par des animateurs sur 11 semaines par année dont huit en été. Elle propose aussi des spectacles, un marché aux jouets et également d'autres événements, tels que le petit Black Movie.

Elle accueille aussi des adolescents, du mardi au samedi. Le vendredi soir, elle organise des activités comme la préparation de repas. Elle leur propose également des sorties, des ateliers, des activités intercentres, ainsi que des camps hors de la ville. Pour le tout-public, elle propose aussi toute une série d'ateliers, qui vont de la gym au chant, en passant par la poterie, et il existe un thé contact adressé au troisième âge, à l'occasion duquel les personnes se retrouvent pour discuter de thèmes choisis, parfois avec un intervenant. Elle organise en outre chaque année une fête de quartier, ainsi que des soirées de grillades. Elle travaille en réseau avec les associations du quartier, les écoles et les cycles d'orientation, et a des liens avec Cap Loisirs, parce qu'elle accueille régulièrement des enfants en intégration. Elle soutient aussi les associations. Par exemple, lorsque celles-ci souhaitent organiser des événements, elle apporte alors ses compétences, et elle coorganise également des promotions à l'école Trembley. Les animateurs assurent un suivi individuel des jeunes en difficulté, en lien avec la famille, et parfois aussi avec des enseignants. Il y a aussi une permanence du mardi au vendredi dès 15 h, pour accueillir tous ceux qui auraient besoin d'informations au sujet de la vie dans le quartier. La maison de quartier prête ses locaux pendant la semaine et le week-end aux habitants et aux associations, par exemple pour des activités familiales. Toutes ces activités sont organisées pour promouvoir et entretenir le lien social, pour lutter contre l'exclusion et pour mener une action préventive, notamment auprès de leur jeune public. La mission de la maison de quartier n'est pas uniquement de répondre à des besoins de la population, mais aussi de transmettre des valeurs importantes, telles que le respect, la solidarité, l'écoute et le partage.

La pétition a été déposée après une perte de temps de travail: la FASe, en effet, pour combler son déficit 2010, a adopté comme mesure d'économie de diminuer le taux horaire de travail dans les centres où il y avait des changements de personnel et des départs à la retraite, en introduisant aussi un délai de carence

Pétition: temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette

de deux mois avant l'entrée en fonction des nouveaux animateurs. Pour la Maison de quartier Asters-Servette, cela représente une diminution de 15% sur un taux qui, avant, s'élevait à 425%, réparti sur les six postes d'animation, et qui comprenait un temps dévolu à l'organisation des centres aérés. Il faut en effet savoir que ces activités représentent un moment intense, et pendant des semaines les animateurs travaillent beaucoup plus que le reste de l'année, entre 50 et 60 heures hebdomadaires, donc ils utilisaient ce taux pour pouvoir compenser les heures supplémentaires, voire engager un animateur auxiliaire.

La première diminution est intervenue à la fin de février 2010, lors d'un changement d'animateur, et là ils ont perdu 10% sur leur temps de travail. La deuxième a eu lieu au mois de juin, à l'occasion du départ à la retraite de l'une de leurs animatrices qui avait un poste à 60%, et ils ont perdu 5%. De plus, la personne engagée pour la remplacer n'a pu commencer à travailler qu'au début de septembre. A cette diminution du taux horaire sur le temps consacré à l'animation s'est ajoutée une perte de 4% sur le temps des moniteurs dès septembre, mesure qui a touché toutes les maisons de quartier. Pour l'année 2010, la Maison de quartier Asters-Servette a donc perdu 428 heures d'animation, et 74 heures de moniteurs.

Lors de l'assemblée générale au mois de mars, il y a eu une discussion avec la cinquantaine de membres présents, au sujet des options qu'ils pourraient prendre suite à cette diminution. Différentes pistes ont été émises, parmi lesquelles la maison de quartier a choisi celle de fermer ses locaux durant deux semaines, après le centre aéré d'automne, pour ne pas pénaliser les familles. Cette fermeture s'est donc faite avec le soutien des membres et des habitants, tout comme le lancement de la pétition. Ils ont informé la Ville et la FASE du fait qu'ils allaient devoir fermer la maison de quartier, et ont été entendus par M. Tornare, mais malheureusement rien de constructif n'est ressorti de cette réunion. Ils ont reçu un courrier de la FASE qui les informait que ces mesures étaient prises, et que ce qu'ils avaient perdu ne leur serait pas redonné.

Le but de cette pétition est donc de récupérer ce temps perdu, tout en sachant que les 425% antérieurs n'étaient déjà pas suffisants. Il y a des travaux en cours à la commission allocation ressources, d'où il ressort que leur maison est sous-dotée en personnel: leur équipe fait depuis des années de nombreuses heures supplémentaires qui ne sont pas comptabilisées, faute de moyens pour les récupérer. Sont lésés des professionnels très impliqués, qui sont bien sûr prêts à donner de leur temps pour la bonne cause, mais le comité ne peut plus accepter que son personnel fasse autant d'heures: c'est une situation qui est insatisfaisante. La requête des pétitionnaires est donc d'obtenir le minimum nécessaire pour pouvoir continuer à travailler correctement, ce qui représente le taux de 2009, à savoir 425% de temps. Dans le cas où ils ne récupéreraient pas ces heures, l'année prochaine ils seraient obligés de prendre de vraies mesures, et c'est évidemment la population

qui serait pénalisée. Par exemple, les heures manquantes pour 2011 monteront à 312 heures, ce qui représente la suppression de trois semaines de centres aérés. Pour la population, le coup à accuser serait vraiment difficile.

M^{me} Moret Calpini ajoute que la Maison de quartier Asters-Servette n'est pas seule dans cette situation. En effet, il y a plus de 20 lieux qui ont été touchés par ces mesures qui ont permis d'effacer le déficit de la FASE, dont plusieurs maisons de quartier au centre-ville. En déposant cette pétition, les pétitionnaires souhaitent se faire les porte-parole des autres lieux touchés, pour sensibiliser le monde politique face aux difficultés dans lesquelles ils vont se retrouver s'ils n'arrivent pas à récupérer leur temps de travail, car les habitants ont besoin des maisons de quartier. Ils sont conscients que la Ville fait déjà beaucoup d'efforts au niveau financier pour soutenir la FASE, mais, pour eux, en tant qu'association, il paraît indispensable que celle-ci obtienne les moyens nécessaires pour soutenir les actions menées par les maisons de quartier.

M^{me} Almeida ajoute que, suite aux deux semaines de fermeture cet automne, les adolescents qui fréquentent la maison de quartier se sont retrouvés pour échanger leurs points de vue au sujet de la façon dont s'est passée cette période. En tant que porte-parole, elle explique que, comme ils ne pouvaient pas se retrouver dans les locaux de la maison, ils se retrouvaient dans les allées et les parkings, ce qui a provoqué des problèmes avec les habitants, ainsi qu'avec des agents de sécurité. Quand la maison est fermée, les adolescents n'ont plus d'endroit pour se réunir; ils n'avaient plus l'encadrement du vendredi soir avec la préparation du repas commun, ni la médiation avec les parents que garantissaient les moniteurs. M. Jourdan explique, en tant qu'habitant du quartier, que ses enfants et ses petits-enfants fréquentent la maison de quartier et participent à beaucoup d'activités. Il trouve très important que celles-ci puissent continuer. Personnellement, il s'y rend pour rencontrer d'autres personnes, avec qui il discute; il y a aussi des mamans avec leurs enfants qui viennent en fin de journée, et l'accueil est toujours chaleureux. C'est important de faciliter le dialogue entre les habitants du quartier, et la maison est le seul endroit où ces rencontres peuvent se faire; c'est un lieu d'intégration qui permet au quartier de mieux vivre.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate que la FASE est un organisme de l'Etat. Il demande si les pétitionnaires auraient déjà été reçus par la commission des pétitions du Grand Conseil, ou si cela est agendé. M^{me} Charvoz répond qu'ils n'ont pas encore été convoqués, bien qu'ils aient déposé la pétition en même temps à la Ville et à l'Etat. Le commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que l'Etat s'apprête à voter le budget dans quelques semaines. Il souhaiterait avoir plus de précisions concernant l'annexe au Lignon. M^{me} Charvoz répond qu'il s'agit d'un pavillon en bois, où ils mènent des activités en plein air avec leurs enfants. Il est nécessaire, car ce n'est pas possible d'aménager un centre aéré dans le quartier de la Servette.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre remarque qu'ils se trouvent dans une problématique employeur-employé, la FASe étant l'employeur, et les employés le personnel de la maison de quartier. A son avis, ils n'ont pas à s'immiscer dans ce genre de problème. Cela dit, il aimerait savoir quelles seraient les conséquences de la réduction du temps de travail sur leurs activités, et si elles ont été hiérarchisées, tenant compte de ce qui est indispensable, de ce qui est utile et de ce qui ressort du confort. S'ils étaient amenés à faire des choix, il demande quels sacrifices seraient les moins douloureux. M^{me} Charvoz répond que cette question était justement l'objet de l'assemblée générale en mars, car c'est du ressort de l'association. Le comité avait donné des exemples de ce que représente le nombre d'heures manquantes, ensuite les membres s'étaient positionnés quant au scénario préférable pour 2010. Finalement, l'ensemble avait préféré que toutes les activités soient touchées, en tout cas dans un premier temps, et aussi que cela soit visible, pour que tout le monde se rende compte qu'ils ont des difficultés. Si la perte devait continuer pour 2011 et 2012, un nouveau travail serait fait lors de la prochaine assemblée générale. La question des priorités a été posée pour 2010, mais pas encore pour 2011.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre constate que, selon l'approche néolibérale actuelle de la société, le discours est de faire mieux avec moins. M^{me} Charvoz assure qu'ils font déjà beaucoup, avec pas beaucoup; dès lors, faire mieux avec moins serait très compliqué. M. Jourdan ajoute qu'il s'est rendu compte depuis très longtemps que la maison de quartier a toujours manqué de personnel. C'est extrêmement difficile de diminuer encore les heures de travail, et après ce sera les prestations offertes qui subiront des pertes. Le commissaire de l'Union démocratique du centre constate que cela fait aussi partie de l'évolution de la société. Par exemple, autrefois dans les hôpitaux on trouvait des religieuses bénévoles, et aujourd'hui il y a des infirmières au tarif syndical, donc cela coûte plus cher. L'altruisme et le bénévolat sont des valeurs qui n'ont plus vraiment cours. M^{me} Moret Calpini assure que les maisons de quartier sont gérées par des associations qui comptent de nombreux bénévoles. C'est donc un esprit qu'ils cherchent à entretenir.

Un commissaire démocrate-chrétien constate que les mesures mentionnées ont été appliquées uniformément pour l'ensemble des maisons de quartier. Il fait remarquer que, si la Ville injecte près de 7 millions pour subventionner la FASe, l'Etat ne la subventionne qu'à hauteur de 5-6 millions. Lors des votations du 28 novembre, le peuple genevois a voté l'accueil continu, il souhaiterait donc savoir s'il est prévu qu'ils soient associés à cette mesure et s'ils ont été approchés en prévision de ce qui va se passer. M^{me} Moret Calpini répond qu'ils font effectivement partie d'un groupe de travail qui s'occupe des questions liées aux horaires de l'école. Par rapport à la maison de quartier, cette mesure ne va pas changer grand-chose, puisque les enfants viendront après l'école, ainsi qu'ils le font

Pétition: temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette

déjà aujourd'hui. Le mercredi, ils perdront une tranche d'âge le matin, puisque les enfants iront à l'école à partir de 8 ans. Le commissaire démocrate-chrétien remarque qu'en ce cas ils vont avoir besoin d'encore plus de moyens, financiers et autres. M^{me} Charvoz explique que dans ce groupe de travail il y avait deux maisons de quartier, avec deux groupes du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour réfléchir avec la Ville sur ces problématiques futures. Il existe différents scénarios, et la question n'a pas encore été tranchée. Les résultats des travaux de ce groupe sont maintenant dans les mains d'une commission de la Ville de Genève.

Un commissaire socialiste constate que la FASE décide de manière unilatérale de demander aux maisons de quartier de diminuer leurs prestations, alors que la Ville paie très cher tous les salaires. Il demande s'ils auraient déjà bénéficié d'une aide compensatoire du département de la cohésion sociale. D'autres maisons de quartier ont pu en bénéficier. Il constate que la Ville passe actuellement deux fois à la caisse en payant les pertes de compensation et les aides d'urgence des salaires des moniteurs des centres aérés. M^{me} Charvoz répond qu'ils ont demandé cette aide en mai de cette année quand ils ont été reçu par M. Tornare qui leur a assuré que rien ne pouvait être fait. M^{me} Bettex souhaite ajouter qu'elle faisait partie du conseil de fondation de la FASE, en tant que représentante du personnel; elle explique que les communes aussi siègent lors des séances, et que les décisions prises pour diminuer le déficit ont été votées à la majorité, donc aussi par les communes et par la Ville. Les associations sont ensuite libres de décider comment elles vont traduire cette perte sur le terrain.

Une commissaire d'A gauche toute! tient à féliciter le travail des membres. Elle demande à M^{me} Almeida, porte-parole des adolescents de la maison de quartier, si elle pense que la situation va se dégrader comme en France. M^{me} Almeida assure que ses amis voulaient se réunir dans un endroit chaud et que des habitants, pensant qu'ils faisaient quelque chose de mal, ont appelé la sécurité. Une commissaire socialiste ayant travaillé vingt ans avec la FASE salue le lourd travail effectué. Elle souhaiterait savoir combien d'heures moniteurs ont été enlevées en 2010. M^{me} Charvoz répond que chaque maison de quartier a perdu 4% de septembre à décembre, ce qui représente pour les Asters 74 heures, soit une semaine et demie de centre aéré pour huit enfants. Par contre, en 2011, ces 4% concerneront toute l'année, ce qui fera 200 heures en moins pour les moniteurs.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que, durant une séance plénière, M. Tornare a expliqué toute la problématique de la FASE. Cette décision a été prise par l'association des communes concernées qui votent en faveur de la suppression. C'est le principe de la démocratie: la majorité décide et la minorité doit se plier. Il suggère aux pétitionnaires d'insister du côté du Grand Conseil, parce que le vote du budget est prévu pour le 17 décembre. M^{me} Charvoz explique qu'eux se sont dit que la démarche en leur pouvoir était de lancer cette

Pétition: temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette

pétition, et ensuite d'attendre d'être convoqués. Elle ignore s'ils ont le droit de relancer l'Etat à ce sujet. Le commissaire lui répond d'écrire à M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil, s'ils souhaitent être entendus par la commission avant le vote du budget. Il l'assure que c'est leur droit de citoyens.

Un commissaire démocrate-chrétien informe que son parti a déposé une motion demandant plus de transparence dans la politique de la FASE, motion qui est signée par tous les partis.

A l'unanimité, la commission accepte l'audition de M. Yann Boggio, nouveau secrétaire général à la FASE.

Séance du 10 janvier 2011

Audition de M. Yann Boggio, secrétaire général de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle)

M. Boggio commence par signaler qu'il n'est en fonction que depuis le mois de septembre 2010. Devant les perspectives budgétaires en décembre 2009, la FASE a dû décider d'un certain nombre de mesures d'économie par rapport au personnel. Le budget de la FASE est consommé à 96% par les charges salariales et il y a eu besoin de combler un manque de 525 000 francs. Le conseil de fondation, qui regroupe cinq représentants de l'Etat (cinq magistrats communaux dont M. Manuel Tornare pour la Ville de Genève), cinq représentants du milieu associatif et deux représentants du personnel, a dû économiser ce montant sur un budget total d'environ 39 000 000 de francs. Il a également décidé de ne pas supprimer de postes et de réduire de 4% la dotation en heures moniteurs. De plus, lors de chaque désir d'un animateur de changement d'affectation dans une maison de quartier, il a été décidé de réduire la dotation du poste de cet animateur à hauteur de 10%, sous réserve qu'il y ait au moins 250% de temps animateurs dans le centre, et de délayer dans le temps l'engagement d'une nouvelle personne. C'est pour cette raison que la Maison de quartier Asters-Servette a dû subir des mesures d'économie durant l'année 2010.

M. Boggio revient sur ce qui est dit dans la pétition et précise que la Maison de quartier Asters-Servette a une dotation au 1^{er} janvier 2010 de 425% et qu'elle a vu sa dotation diminuer par le désir de changement d'un animateur au mois de mars. Une deuxième personne a choisi d'évoluer dans un autre centre au mois de juin et le poste a été repourvu le 1^{er} juillet avec une réduction du taux de 5%. La dotation finale du centre est donc de 410%. Concernant les heures moniteurs, le budget initial est de 5825 heures et la diminution de 4%, mais elle a été déplacée dans le temps et n'a donc pas été appliquée sur la totalité de l'année 2010 pour tenir compte des programmes d'action de septembre à décembre; le total de l'année a été une diminution effective de 233 heures moniteurs.

La FASE a cherché de nouveaux moyens financiers et a trouvé l'aide du Fonds intercommunal sollicité l'été dernier: une subvention extraordinaire complémentaire a été obtenue pour 2011 et 2012. Cela permet de suspendre les mesures d'économie de 2010, en outre on retrouve une dotation animateurs complète. Grâce au vote des budgets du comité du Fonds intercommunal, du Conseil municipal et du Grand Conseil, la FASE a pu suspendre la totalité des mesures d'économies des différents centres avec restauration des donations de base au 1^{er} janvier 2010.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande quelle est la réaction du personnel et si la restitution de la part de salaire pour 2010 se fait pour des personnes qui n'ont pas travaillé. Dans la pétition, il est indiqué que «pour des raisons d'économies budgétaires, la FASE a imposé à la maison de quartier une diminution de son taux de travail de 15% dès 2010». Or cette année est depuis dix jours derrière nous et l'exercice est clos, les comptes sont ou devraient être bouclés. M. Boggio répond que personne parmi le personnel n'a perdu quoi que ce soit. La seule aggravation est que la personne nouvellement engagée a un contrat avec une donation plus basse. Le 23 décembre 2010, dès que le budget a été accepté, la FASE a envoyé un courrier aux centres pour leur demander comment ils comptaient s'organiser pour retrouver cette dotation. La Maison de quartier Asters-Servette n'a pas encore répondu.

Un commissaire démocrate-chrétien demande s'il y a d'autres problèmes à prévoir, sachant que la FASE est dans un plan économies et que ces mesures sont dues à un problème qui risque de réapparaître. M. Boggio répond que la FASE a un modèle de financement complexe développé depuis une douzaine d'années. Il précise que grâce à la subvention complémentaire accordée il n'y aura pas de problème pour 2011 et 2012. Des questions se posent quant à la pérennité du modèle, mais d'entente avec l'Association des communes genevoises et le Département de l'instruction publique est lancé le projet de renégociation complète des clefs de répartition entre les communes et l'Etat. Le but est d'éviter de se retrouver dans des situations telles que la FASE a pu les connaître ses dernières années.

Un commissaire radical faisant partie du comité de la Maison de quartier Asters-Servette se réjouit du retour des effectifs du personnel. Il annonce que M. Boggio a oublié de préciser que cette diminution de 10% représente 520 heures moniteurs de moins pour le centre et un gel des nouveaux recrutements. Cela signifie que, si quelqu'un a 80% de poste, il passe à 70%, il faut temporiser pendant trois mois. Avec ces mesures d'économies, la Maison de quartier Asters-Servette s'est retrouvée pénalisée plus que les autres maisons de quartier et n'a pas eu l'occasion de trouver une réponse ou un support de la FASE pour limiter les conséquences et tenter d'essayer d'éviter de fermer pendant deux semaines. Il demande à M. Boggio si dans une telle situation il n'est pas possible pour eux d'aller au-delà d'un simple calcul mathématique.

Pétition: temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette

M. Boggio explique que c'est compliqué et qu'il a quelques moyens complémentaires pour remplacer des personnes en maladie ou accidentées, soit intervenir dans un moment où il n'y a pas de remboursement effectif de l'assurance. Mais le modèle de financement aujourd'hui est extrêmement restreint, la FASE n'a pas de fonds propres et ne laisse pas de marge de manœuvre pour des événements ponctuels, ni pour répondre aux nombreuses demandes des lieux. Le cadre financier est imposé par l'Etat et négocié avec les communes. Il précise que d'autres maisons de quartier ont vécu des difficultés en 2010 et c'est bien pour éviter de se retrouver confrontés à nouveau à de telles situations que les clefs de financement vont être renégociées. Malheureusement, il n'a pas été possible de réaliser des économies et de résoudre les problèmes d'impact que cela avait sur chaque maison de quartier et il entend bien les diverses difficultés qu'elles ont pu connaître et les déplore.

Séance du 7 mars 2011

La présidente rappelle que la commission a pu faire le tour de la question en son absence, mais qu'elle n'a pas eu le temps de la voter. Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense que cette pétition est devenue sans objet, conformément à ce qui a été affirmé lors des auditions, il demande à un autre commissaire radical si son sentiment est juste.

Une commissaire socialiste ajoute que M. Tornare avait aussi apporté des informations supplémentaires à ce sujet en séance plénière en répondant aux mêmes questions. Elle propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour montrer qu'il a pris les préoccupations des pétitionnaires en compte et a traité le dossier. De cette manière, le Conseil administratif pourra remettre par écrit les engagements qu'il a pris.

Un commissaire radical membre du comité de la Maison de quartier Asters-Servette confirme que la demande contenue dans cette pétition a été traitée dans l'intervalle et que toutes les maisons de quartier ont retrouvé leurs budgets et leurs ressources humaines pour les années 2011 et 2012. Il approuve la proposition de la commissaire socialiste.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande que soit mentionné dans le rapport que la commission a constaté que les buts visés des pétitionnaires ont été atteints.

Un commissaire démocrate-chrétien pense qu'il y a quand même eu un gros problème pour les maisons de quartier qui a donné lieu à cette pétition et qui justifie un renvoi au Conseil administratif dans le sens de la cohérence, puisqu'il y a une motion qui a été signée et déposée au Conseil municipal par la plupart des partis sur ce thème.

7308

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (soir)

Pétition: temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette

Un commissaire des Verts est d'accord de ne pas classer la pétition, car sinon on ne soutiendrait pas la mesure du Conseil administratif.

Un commissaire d'A gauche toute! est pour le classement.

La pétition P-258 est renvoyée au Conseil administratif par 10 oui (3 Ve, 2 S, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 4 non (2 AGT et 2 UDC).

P-258

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal	
R	NOV. 2010 Les usagers et usagères de la Maison de Quartier Asters-Servette
Adressé par	p.a. Association de la Maison de Quartier Asters-Servette, 47 rue Schaub, 1202 Genève
Copies	
Pour la restitution de la totalité du temps de travail d'animation de la Maison de Quartier	
Pétition au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, au Conseil municipal et au Conseil administratif	

La Maison de Quartier Asters-Servette est une association, gérée par un Comité de citoyens et citoyennes bénévoles, qui emploie au quotidien une équipe d'animatrices, d'animateurs, de monitrices, de moniteurs et du personnel administratif et technique. Elle est un partenaire de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (« FASE »). Son secteur d'influence, en terme de quartiers, touche potentiellement 25% de la population de la ville de Genève.

A travers ses activités, la Maison de Quartier se veut un lieu d'accueil convivial, de rencontres et d'échanges, destiné à toutes les populations du quartier (enfants, adolescents, adultes) quelles que soient leur origine, leur appartenance religieuse ou sociale et ayant pour but le renforcement du tissu social. Quelques activités : centres aérés, accueil enfants et adolescents, suivi de jeunes en difficultés, thé-contact, ateliers pour adultes, organisation de fêtes, prêt de salles...

Or, pour des raisons d'économies budgétaires, la FASE a imposé à la Maison de Quartier une diminution de son temps de travail de 15% d'animation dès 2010, avec pour conséquence une réduction des activités, et ce dans un quartier dont la population ainsi que ses besoins s'ont en constante augmentation.

Aussi, nous, signataires de la présente pétition demandons au Grand Conseil, au Conseil d'Etat, au Conseil Municipal et au Conseil Administratif de la Ville de Genève, le maintien des activités proposées par la Maison de Quartier et, donc, la restitution de la totalité des heures de travail.

NOM	PRENOM	ADRESSE	NPA	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----	-----------

Pétition: temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette

M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz, rapporteuse (S). La pétition P-258 demande la restitution de la totalité du temps de travail perdu en 2010 pour les travailleuses et les travailleurs sociaux de la Maison de quartier Asters-Servette. Elle a également été adressée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat.

Les pétitionnaires soulèvent la problématique de la restriction budgétaire générale subie par les maisons de quartier en 2010. La Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) a imposé une diminution de 15% du temps de travail de leur personnel, alors que les demandes d'accueil des enfants et des jeunes sont en constante augmentation à Genève. L'intégration sociale est mise en danger dans nos quartiers! On diminue les budgets là où il faudrait les augmenter!

Malgré l'excellent travail d'encadrement des équipes d'animation et la forte demande des habitants, la Maison de quartier Asters-Servette répond à la demande de seulement 20% de la population genevoise. En outre, on a pu constater que la FASe avait décidé unilatéralement la diminution des prestations dans les maisons de quartier, alors que la Ville paie largement les salaires de leur personnel. Lors d'une précédente séance plénière du Conseil municipal, M. Tornare nous a signalé que le problème venait de la décision de l'Association des communes genevoises (ACG), qui a voté en faveur de cette restriction.

En janvier 2011, la commission des pétitions a auditionné M. Boggio, nouveau secrétaire général de la FASe. Il nous a expliqué que le budget de cette fondation était consommé à 96% par des charges salariales, ce qui a entraîné en 2010 un manque à combler de 525 000 francs. Le conseil de fondation, représenté par cinq magistrats communaux, a dû économiser ce montant sur son budget global, qui s'élève à environ 39 millions de francs; il a également décidé de réduire de 4% la dotation en heures moniteurs. De plus, lors de chaque demande de transfert d'un animateur ou d'un départ à la retraite, la dotation de son poste devra être réduite de 10%. C'est ce qui s'est passé en 2010 à la Maison de quartier Asters-Servette, qui a perdu 520 heures de travail de moniteurs et s'est vue obligée de fermer ses portes pendant deux semaines au cours de l'automne dernier.

La FASe a cherché de nouveaux moyens financiers et a obtenu une subvention complémentaire pour 2011 et 2012 auprès du Fonds intercommunal, représenté par notre magistrat Manuel Tornare au nom de la Ville et Charles Beer au nom de l'Etat. Cela a permis de suspendre les mesures d'économies et de remettre en fonction les postes perdus pour les deux années à venir.

La commission des pétitions demande au Conseil administratif de faire face aux difficultés rencontrées par l'ensemble des maisons de quartier genevoises et de trouver en collaboration avec elles une solution à long terme pour garantir la pérennité du travail qui y est effectué. Pour cette raison, nous renverrons la pétition P-258 au Conseil administratif, afin qu'il adopte à l'avenir des mesures

budgétaires favorables permettant d'encadrer au mieux les jeunes en dehors des périodes scolaires.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont acceptées par 47 oui contre 2 non.

10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 614 300 francs destiné aux travaux de réalisation d'un trottoir en béton du côté pair de l'avenue d'Aïre (PR-810 A)¹.

Rapport de M^{me} Isabelle Brunier.

Traitement de la proposition

La proposition PR-810 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2010. Elle a été traitée lors de quatre séances de ladite commission, soit le 1^{er} décembre 2010, le 26 janvier 2011, le 2 février 2011 et le 9 mars 2011, sous la présidence de M. Alexandre Wisard. Les procès-verbaux ont été rédigés avec beaucoup de soin par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit ici vivement remercié.

Résumé du préambule de la proposition

Il s'agit de construire à neuf le trottoir actuellement en provisoire entre le numéro 4 et le numéro 40 de l'avenue d'Aïre. Il est également prévu de réaménager et sécuriser la traversée piétonne à la hauteur des numéros 3 et 4 de l'avenue d'Aïre. Ces travaux répondent ou tiennent compte de deux pétitions et d'une motion traitées par le Conseil municipal.

Résumé de l'exposé des motifs

La mise en place d'une bordure de trottoir en granit, ainsi que la réalisation d'un trottoir en béton bouchardé type Ville de Genève, permettra d'offrir un aménagement de qualité assurant confort et sécurité aux usagers du domaine public.

¹ Proposition, 1329.

Au droit des deux sorties des parkings souterrains, un trottoir traversant assurera la continuité des déplacements des piétons et le confort nécessaire pour les personnes à mobilité réduite. L'îlot central de la traversée piétonne sera redimensionné en vue d'accroître la sécurité des piétons. Les itinéraires cyclables seront assurés entre la contre-route et l'avenue d'Aïre, avec un accès privilégié au centre commercial Planète Charmilles.

Présentation de la proposition et réponses aux questions des commissaires

La proposition PR-810 a été présentée à la commission par MM. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, et Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction du même service. Ils ont précisé que le projet consiste en la suppression des épingles métalliques qui jalonnent le trottoir provisoire et en la surélévation du trottoir qui sera réalisé classiquement en béton. En réponse à diverses questions des commissaires, il a été confirmé que le centre commercial voisin n'a pas fait d'observations, que le trottoir sera abaissé à la hauteur des passages piétons selon les directives en vigueur, et que les épingles métalliques seront recyclées. L'ensemble du trottoir est bien situé sur le domaine public et, en l'état actuel du projet, il n'est pas prévu d'ajouter des épingles à vélos.

Séance du 26 janvier 2011

La commission a procédé à l'audition de M^{me} Lisa Mazzone, coordinatrice de l'association Pro Vélo, qui avait demandé cette entrevue. Celle-ci a exposé un contre-projet (dans les détails duquel la rapporteuse n'entrera pas, se reporter le cas échéant aux notes de séance) élaboré par la commission technique de l'association. Suite aux questions de divers commissaires, M^{me} Mazzone précise qu'elle a contacté le Service de l'aménagement urbain par lettre (sans plans), mais que ce dernier n'a pas jugé la proposition pertinente. L'aménagement d'une piste cyclable proposée par Pro Vélo à cet endroit impliquerait de diminuer le trottoir, prévu à 5,2 m de largeur, de 1,5 m. M^{me} Mazzone a également rappelé que l'avenue d'Aïre, qui reçoit le trafic de l'avenue Wendt, constitue un axe majeur pour rejoindre la future voie verte.

Le même soir, la commission a auditionné les représentants du groupe de travail zone 30-mobilité du Forum Saint-Jean-Charmilles, à leur demande. Il s'agissait de M^{me} Olowine Rogg et de MM. Alain Dubois et Martin Gonzenbach. Ils ont déploré un certain manque de concertation avec les services de la Ville, ainsi que la disparition prévue dans le projet des épingles métalliques qui, selon eux, sont un bon empêchement pour le stationnement illicite des voitures sur le trottoir. Ils regrettent également qu'il ne semble pas y avoir de réflexion plus globale sur l'avenue d'Aïre. Pour eux, le seul aspect positif du projet est l'agrandissement de

l'îlot central. Un feu pour les piétons au même endroit a été refusé par la Direction générale de la mobilité. De plus, la question des stationnements deux-roues n'est pas traitée par la proposition PR-810.

Séance du 2 février 2011

Suite aux précédentes auditions, la commission a désiré entendre le magistrat Rémy Pagani, ainsi que la cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, M^{me} Marie-Hélène Giraud. Finalement, seul le magistrat a pu être entendu. M. Pagani a précisé que le trottoir devait être remis aux normes habituelles. Il réfute le manque de concertation, ayant eu des rencontres avec une commission d'habitants et l'association des parents d'élèves, même si ce n'était pas spécifiquement sur le point traité par la proposition PR-810. Il annonce qu'un projet englobant la contre-allée de l'avenue d'Aïre est à l'étude. Il informe la commission qu'il n'a pas rencontré les responsables du centre commercial ni l'association Pro Vélo dont il ne connaît pas le contre-projet, mais il reste ouvert pour les entendre. Face aux remarques de quelques commissaires, il relève que la réfection de ce trottoir, nécessaire, n'empêche pas l'élaboration d'un projet plus vaste dans le quartier.

Séance du 9 mars 2011

Finalement, le 9 mars, la commission a reçu M^{me} Sandra Piriz, géographe-urbaniste, et M. Roberto Daverio, ingénieur en circulation et transports, tous deux au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. M^{me} Piriz a précisé que, même si la reconstruction du trottoir était une simple opération de génie civil, cela a aussi été l'occasion de prendre en compte les demandes des habitants qui souhaitent sécuriser les déplacements des piétons et des vélos. Un îlot sera créé au milieu de la traversée piétonne et une piste cyclable marquée sur la contre-route d'en face. S'agissant de projet d'ensemble, il a été confirmé que le Service des espaces verts mène une étude pour réaliser l'image directrice de l'ensemble de l'avenue d'Aïre qui est reconnue comme un boulevard arboré. Les résultats de cette étude seront connus à l'automne 2011. M. Daverio a montré des plans qui intègrent toutes les améliorations prévues par la proposition PR-810, ainsi que de nouvelles places de stationnement pour deux-roues. Il a reconnu que les améliorations prévues sur la contre-route ne sont pas couvertes par cette proposition. Suite à une question, M^{me} Piriz a précisé que les épingles métalliques basses sont retirées partout en ville, lorsqu'un chantier en donne l'occasion, pour des raisons esthétiques et pratiques, les cyclistes y accrochant leurs vélos, ce qui pose problème aux personnes à mobilité réduite. Elle a également expliqué que le Service des espaces verts s'occupe de l'ensemble de l'avenue d'Aïre, mais que le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et ponctuellement le Service du génie

civil, sont représentés au sein du groupe de travail. M. Daverio a précisé que le Service de l'aménagement urbain avait rencontré l'association Pro Vélo, ce qui l'avait amené à préciser le projet concernant les cheminements cyclables et les places de stationnement pour vélos. L'autorisation devrait être délivrée d'ici à un mois environ

Prise de position des groupes

Pour le Parti socialiste, la dernière audition a démontré qu'une réflexion plus vaste est en cours dans ce quartier et que la réfection de ce trottoir constitue une première étape nécessaire. Il approuve donc la proposition. La commissaire libérale est également satisfaite des explications fournies et approuve également le projet. Le commissaire radical approuve ce crédit tout en déplorant le fait que ces travaux auraient sans doute pu être réalisés par les promoteurs privés du centre commercial à l'époque de sa construction. Le groupe A gauche toute! note que des études sont en cours et approuve la proposition PR-810. Le commissaire de l'Union démocratique du centre se félicite qu'une étude d'ensemble soit en cours et approuve le projet. Le groupe des Verts n'était, au départ, favorable qu'à la sécurisation du passage piétons, mais il estime désormais qu'il faut aller de l'avant, il votera donc la proposition. Enfin, le Parti démocrate-chrétien vote également la proposition.

Vote et conclusions

La proposition PR-810 a été votée à l'unanimité des commissaires présents, soit 2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 1 UDC, 1 L. En conclusion, la commission des travaux et des constructions vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, d'accepter le projet d'arrêté tel qu'il est formulé ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Cela fait plusieurs années que les associations du quartier concerné demandent la sécurisation de l'avenue d'Aïre. Elles sont intervenues auprès de la Ville, de l'Etat et de la police afin d'obtenir un chemin sécurisé qui permette aux enfants de l'école des Charmilles de se rendre au restaurant scolaire situé de l'autre côté de l'avenue d'Aïre, à l'école de l'Europe.

Cela fait également plusieurs années que le groupe de travail zone 30-mobilité du Forum Saint-Jean-Charmillles se penche sur la sécurisation des voies

d'accès entre la maison de quartier, le centre commercial Planète Charmilles et le quartier de l'Europe. Il y a même eu une pétition dans ce sens, la P-231, ainsi qu'une motion, la M-812. De nombreuses actions et interventions ont été le fait des habitants, qui essaient de trouver une solution pour que cet axe dangereux qu'est l'avenue d'Aïre soit un peu plus sûr.

Certes, la proposition PR-810 a été votée à l'unanimité par la commission des travaux et des constructions, mais je me permets quand même d'exprimer au nom des Verts une certaine consternation par rapport au coût de sa réalisation et à la faible amélioration qu'elle apportera à la sécurité des enfants et des habitants des environs. Il y a deux ou trois ans à peine, nous avons déploré un accident mortel sur l'un des deux passages pour piétons de l'avenue d'Aïre, dont aucun n'est pourvu de feux. Je sais bien que l'installation de feux de signalisation dépend du Département cantonal de l'intérieur et de la mobilité, mais je pense que les services de la Ville devraient appuyer notre démarche et essayer de convaincre l'Etat d'aller dans notre sens.

Un trottoir en béton du côté pair de l'avenue d'Aïre, c'est bien joli, mais nous aimerions une meilleure sécurité! Nous voudrions que tout cet argent ne soit pas dépensé uniquement pour un trottoir! En revanche, je suis très contente de savoir que l'îlot situé devant l'école sera agrandi et sécurisé; cela, au moins, c'est une amélioration! Mais du côté des cyclistes, on n'est pas du tout d'accord avec cette proposition PR-810 et on attend avec impatience le projet global qui nous a été promis.

Pour la paix du débat de ce soir et pour que nous puissions avancer dans le traitement de notre ordre du jour, je renonce à déposer un amendement. Il y avait unanimité en commission et nous voterons tout de même le crédit demandé pour ce trottoir, bien qu'il nous semble excessif et que nous continuions à demander plus de sécurité à l'avenue d'Aïre!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Cette problématique pourrait paraître mineure, mais le Conseil administratif nous demande quand même de l'autoriser ce soir à dépenser 614 300 francs – et cela, non pas pour un projet très emblématique, mais pour refaire la bordure d'un trottoir qui ne convient ni à Pro Vélo, ni aux habitants du quartier auditionnés par la commission des travaux et des constructions le 26 janvier 2011. Cela figure dans le rapport PR-810 A. Il est dommage que M. Pagani fasse mine de quitter la salle, car ce que j'ai à lui dire est important...

Aussi bien la représentante de Pro Vélo que les membres du groupe de travail zone 30-mobilité du Forum Saint-Jean-Charmillles que nous avons auditionnés se demandent pourquoi dépenser un demi-million de francs pour un trottoir, alors qu'un nouveau projet complet pour l'avenue d'Aïre est annoncé d'ici au mois de

mai. Madame la présidente, j'aurais vraiment voulu que M. Pagani soit présent pour m'écouter, car c'est surtout à lui que je m'adresse en ce moment...

La présidente. Je suis sûre qu'il vous écoute, Monsieur Buschbeck, il est juste à côté!

M. Mathias Buschbeck. Il parle au téléphone en même temps! Je sais qu'il a deux oreilles, mais... Bien, je le vois en train de raccrocher!

La présidente. Monsieur Buschbeck, si vous le souhaitez, vous pouvez passer votre tour à M. Dossan et reprendre la parole ensuite... Non, revoilà M. Pagani!

M. Mathias Buschbeck. Je remercie beaucoup M. Pagani de son retour dans cette salle! Et je lui pose ma question: comment peut-on nous annoncer un nouveau projet pour l'avenue d'Aïre d'ici au mois de mai, tout en nous demandant un crédit pour faire un trottoir en béton? Il me semble que la moindre des choses serait de ne pas dépenser inutilement cet argent pour un projet qui ne satisfait pas grand monde aujourd'hui!

Ce soir, comme l'a dit ma collègue Heberlein Simonett, les Verts voteront la proposition PR-810. Néanmoins, Monsieur le magistrat, pourquoi ne décideriez-vous pas de ne pas dépenser cet argent dans l'idée de renégocier la question avec les habitants et d'inclure un aménagement mieux adapté dans le projet global promis pour le mois de mai? Est-ce cela que vous entendez nous annoncer ce soir? Nous serions tellement heureux si vous nous disiez que vous ne referez que l'îlot pour traverser en sécurité et pas le trottoir! J'attends de vous une déclaration dans ce sens, Monsieur Pagani...

M. Guy Dossan (R). On nous a certes parlé d'un projet à venir, comme l'a dit M. Buschbeck, mais on nous a également signalé qu'il concernerait la contre-route de l'avenue d'Aïre. On peut trouver dommage que ce crédit de 614 300 francs pour un trottoir nous soit demandé ce soir, avant que le projet global ne nous ait été soumis. Pour ma part, j'espère surtout que ledit trottoir dont le Conseil municipal s'apprête à voter la construction ne sera pas démolí dans peu de temps à la faveur du projet global!

En outre, je rappelle à M. Buschbeck que le Conseil municipal, quand il accepte un crédit demandé par le Conseil administratif, ne vote pas une enve-

loppe pour que le magistrat fasse tout ce qu'il a envie de faire, mais une autorisation de dépenser. Si nous votons ces 614 300 francs pour un trottoir, ce n'est pas pour construire autre chose! Sinon, nous monterons au créneau pour le dénoncer! Je le dis pour remettre l'église au milieu du village, mais nous voterons quand même ce crédit.

La seule chose que l'on puisse regretter, dans cette affaire, c'est que la Ville n'ait pas exigé du promoteur de Planète Charmilles, lors de la construction du centre commercial, qu'il fasse les travaux qui lui incombait. S'il en avait été ainsi, ce ne serait pas à la Ville de mettre la main à la poche maintenant pour construire ce trottoir qui aurait dû être aménagé à l'époque.

M. Armand Schweingruber (L). Chers collègues, la commission des travaux et des constructions a accepté à l'unanimité la proposition PR-810 du Conseil administratif. Je confirme que le Parti libéral se ralliera à cette position ce soir lors du vote du plénum.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviendrai très brièvement sur ce dossier. Vous savez qu'il est extrêmement difficile et périlleux de mettre sur pied des projets en matière de mobilité! Nous en avons élaboré un pour l'avenue d'Aïre mais il ne convenait pas; j'ai donc fait réétudier le tout...

Monsieur Buschbeck, j'ai bien compris les intentions du groupe des Verts, mais je vous signale que j'agis en connaissance de cause et que j'ai rencontré les parents d'élèves de l'école. Je n'ai pas dit que je dépenserais tout ou partie du crédit demandé dans la proposition PR-810, mais il faut tout de même envisager la possibilité que le projet global que nous vous présenterons au mois de mai s'avère nettement meilleur et nécessite de réviser notre intention de construire ce trottoir. Evidemment, nous ne construirons pas un trottoir pour le démolir juste après! Cela me paraît aller de soi!

Je remercie la commission des travaux et des constructions d'avoir bien compris dans quel sens nous avançons. Nous reparlerons de l'avenue d'Aïre tout bientôt! En attendant, Mesdames et Messieurs, je vous serai reconnaissant de faire confiance au Conseil administratif et d'aller de l'avant avec lui dans ce projet de trottoir.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (54 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 614 300 francs destiné aux travaux de réalisation d'un trottoir, côté pair de l'avenue d'Aïre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 614 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2012 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise (PR-852 A)¹.

Rapport de M. Georges Breguet.

La commission des arts et de la culture, sous la présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, a traité de l'objet cité en titre dans sa séance du 10 mars 2011. Les notes de séance étaient prises par M^{me} Consuelo Frauenfelder, que le rapporteur remercie.

Séance du 10 mars 2010

Audition de M. Jean-Charles Giroud, directeur de la Bibliothèque de Genève (BGE), accompagné de M. Nicolas Crispini, photographe indépendant, qui a mené une expertise sur la valeur patrimoniale du fonds Boissonnas (voir rapport en annexe)

Présentation du fonds Boissonnas

M. Giroud a le plaisir de présenter une proposition d'acquisition d'un important fonds photographique: le fonds Boissonnas. En effet, Genève a eu l'immense honneur d'accueillir une dynastie de photographes, qui a marqué l'histoire de la photographie non seulement à Genève, mais de manière internationale, et cela sur un siècle. Ce fonds présente la particularité de contenir aussi bien les œuvres photographiques que des archives bien fournies (livres de comptes, correspondances, etc.). Parmi cette dynastie, il faut relever le nom de Fred Boissonnas (1858-1946), reconnu internationalement, et qui, entre la fin du XIX^e et le début du XX^e, a profondément marqué la Ville, puisque le Tout-Genève est passé dans son atelier. En outre, il faut noter les voyages en Grèce, en Egypte et autour de la Méditerranée. Son travail s'inscrit dans une démarche artistique ambitieuse, et ses ouvrages sont recherchés. Or, le fonds est conservé pratiquement dans son ensemble chez les Borel-Boissonnas. Il s'agit donc là d'un fonds d'une extrême rareté, puisque l'aspect archivistique donne une ampleur scientifique exceptionnelle à l'ensemble.

M. Crispini ajoute qu'il a procédé à une expertise (voir annexe) afin de situer la valeur financière du fonds, ainsi que ce qu'il contenait. Il s'est basé sur l'inven-

¹ Proposition, 5084.

taire produit par les Boissonnas, et a recensé 27 000 tirages et 90 000 négatifs. L'auteur majeur de la dynastie étant Fred Boissonnas, qui gagne une médaille d'or à Paris en 1900. L'envergure est donc internationale, puisqu'il ouvre des ateliers à Marseille (où il rachète l'atelier de Nadar), Paris et Saint-Petersbourg et ce jusqu'à la faillite de 1929. Il gagnera jusqu'à 50 médailles en tout. Le fonds est remarquablement documenté, et tous les négatifs sont numérotés avec une fiche. De nombreux tirages représentent des pièces uniques. Le seul «bout» manquant étant le fonds grec, qui est celui qui circule le plus. Le fonds Boissonnas est donc d'une très grande qualité, et il est resté sous-exploité jusqu'ici. C'est donc une belle opportunité pour Genève, puisque cette acquisition mettrait l'institution, le Centre d'iconographie genevoise, au premier niveau des institutions suisses liées à la photographie. Il ne cache pas que de nombreuses autres institutions suisses et étrangères s'y intéressent.

Estimation de la valeur du fonds Boissonnas

Une commissaire aimerait savoir comment s'évalue techniquement la cote de la photographie.

M. Crispini répond que le marché de la photographie a explosé depuis vingt ans, et qu'il est monté de 200% en matière de spéculation ces dix dernières années. En outre, il existe des cotes, des valeurs de marché, notamment pour Fred Boissonnas, et des documents qui chiffrent chaque tirage et chaque lot de tirage. Un tirage serait donc évalué aujourd'hui entre 5000 francs et 10 000 francs pour un tirage non rare. Or, le fonds contient des tirages rarissimes et comporte un intérêt documentaire immense. Le fonds conserve en outre des négatifs verts, ainsi qu'une série d'autochromes sur l'Egypte, qui valent plusieurs milliers de francs pièce. L'estimation du tout a donc été de 2 800 000 francs, qui est un calcul moyen et tout à fait crédible, et qui ne tient pas compte des archives (livres de comptes, affiches, correspondances, aquarelles du XVIII^e, etc.), qui représentent 5 mètres linéaires.

Une commissaire demande quel est le montant articulé par les autres institutions pour acquérir ce fonds. Elle se demande aussi s'il est envisageable que la Grèce fournisse ces tirages lors d'une exposition, s'il est prévu d'en faire profiter le public, et si un lieu est envisagé.

M. Crispini répond qu'il y a eu plusieurs offres sur des morceaux du fonds. Le «bout» grec notamment, qui comprenait 8500 négatifs et un fonds contact, est parti à 900 000 francs. Or, Gad Borel et Ninon Boissonnas ne souhaitent plus morceler le fonds, ce qui représente une opportunité unique pour la Ville. Il déclare aussi qu'il a été acquis dans la convention de vente du fonds partiel en Grèce qu'il doit rester accessible. Il signale que l'exposition des tirages grecs a fait plus de 20 escales à travers l'Europe. Il ajoute qu'il a découvert 13 albums

Proposition: fonds photographique Boissonnas

qui contiennent une partie des bouts grecs, et qui se trouvent à la Bibliothèque de Genève (BGE). Il évoque, pour de futures expositions, la Maison Tavel, le Musée d'art et d'histoire et le Fotomuseum à Winterthour. M. Giroud ajoute que la BGE fera une exposition Boissonnas dès que seront réglées les questions liées à l'inventaire et au reconditionnement.

Un commissaire demande comment s'est fait le calcul du montant: la famille a-t-elle donné son prix?

M. Giroud répond par l'affirmative. La famille en souhaite 2 millions. M. Giroud mentionne les nombreux contacts pris depuis plus de quinze ans entre le département et les Borel-Boissonnas, qui n'ont jamais débouché sur une offre. Il rend attentif sur notre responsabilité commune, dans la perte du bout grec notamment, et qu'il ne s'agirait pas de reproduire. En outre, la BGE est extrêmement sensible à ces ensembles avec archives, qui sont très rares. M. Giroud a donc rencontré Gad Borel et sa fille, qui ont demandé 2 millions. Suite à cela, M. Crispini a été chargé de confirmer ce prix. M. Crispini ajoute que ce prix est tout à fait raisonnable sur le marché de la photographie. En morcelant le fonds, les Boissonnas pourraient en récupérer 4 à 5 millions.

Un commissaire aimerait connaître la valeur-assurance actuelle du fonds. M. Crispini répond que le fonds n'a jamais été assuré par les propriétaires actuels, car cela coûtait trop cher. M. Giroud pourra, par la suite, fournir au Conseil municipal l'expertise, puisque le fonds sera bien sûr assuré par la Ville dès qu'il sortira du grenier, opération qui est des plus urgentes.

Reconditionnement du fonds Boissonnas

Un commissaire s'interroge sur le reconditionnement et la conservation des tirages, opérations qui induisent des coûts. Il aimerait aussi savoir en quoi consiste le reconditionnement. Il se demande aussi si ces tirages sont difficiles à conserver.

M. Crispini indique que le coût du reconditionnement figure dans la proposition, puisqu'il y a urgence à sortir ce fonds du grenier où il est entreposé. Ce fonds sera donc déposé au Centre d'iconographie genevoise, qui a des locaux adaptés et un budget prévu. En outre, des recherches universitaires et autres sont en cours afin de valoriser ce fonds (la Fotostiftung de Winterthour, notamment, souhaiterait faire une grande exposition autour de Fred Boissonnas). Le reconditionnement consiste à remettre les tirages dans des enveloppes neutres en pergamine, mises à plat, et de les coter selon l'inventaire établi. M. Giroud ajoute que le reconditionnement consiste uniquement à mettre les tirages dans des emballages adaptés. M. Crispini estime que les négatifs sont dans un état relativement stable, puisque les Boissonnas ont souvent utilisé un tirage au charbon, avec des

encres pigmentaires qui ne bougent pas, et dont la qualité dépasse de beaucoup les tirages à l'albumine. Il est cependant clair que ces tirages uniques ne pourront pas être exposés au mur très longtemps.

Un autre commissaire s'étonne que l'inventaire prenne plus de temps que le reconditionnement (soit dix-huit et vingt-quatre mois).

M. Giroud répond que l'expertise sur la valeur du fonds est faite, mais qu'il manque l'expertise complète des objets. Il faut donc mesurer chaque image, enregistrer les données techniques et faire des fiches.

Utilisation des fonds spéciaux de la Ville

Note du rapporteur: Le terme «fonds» utilisé dans ce paraphrase a deux sens différents. 1. Fonds (dans le cas du fonds Boissonnas): ensemble des éléments corporels et incorporels appartenant à un commerçant ou à un industriel et lui permettant d'exercer son activité. 2. Fonds (dans le cas des fonds spéciaux de la Ville de Genève): capital affecté à une utilisation déterminée.

Une commissaire mentionne qu'une personne très avisée lui a signifié la qualité du fonds et elle ajoute qu'il serait possible de prélever sur les fonds spéciaux, par exemple le Fonds Galland.

M. Giroud déclare qu'il n'a pas accès aux fonds spéciaux.

Un commissaire juge que c'est là une excellente occasion d'activer les fonds spéciaux, qui ont justement pour mission d'acheter des œuvres. Il demande encore si M^{me} Cartier-Bresson avait donné une valeur du fonds.

M. Crispini répond par la négative. Il conteste par ailleurs la première expertise faite depuis Paris, qui y voyait un fonds provincial et de peu de valeur historique.

Rapports entre la Bibliothèque de Genève (BGE) et le Centre d'iconographie genevoise (CIG)

Une commissaire n'a pas compris le fonctionnement du CIG, qui est rattaché à la BGE.

M. Giroud rappelle que le CIG est un des sites de la BGE et qu'il est issu de la rencontre de deux collections (celle du Vieux-Genève et celle du département iconographique de la bibliothèque). Le Conseil administratif a donc décidé de rassembler ces collections et de les confier à la BGE. Le siège du CIG se trouve au passage de la Tour.

Droits patrimoniaux et nature du fonds Boissonnas

Un commissaire lit dans le rapport que les droits patrimoniaux sont acquis avec le fonds. M. Giroud répond par l'affirmative, tous les droits seront cédés à la Ville de Genève.

Ce même commissaire demande si ce fonds contient des clichés érotiques (ce qui est souvent le cas dans les fonds photographiques et n'est pas toujours dénué d'intérêt).

M. Crispini répond que Nicolas Bouvier avait fait un livre sur les Boissonnas (Nicolas Bouvier, *Boissonnas. Une dynastie de photographes 1864-1983*, Payot Lausanne, 2003) avec à chaque chapitre une image de nu, afin de signifier leur totale absence dans le fonds. Il se pourrait toutefois que l'on trouve quelques nus dans les tirages de Gad Borel. Signalons encore qu'il y a plusieurs photos de bébés nus, une pratique courante à l'époque, qui pourraient peut-être poser un problème en cas d'exposition publique au vu des normes éthiques actuelles.

Numérisation des photographies

Un commissaire demande s'il est prévu de numériser ces photographies.

M. Giroud répond par l'affirmative. Le fonds Boissonnas sera mis en ligne ultérieurement, afin qu'un plus grand nombre puisse en profiter.

Discussion

Un rapide tour de table montre la volonté, on pourrait presque dire presque l'enthousiasme, de l'ensemble des commissaires d'appuyer cette proposition et d'autoriser cette acquisition exceptionnelle qui permettra à la Ville d'enrichir son patrimoine iconographique et historique de manière significative. Un commissaire de l'Union démocratique du centre ajoute qu'il est d'accord sur le fond, mais il propose la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif l'opportunité et la possibilité de prélever tout ou partie de cette proposition sur un fonds spécial.»

Votes

La présidente passe au vote de la proposition d'amendement: la proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité des 14 membres de la commission (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC).

La présidente passe au vote de la proposition PR-852: la proposition est acceptée à l'unanimité des 14 membres de la commission (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC).

Conclusion

La proposition PR-852, complétée de la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif l'opportunité et la possibilité de prélever tout ou partie de cette proposition sur un fonds spécial», est adoptée à l'unanimité par la commission des arts et de la culture. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Annexe: Estimation de la valeur financière du fonds photographique Boissonnas.
Nicolas Crispini. Mars-Mai 2010.

ESTIMATION
DE LA VALEUR
FINANCIÈRE
DU FONDS
PHOTOGRAPHIQUE
BOISSONNAS



MARS-MAI 2010 | NICOLAS CRISPINI

Protocole mis en œuvre pour estimer la valeur financière du fonds photographique Boissonnas

Cette expertise a été réalisée à la demande de la Bibliothèque de Genève dans le but d'estimer la valeur du fonds de l'atelier photographique genevois Boissonnas proposé à la vente par ses actuels propriétaires.

Le travail a été effectué dans les locaux des archives de l'atelier photographique Boissonnas situé route de Thonon 90, à Vésenaz, dans un grenier d'environ 40 m².

La base de travail de cette expertise s'appuie sur le document *Archives Boissonnas - Inventaire sommaire* rédigé en 1993 par l'historien genevois Armand Brulhart, pour le compte de Gad Borel. Il était important de vérifier si les pièces décrites dans ce document rédigé il y a dix-sept ans se trouvent toujours dans le fonds.

J'ai procédé au collationnement de tous les tirages photographiques décrits dans *Archives Boissonnas - Inventaire sommaire*, ainsi qu'à une analyse moins détaillée des autres ensembles du fonds d'atelier (négatifs, correspondance et manuscrits, livres, aquarelles et dessins, affiches, appareils photographiques et objets divers...).

J'ai aussi réalisé une recherche sur les images répertoriées dans les collections du Centre d'iconographie genevoise et de la BGE, afin d'identifier les tirages Boissonnas qui se trouvent déjà dans ces collections publiques genevoises. Cette recherche permet de déterminer la complémentarité entre les collections de la Ville de Genève et le Fonds Boissonnas.



L'estimation financière ne prend pas en compte la valeur des manuscrits, des registres et des divers documents d'atelier, de l'importante correspondance, des autographes, des publications imprimées ainsi que des objets d'atelier. Par contre, les affiches et aquarelles ont été estimées.

Note : en 2003, environ 8'800 tirages, 8'000 négatifs et documents concernant la Grèce ont été vendus au Musée de la photographie de Thessalonique. Ils sont donc retirés de l'inventaire Brulhart de 1993. Mais cette expertise a permis la «redécouverte» de quelques importants tirages de Grèce qui se trouvent encore dans le fonds et documentent l'activité photographique de Fred Boissonnas lors de ses voyages helléniques.

Il a été défini un mandat de 100 heures pour ce travail d'expertise :

- 88 heures : identification et estimation des pièces du fonds, questions aux propriétaires.
- 6 heures : recherches pour vérifier la cotation des œuvres Boissonnas sur le second marché de la photographie.
- 4 heures : recherches au CIG et à la BGE.
- 18 heures : rédaction du rapport et vérifications.

Total : 116 heures



Plus de 27000 épreuves photographiques

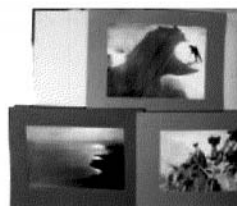
En préambule, il me semble important de donner des éléments du contexte historique du marché de la photographie afin de mieux appréhender son évolution financière.

- Les épreuves photographiques anciennes sont souvent des œuvres produites à peu d'exemplaires, voire uniques, malgré la possibilité de multiplier l'image grâce à son négatif.

À de rares exceptions près, les photographes réalisaient des épreuves à la demande de clients, pour des concours ou des expositions. Hormis pour quelques auteurs comme Edward Weston en Californie dès les années 1920, ce n'est que bien plus tard, à partir des années 1990, que l'édition de tirages photographiques originaux à un nombre d'exemplaires limités se répand et devient une pratique courante. Il faut donc considérer le fonds Boissonnas comme un ensemble ancien, constitué en partie d'épreuves rares, voire uniques.

- La première vente aux enchères de photographies anciennes au monde se déroule à Genève en 1961. La collection d'images argentiques est une passion réservée à quelques rares amateurs jusque dans les années 1970. Des institutions et de nombreuses galeries sont ouvertes durant les années 1980. Le marché d'œuvres photographiques prend son envol à partir de 1995 avec des pics spéculatifs en 1999 et 2006.

Depuis quinze ans ce secteur, pleinement entré dans le marché de l'art, a connu une fulgurante progression de ses prix. Dans les ventes aux enchères ou les galeries, il est devenu fréquent que le prix de 100'000 francs soit franchi pour acquérir une épreuve photographique. Les œuvres les plus rares ou les plus spéculatives atteignent même parfois plusieurs millions.



Description des épreuves

En 1997, Anne Cartier-Bresson, dans son rapport *Diagnostic de l'état de conservation du fonds photographique Boissonnas*, distingue deux types d'épreuves sur papier :

- les tirages «documentaires» de petit ou moyen formats souvent contrecollés sur carton
- les tirages «artistiques» de grands formats, souvent signés.

Cette distinction est partiellement pertinente pour chiffrer la valeur des épreuves de ce fonds, car de nombreuses exceptions nous obligent à opter pour une évaluation précise et individuelle de chaque tirage. Fred Boissonnas a, par exemple, signé un ensemble de 32 très petits tirages d'étude de paysages genevois (PH2-1895) qui, malgré leur taille, sont rarissimes et superbes. On découvre encore dans la partie dite «documentaire» une séquence qui révèle la séance de pose dans l'atelier de Ferdinand Hodler en mars 1913. Ces tirages de qualité inégale sont d'une grande rareté et d'un intérêt évident pour l'histoire de l'art, même si dans ce cas, nous nous trouvons face à des tirages d'archives destinés à la sélection des vues par les clients.



Fred Boissonnas | Ferdinand Hodler | 17 mars 1913 5
Notabilités | De H à N

Les tirages photographiques du fonds ont été exécutés à différentes époques de l'atelier. On peut les répartir dans les catégories suivantes :

- **des tirages d'époque** (vintages) réalisés par les auteurs : Henri-Antoine, Edmond-Victor, Fred ou Paul Boissonnas entre 1864 et 1960.
- **des tirages tardifs** agrandis sur papier par Fred ou Paul Boissonnas à partir de négatifs de prises de vue datant de 1864 à 1930.
- **des tirages posthumes** réalisés après la mort de leurs auteurs par Paul Boissonnas ou Gad Borel entre 1960 et 1990.

Pour mémoire, rappelons quels photographes constituent la dynastie familiale Boissonnas et qui pour certains sont les auteurs des prises de vues ou des épreuves :

- **HENRI-ANTOINE BOISSONNAS** (1833-1889)
Peintre, fondateur de l'atelier de photographie en 1864
- **FRED BOISSONNAS** (1858-1944), fils d'Henri-Antoine
Dirige l'atelier de 1887 à 1927
- **EDMOND-VICTOR BOISSONNAS** (1862-1890), fils d'Henri-Antoine
- **EDMOND-ÉDOUARD BOISSONNAS** (1891-1924), fils de Fred
- **HENRI-PAUL BOISSONNAS** (1894-1966), fils de Fred
- **PAUL BOISSONNAS** (1902-1983), fils de Fred
Reprend l'atelier de 1927 à 1969
- **GAD BOREL** (1942), gendre de Paul Boissonnas
Reprend l'atelier de 1969 à 1990

Note : Les tirages posthumes sur papier RC réalisés par Gad Borel n'ont pas été comptabilisés dans l'expertise.



Le rapport *Archives Boissonnas - Inventaire sommaire* estime à 20'000 pièces le nombre d'épreuves sur papier qui se trouvaient en 1993 dans les archives de l'atelier.

- Notre expertise, plus précise, a évalué le nombre d'épreuves sur papier à plus de 27'000 pièces (les lots n'ont pas été recomptés) et cela malgré la vente, en 2003, d'environ 8'000 tirages grecs décrits dans l'*Inventaire sommaire* de 1993.

Il y a donc 15'000 tirages non décrits ou mal comptés, chiffre considérable qui représente 125 % de tirages en plus par rapport aux estimations de l'*Inventaire sommaire* et duquel est déduit la vente de plus de 8'000 images de la Grèce.

- Les épreuves sont estimées à la pièce pour les grands formats de la partie « artistique » et par lots pour la partie « documentaire ».

Note : Quelques épreuves décrites dans l'Inventaire sommaire n'ont pas été identifiées ou ont été déplacées dans d'autres fourres.

Une grande partie des tirages du livre de Nicolas Bouvier ainsi que de l'exposition de 1982 au Musée Rath sont présents, mis à part ceux qui ont été égarés après l'exposition par le MAH et jamais retrouvés (information de G. Borel).



Fred Boissonnas | *Retour de concert* | 1895
étude d'atelier | 41 x 55 cm | GF2
Estimation : 6'000 fr

Estimation de la valeur des épreuves sur papier
 Les tirages du fonds sont classés par format, époque, sujet. En annexe du rapport, un inventaire décrit en 24 pages et près de 550 lots les œuvres ici résumées par catégories et cotes d'archivages ci-dessous :

PARTIE NORD dite « artistique »

- Grands formats

Cote : TG1, GF1 à GF11 à Divers GF

293 épreuves, valeur estimée : 369'980 fr.

- Moyens formats

Cote : PHM1 à PHM14 phototypies

790 épreuves, valeur estimée : 135'780 fr.

- Moyens et petits formats

Cote : PH1 à PH19

2655 épreuves, valeur estimée : 208'250 fr.

- Dessins, aquarelles, diplômes...

Cote : PHM14 dessins et aquarelles à cartable aquarelles

448 pièces, valeur estimée : 64'500 fr.

- Divers albums et classeurs

Cote : S.C.Albums collections à 5D Expo Rath

729 épreuves, valeur estimée : 18'800 fr.

- Moyens et petits formats

Cote : F1 à F16

1641 épreuves, valeur estimée : 40'200 fr.

- Moyens et petits formats

Cote : P1 à P14

228 épreuves, valeur estimée : 24'200 fr.

- Divers

Cote : S.c. Boissonnas Récl. à S.c. cartables Anc. photos

968 épreuves et affiches, valeur estimée : 76'350 fr.



Fred Boissonnas,
Les Colchiques | 1892
 38 x 16 cm
 tirage au charbon signé | GF2
 Estimation : 6'000 fr.



Fred Boissonnas
les Quatre danseuses | 1913
 61 x 48 cm
 tirage au charbon signé | GF3
 Estimation : 5'000 fr.

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (soir)
Proposition: fonds photographique Boissonnas

7333

PARTIE SUD dite «documentaire»

- Moyens et petits formats de paysages et urbanisme genevois

Cote: S.c. Classeur Genève1 à Genève 24

(sans S.c. Pologne + autres Europe)

4'163 épreuves, valeur estimée: 338'720 fr.

- Moyens et petits formats Europe

Cote: S.c. Pologne + autres Europe

606 épreuves, valeur estimée: 3'050 fr.

- Moyens et petits formats de paysages et urbanisme en Suisse romande

Cote: Valais_fourre 1 à 5 à Fourre Eynard

3'178 épreuves, valeur estimée: 134'150 fr.

- Moyens et petits formats de personnalités, événements, SDN

Cote: Notabilités à Centenaire GE

2'473 épreuves, valeur estimée: 109'800 fr.

- Moyens et petits formats d'art et architecture suisse

Cote: Suisse art primitif à Orbe-Avenches

1'552 épreuves, valeur estimée: 21'450 fr.

- Moyens et petits formats de France, Italie, Espagne

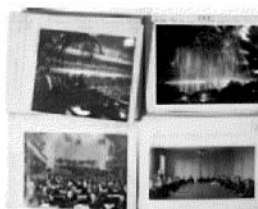
Cote: France Ain à boîte grise Théâtre

2'896 épreuves, valeur estimée: 44'150 fr.

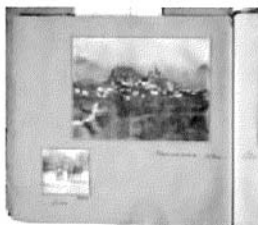
- Moyens et petits formats d'Égypte + divers

Cote: Égypte à divers

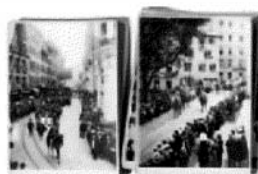
4'735 épreuves, valeur estimée: 137'500 fr.



Atelier Boissonnas
*Première assemblée et portrait
de délégations de la SDN*
502 tirages d'archives
SDN 4 cartons + SDN originaux
Estimation: 19'000 fr.



Atelier et Fred Boissonnas
Album VALAIS RECLAME
109 tirages
S.c. Boissonnas Reclame
Estimation: 15'000 fr.



Atelier Boissonnas
Centenaire genevois
34 tirages d'archives
Centenaire GE
Estimation: 5'000 fr.

ESTIMATION DU TOTAL
DES ÉPREUVES PHOTOGRAPHIQUES

PARTIE NORD dite «artistique»

7'752 épreuves aquarelles dessins, affiches...

valeur estimée : 938'060 fr.

PARTIE SUD dite «documentaire»

19'603 épreuves et imprimés

valeur estimée : 788'820 fr.

TOTAL

27'355 épreuves et imprimés

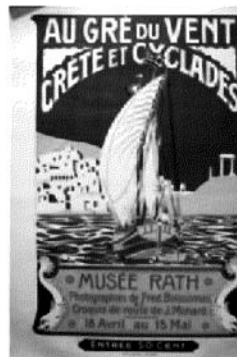
valeur estimée : 1'726'880 fr.

Un nombre difficilement chiffrable de tirages par contact ou d'épreuves anciennes (plusieurs centaines ?) se trouve classé dans les pochettes des négatifs. Ces tirages isolés ne font pas partie de cet inventaire, hormis un lot redécouvert de 15 tirages (contacts sur du papier cyanotype) sur des expériences d'hypnose : Magdeleine et l'extase (GF2) qui vient d'être isolé des négatifs sur verre dans un souci de conservation.

Note : Les techniques de tirages mentionnées dans le tableau en annexe sont indiquées sous réserve. Des analyses plus détaillées (microscope) demanderaient plus de temps pour les identifier avec précision. Ces corrections ne devraient pas avoir d'incidence sur la valeur d'ensemble des épreuves.



Fred Boissonnas
Études stéréoscopiques
à Genève
138 tirages albuminés
vers 1875
S.c. boîte bois F.B.
Estimation : 3'500 fr.



Affiche d'exposition
Au gré du vent; Crète et Cyclade
Musée Rath, Genève
1910 | 72 x 48 cm | lithographie
S.c. Affiches
Estimation : 1'500 fr.



Tirages d'époques rangés dans les pochettes de négatifs
Atelier Boissonnas | Genève | tirages albuminés | vers 1880



Henri-Antoine Boissonnas
Faucheur dans la campagne genevoise | vers 1880
 tirage à l'albumine ? | 55 x 45 cm | TG1
 Estimation : 6'000 fr.



Fred Boissonnas,
Le Vallon de Tempé, Grèce | 1908
 53 x 40 cm | héliogravure signée | TG1
 Estimation : 1'500 fr.



Fred Boissonnas | *Chez le coiffeur* | 1899 | 11
 étude d'atelier | 29 x 50 cm | tirage au charbon | GF2
 Estimation : 6'000 fr.

Plus de 90'000 négatifs sur plaques de verre et négatifs sur supports souples

Dans le cadre du mandat de cette expertise, il n'a pas été possible de procéder à un inventaire détaillé des négatifs. Je me suis appuyé sur l'*Inventaire sommaire* de 1993 pour estimer le nombre de pièces et j'ai procédé par sondages pour vérifier si les séries sont complètes et si les négatifs des images importantes sont présents. Je n'ai pas eu le temps de recompter les plaques sur verre, ni les négatifs souples. Il est possible que le nombre de pièces soit supérieur à l'*Inventaire sommaire*, qui estimait le fonds à plus de 90'000 clichés, auxquels il faut soustraire environ 8'000 négatifs vendu (le corpus grec). Le nombre des doublets n'est pas connu.

- Chaque négatif est référencé sur sa pochette et dans les registres de l'atelier. Ces indications sont essentielles et rendent ce fonds de négatifs exploitable pour une institution, sans devoir envisager des recherches fastidieuses et très coûteuses pour identifier les sujets. Leur importance permet aussi d'espérer de nombreuses découvertes iconographiques. Les négatifs sont classés par formats de plaques.

- J'ai demandé aux propriétaires de mettre à jour une partie de l'inventaire (50 %) décrivant les plaques 13 x 18 cm afin d'évaluer l'importance des portraits de commande en studio. Si pour les tirages sur papier le nombre de portraits de studio est faible, ils sont plus nombreux dans le fonds de négatifs 9 x 12 cm et 13 x 18 cm (50 % ?). Actuellement, ces portraits sont jugés d'un moindre intérêt.

- Pour le format 18 x 24 cm, partie dite « ancienne », Brulhart a dénombré 14'000 pièces. 5'662 clichés concernent l'iconographie genevoise (urbanisme, sociétés, événements...), auxquels il faut ajouter 2'096 clichés de reproduction d'œuvres d'art genevoises et suisses. Plus de 50 % des clichés dans ce format sont d'un intérêt majeur pour l'iconographie genevoise.



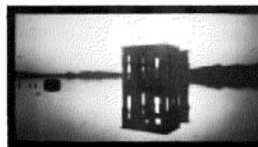
ESTIMATION DE LA VALEUR DES NÉGATIFS, POSITIFS SUR PLAQUE DE VERRE ET AUTOCHROMES

Le négatif photographique sur verre, malgré le fait qu'il est l'objet à l'origine de l'image, est peu considéré par les collectionneurs de photographies qui s'intéressent avant tout aux tirages sur papier, mais aussi aux primitifs négatifs sur papier (calotype, Talbotype). Ils sont plus facilement présentables et trouvent des acheteurs prêts à déboursier plusieurs milliers de francs la pièce.

Dans le fonds Boissonnas on ne trouve pas de calotypes. Les négatifs sur verre ou support souple n'atteignent jamais le prix des négatifs sur papier et sont plus rarement mis aux enchères ou exposés. Malgré l'importance évidente de ces objets, ils intéressent avant tout les institutions, les iconographes ou de très grands collectionneurs aux ambitions institutionnelles. Par contre, les positifs sur verre, comme les vues stéréoscopiques, se vendent plus couramment et atteignent parfois 200 francs la plaque.

- Pour cette expertise, l'estimation des tirages sur papier est très précise ; ce n'est pas le cas pour les négatifs du fonds. Dès lors, il est important de considérer que la valeur financière des clichés est à envisager avec prudence. Évalués par lots, regroupés en 5 formats de clichés, j'ai retenu, faute d'un descriptif précis, un prix moyen à la pièce peu élevé. Il est possible qu'une expertise détaillée analysant les sujets représentés modifieraient à la hausse la valeur de l'estimation.

- Une autre technique sur plaque de verre est conservée dans le fonds Boissonnas : l'autochrome. C'est le premier procédé de photographie en couleur commercialisé par les frères Lumière en 1907. Depuis 5 ans, les autochromes d'auteurs connus ou bien conservés trouvent preneur dans les ventes pour plusieurs milliers de francs pièce. Les plus belles plaques d'Égypte de Fred Boissonnas seraient très bien cotées sur le marché.



Fred Boissonnas
Autochromes réalisés en Égypte
en 1929 et faisant partie
d'un ensemble de
203 plaques couleurs
13 x 18 cm et 9 x 12 cm
Estimation : 26'600 fr.

Estimation de la valeur des clichés négatifs, positifs sur plaque de verre, autochromes

- Formats 6 x 7 cm
environ 1'050 clichés (8 fr. pièce)

valeur estimée: 8'400 fr.

- Formats 9 x 12 cm
environ 32'000 clichés (10 fr. pièce)

valeur estimée: 320'000 fr.

- Formats 13 x 18 cm
environ 42'000 clichés (12 fr. pièce)

valeur estimée: 504'000 fr.

- Formats 18 x 24 cm
environ 10'500 clichés (20 fr. pièce)

valeur estimée: 210'000 fr.

- Formats 24 x 30 cm, 30 x 40 cm et plus grands
114 clichés (50 fr. pièce) + 183 clichés (100 fr. pièce)

valeur estimée: 24'000 fr.

- Formats 24 x 30 cm des voyage en Egypte
4'985 clichés (15 fr. pièce)

valeur estimée: 74'775 fr.

- Positifs sur verre stéréoscopiques 9 x 17 cm
et plaques de projections 8 x 8 cm
93 clichés (20 fr. pièce) + 60 clichés (15 fr. pièce)

valeur estimée: 2'760 fr.

- Autochromes suisses, italiens, égyptiens...
203 plaques

valeur estimée: 26'600 fr.

TOTAL DES NÉGATIFS

Environ 91'000 négatifs, positifs sur verre, autochromes

Valeur estimée: 1'170'535 fr.



Atribué à Henri-Antoine Boissonnas
négatif sur verre
24 x 30 cm

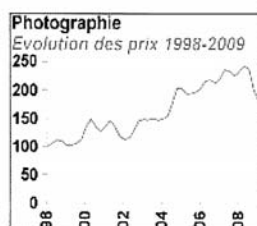
Le marché de la photographie : 200 % d'augmentation en 10 ans 550 % d'augmentation depuis 1989

Pour fixer les prix des tirages du fonds Boissonnas, j'ai regroupé les informations concernant toutes les œuvres vendues sur le second marché (ventes aux enchères) durant les dix dernières années. Plus de 90 tirages Boissonnas ont été proposés dans les plus grandes maisons de ventes aux enchères. En choisissant une œuvre emblématique de Fred Boissonnas et fréquemment mise en vente : *Le Parthénon après la pluie*, on constate que le prix progresse : de 2'230 francs en 1999 (Philips, Zurich) à 6'970 francs en 2008 (Piasa, Paris). Plus de 200 % d'augmentation en dix ans.

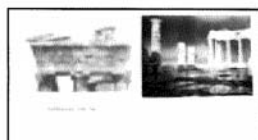
Cet exemple illustre parfaitement la forte montée des prix sur le marché de la photographie qui, tous résultats confondus, a en moyenne évolué à la hausse de 190 % dans les dix dernières années. La tendance haussière se retrouve dans les petites ventes, chez les libraires-antiquaires et bien évidemment sur les marchés aux puces. Cette même image se vendait sur le marché de Plainpalais entre 150 et 300 francs au début des années 1990.

Aujourd'hui, l'estimation dans les ventes genevoises se situe entre 1'000 et 2'000 francs pour une épreuve de grand format de Fred Boissonnas et il n'y a plus d'invendus. Les petits formats de l'atelier Boissonnas se vendent facilement entre 30 et 300 francs. Un galeriste parisien vend actuellement *Le Parthénon après la pluie* 7'000 euros.

Les chiffres sont rarement intéressants, mais ils reflètent l'engouement pour la collection de photographie dans les quinze dernières années et l'œuvre de Fred Boissonnas n'est pas restée à l'écart du marché international, même si elle n'atteint pas les prix élevés de son ancien élève Albert Steiner : 84'000 francs une vue des Grisons (*Über Tälern und Menschen*, 1908). Le sommet a été atteint en 2006 par un tirage de l'américain Edward Steichen (*The Pond-Moonlight*, 1908) vendu 3 millions de dollars.



Source : Artprice 2009



Fred Boissonnas,
Le Parthénon après la pluie, 1908
Adjudé 2'230 fr. en 1999
chez Philips à Zurich



Fred Boissonnas,
Le Parthénon après la pluie, 1908
Adjudé 5'550 fr. en 2003
chez Tajan à Paris



Fred Boissonnas,
Le Parthénon après la pluie, 1908
Adjudé 6'970 fr. en 2008
chez Piasa à Paris

2 millions de francs pour le fonds Boissonnas : le juste prix ?

Cette expertise conclut que la valeur financière
 du fonds Boissonnas est de 2'897'415 francs.

(tirages : 1'726'880 fr. + négatifs : 1'170'535 fr.)

Ce résultat de 2'897'415 fr. doit être considéré comme la valeur moyenne du fonds et serait sur le second marché proposé dans une fourchette d'estimation de prix de 25 % à la baisse et de 25 % à la hausse (marge destinée à anticiper les fluctuations de prix), soit entre 2'170'000 fr. et 3'620'000 fr. Les propriétaires désirent 2 millions de francs, ce prix est en dessous de l'estimation basse. Il faut admettre que le prix demandé est justifié.

Cette expertise tient aussi compte du souhait des propriétaires de vendre le fonds en un seul lot pour des raisons patrimoniales, choix que tout historien ne peut qu'appuyer. Par contre vendre en un seul lot baisse la valeur individuelle des pièces et mon estimation en a tenu compte. Il faut relever que les vendeurs obtiendraient plus d'argent en morcelant le fonds. Il est certain que des institutions suisses feraient des offres nettement plus élevées que mon estimation sur des parties helvétiques du fonds Boissonnas.



Fred Boissonnas | *Faust* | 1898 | 45 x 59 cm | tirage au charbon, signé | TG1 16
 Unique épreuve connue dans ce format. Estimation : 8'000 fr.

Annexe :
Tableau détaillé
de l'expertise financière
du fonds photographique
Boissonnas



Fred Boissonnas | *Le Sou* | étude d'atelier vers 1900
tirage au charbon signé | 56 x 45 cm | GF2 | Estimation : 4'000 fr.



Fred Boissonnas, *Le Théâtre guignol* | 37 x 59 cm
tirage au charbon | GF2

M. Georges Breguet, rapporteur (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, je suis très honoré de vous présenter ce soir cette proposition d'achat d'une partie intéressante et importante du patrimoine de la Ville de Genève.

Toute ville a son histoire et son génie. Quand il s'agit des œuvres des institutions, de l'Etat, tout est archivé et se retrouvera dans les musées. Mais, dès qu'il s'agit du patrimoine privé, des entrepreneurs, des particuliers qui ont fait avancer notre ville et qui ont joué un rôle industriel, commercial ou artistique, il est beaucoup plus rare que ces fonds généraux finissent dans les archives ou dans les musées – à moins que les œuvres en question ne soient cédées à la Ville. Elles n'ont pas nécessairement une valeur artistique importante mais, quand tel est le cas, leur valeur financière est analogue! Le monde est ainsi fait, les belles choses importantes ont un prix!

Le fonds Boissonnas résume l'ensemble des travaux d'une véritable dynastie de photographes – le mot n'est pas trop fort – qui a immortalisé par son art tout ce que Genève a eu comme activités familiales, professionnelles et autres. Ce que l'on peut regretter, c'est que ledit fonds ne fasse pas déjà partie des archives municipales! Mais il a un prix qui, à une certaine époque, a pu décourager la Ville de s'intéresser à son achat. Qu'importe, puisqu'elle est aujourd'hui preneuse!

Bien évidemment, des documents de ce genre prennent beaucoup de valeur avec le temps, et il faut savoir que le prix de 2,4 millions de francs pour l'acquisition du fonds Boissonnas est certes important, mais pas surestimé. Il correspond en effet à sa valeur réelle, comme le démontre l'expertise jointe au rapport PR-852 A. Si nous attendions davantage – ce qui ne sera heureusement pas le cas, puisque la commission des arts et de la culture a accepté à l'unanimité le crédit demandé pour cet achat – ce fonds coûterait encore plus cher ensuite.

Par conséquent, la commission s'est montrée très enthousiaste à la perspective de cette acquisition. Elle a néanmoins émis quelques questions et critiques de détail. Sa principale suggestion – il est dommage que le magistrat concerné ne soit pas présent pour l'entendre – consiste à inciter le Conseil administratif à ponctionner la somme nécessaire dans les fonds spéciaux justement destinés à ce type d'achat, et non dans le budget ordinaire. Cela dit, Mesdames et Messieurs, c'est avec émotion que je vous propose de confirmer ce soir au sein de notre plénum le vote unanime de la commission des arts et de la culture sur la proposition PR-852.

Je me permets de terminer cette brève intervention en vous signalant que c'est la dernière fois que je prends la parole dans cette assemblée; cela m'a fait très plaisir de siéger parmi vous, et je vous souhaite une bonne continuation à tous! (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

Premier débat

M. Salvatore Vitanza (R). Tout d’abord, j’aimerais dire à M. Breguet – vous lui transmettez, Madame la présidente – que, moi aussi, je parle pour la dernière fois dans cette assemblée. Je suis heureux que nous terminions ensemble notre mandat de conseillers municipaux!

Genève peut se targuer de posséder une magnifique collection photographique, le fonds Boissonnas. Il est donc important de garantir son avenir du point de vue patrimonial, car les affres du temps ne sauraient l’épargner! Si la *Vénus de Milo* a un intérêt architectural dans son état actuel, cela ne saurait être le cas d’œuvres photographiques abîmées par les années.

Par conséquent, il est nécessaire et utile de voter ce soir le crédit demandé dans la proposition PR-852 pour pérenniser l’existence du fonds Boissonnas. Je donne rendez-vous aux amateurs de photographie du XXII^e siècle pour découvrir cette collection dûment conservée!

M^{me} Christiane Olivier (S). Pour ma part, ce sera l’avant-dernière fois que je m’exprimerai dans cette enceinte! En effet, si nous avançons vite dans le traitement de notre ordre du jour, j’interviendrai encore tout à l’heure au sujet d’une crèche... Mais je serai très brève en ce qui concerne le rapport PR-852 A.

J’aimerais simplement souligner la qualité du fonds Boissonnas, comme l’a fait M. Breguet dans son excellent rapport qui suffit à nous en convaincre. J’ajoute que l’achat de ce fonds a été rendu possible par la qualité du travail – que je ne saluerai jamais assez – de M. Giroud, directeur de la Bibliothèque de Genève (BGE). C’est toujours un plaisir de l’auditionner en commission!

J’insiste donc sur le fait que le fonds Boissonnas est d’une qualité remarquable, et que bien des musées nous l’envient. De nombreuses démarches avaient été engagées par la Ville pour l’acheter, et nous sommes fiers, ce soir, qu’elles trouvent leur aboutissement dans l’acceptation par le Conseil municipal de la proposition PR-852. J’ajoute encore que le crédit demandé de 2,4 millions de francs ne couvre pas uniquement l’achat du fonds, mais également son reconditionnement et la numérisation du matériel photographique.

C’est donc avec un grand plaisir que le groupe socialiste acceptera cette proposition avec la recommandation de la commission des arts et de la culture.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité (48 oui).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif l'opportunité et la possibilité de prélever tout ou partie de cette proposition sur un fonds spécial.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (48 oui et 1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique de la famille Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une placette à la place Grenus» (P-250 A)¹.

Rapport de M^{me} Marie-France Spielmann.

La pétition P-250 a été déposée sur le bureau du Conseil municipal le 31 mai 2010 qui l'a renvoyée à la commission des pétitions lors de sa séance du 9 juin 2010.

La commission des pétitions a désigné son rapporteur lors de sa séance du 21 juin 2010 et a traité cette pétition au cours de ses séances des 4 octobre, 1^{er} et 15 novembre, 6 décembre 2010 et 7 mars 2011, sous la présidence de M^{mes} Silvia Machado et Nicole Valiquer Grecuccio.

Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Nathalie Bianchini, Carol Köll et Ksenya Missiri, que la rapporteuse remercie.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 4 octobre 2010

Audition des pétitionnaires, représentés par M^{me} Maria Watzlawick, habitante et membre de l'Association des parents d'élèves des écoles de Necker et du Seujet, et M. Roberto Brogini, membre du Collectif de Saint-Gervais

M. Brogini précise que cette pétition a été lancée à l'occasion de la manifestation à Saint-Gervais «La place est à vous». Les organisateurs se sont rendu compte qu'ils avaient ce petit espace devant Manor avec une grande fontaine dont ils pouvaient disposer. Actuellement, il y a un important trafic de transit à cet endroit et des taux de pollution qui dépassent toutes les normes voulues par la Confédération. Une autre pétition avait déjà été lancée en 2001, pétition qui a été acceptée par le Conseil municipal et par le Grand Conseil. En dépit de ces réponses favorables, le transit se poursuit.

La place Grenus avait été conçue comme un poumon de verdure. Elle a été amputée de la partie consacrée au parking de Manor qui fait l'objet d'une concession jusqu'en 2054. De nombreuses personnes s'installent à cet endroit, mais il n'y a pas de bancs. La volonté est de concevoir un espace agréable près de cette fontaine. Elle est une des dernières fontaines monumentales qui sont alimentées en eau potable, elle n'est pas en circuit fermé comme les autres fontaines de Genève.

¹ Commission, 182.

M. Brogginì présente aux membres de la commission un plan de circulation pour la place Grenus, ainsi que l'emplacement futur de la fontaine pour former un endroit convivial, et mettre des bancs autour.

M^{me} Maria Watzlawick présente les nombreux soucis des parents de jeunes enfants sur les problèmes de circulation. Le nombre très élevé d'enfants dans ce quartier est une grande surprise pour de nombreuses personnes pour qui c'était avant tout une zone surtout commerciale.

Il y a aussi eu un vote d'un crédit d'un million pour une étude pour changer les trémies d'accès à Manor, cette option a été abandonnée par le Conseil administratif.

La population et notamment les riverains se sont montrés très intéressés par le projet du Collectif de Saint-Gervais.

Séance du 1^{er} novembre 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Rémy Pagani annonce que cette pétition est accueillie de manière très favorable. Des contacts ont été pris avec la direction de Manor pour que l'ensemble de Saint-Gervais soit piétonnisé, à partir de 18 h, en tenant compte des allées et venues du parking. Il n'est en effet plus possible du point de vue géologique de creuser un souterrain, qui aurait fait remonter la sortie du parking à l'extérieur, sur la rue Rousseau.

Manor n'a plus besoin de gros camions pour ses livraisons, ce qui limite la circulation et permet de piétonniser le quai des Bergues, la rue des Etuves et la rue Rousseau. A condition qu'il soit possible de changer la sortie du côté de la rue de Chantepoulet et qu'il soit possible de remonter cette rue, et sortir depuis la rue Grenus, vers la rue de Coutance. Cette possibilité va être étudiée et intégrée à l'aménagement proposé. Ce compromis paraît acceptable par les nombreux commerçants situés autour de cette place.

Des propositions concernant l'aménagement de cette place ont été étudiées, elles seront intégrées dans la réflexion globale qui va être menée dans le cadre de la piétonnisation de Saint-Gervais.

Séance du 15 novembre 2010

Audition de MM. François Rychen, responsable des constructions du groupe Maus Frères, et Christian Coppey, directeur de Manor Genève

M. Coppey précise d'emblée qu'en 1964, année de construction du magasin Manor, la Ville de Genève a octroyé à la société immobilière Prima SA une

concession d'utilisation du domaine public en surface et en sous-sol, pour créer une rampe qui permettrait d'accéder aux sous-sols du bâtiment, où était prévu un parking. Cette concession a été accordée pour une durée de nonante ans, donc jusqu'en 2054.

La rampe a été construite à l'époque où il s'agissait, pour la Ville, d'animer ce quartier de Saint-Gervais, c'est pourquoi elle était aussi destinée à donner un accès à d'autres parkings, publics et privés, qu'il était prévu d'aménager sous la place Grenus et les bâtiments du périmètre. Jusqu'ici, ces aménagements n'ont pas été faits, et la rampe ne donne accès qu'au parking Manor.

M. Coppey poursuit en exposant l'état actuel de la situation. En 2008, il y a eu un grand projet du Canton, maître d'ouvrage du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), pour lequel ont dû être fermées les rues de Cornavin et de Coutance. Pour ce projet, ils n'ont pas du tout été consultés et ils n'ont pu que constater que ces travaux allaient bloquer deux issues importantes, c'est pourquoi ils se sont opposés à ce projet, dans l'intention de chercher des solutions. Les négociations ont fini par déboucher sur un compromis acceptable pour tout le monde, qui a donné un nouveau régime de circulation, qui sera mis en place dès la fin des travaux du TCOB. Aujourd'hui, cette convention a été signée avec la Ville, le Canton et Manor, et permet de fixer dans le futur la façon dont la circulation se fera, ainsi que les accès au magasin, aussi bien des camions que des clients.

Dans cette même convention, ils se sont engagés également à poursuivre les discussions, au-delà de 2008, avec le Canton et la Ville, pour une éventuelle piétonnisation du quai des Bergues. Le projet de la Ville consiste à piétonniser un grand nombre de rues, et parmi les priorités sur la rive droite se trouve le quai des Bergues. Un tel aménagement nécessiterait évidemment des changements par rapport au plan qui a fait l'objet de la convention en 2008. Ils se sont, là aussi, engagés à poursuivre les discussions avec les autorités et il a été créé un groupe de travail en fin d'année 2009, qui est actuellement au travail, avec des représentants du Canton et de la Ville. Ces études sont en cours pour étudier les régimes de circulation dans le quartier de Saint-Gervais et dans sa périphérie immédiate pour permettre à la fois de piétonniser à terme le quai des Bergues, de réduire ou supprimer le trafic de transit, de respecter toutes les contraintes liées aux TPG et de maintenir les accès au magasin pour les camions et les clients.

Le texte de la pétition demande de fermer la rue Grenus à la circulation de transit entre le dos de la trémie du parking et le magasin. Il demande aussi, de manière assez légitime, un aménagement agréable du haut de la place Grenus. La position de Manor, par rapport à cette demande, est qu'il faut absolument la relier à l'étude en cours avec le Canton et la Ville.

M. Coppey précise que le parking est déjà fermé en dehors des heures d'ouverture du magasin. M. Rychen ajoute que l'ouverture est prolongée d'une

heure par rapport à celle du magasin, pour permettre aux clients de partir, mais le reste du temps il est effectivement fermé.

M. Coppey confirme. Il ajoute que le plan de la Ville, par rapport à la piétonnisation d'un certain nombre de rues, et notamment du quartier Saint-Gervais, prévoit la piétonnisation complète du quai des Bergues, il est prévu que les rues adjacentes au parking seront aménagées en zone de rencontre. Ne peuvent alors accéder plus que les résidents et les livreurs, moyennant un badge, outre évidemment les véhicules de secours. Ces discussions sont en cours, et ils sont tout à fait ouverts aux recherches de solutions et au compromis.

Le déplacement de la fontaine est anecdotique car, finalement, si on peut fermer cette rue, on peut déplacer cette fontaine où on veut, dans l'espace du périmètre rendu agréable. C'est donc un problème accessoire.

M. Coppey assure que le magasin profiterait aussi du réaménagement agréable de cette place. Tout le monde profite d'un aménagement agréable autour du magasin, dans la mesure où l'accès aux véhicules est garanti, car cela reste vital. Sur le principe, ils sont tout à fait ouverts à la discussion, leur vœu est que les choses soient mises dans le bon sens. Il y a une étude de circulation qui à son avis doit être prioritaire, et des priorités pour la Ville qui sont d'abord le quai des Bergues, puis la place Grenus: s'ils arrivent à concilier ces deux impératifs, ils arriveront à trouver des solutions, probablement sans difficultés.

Séance du 6 décembre 2010

Audition de M. Pierre-François Hottelier, président de l'Association des usagers de la place Grenus, qui précise qu'il représente des habitants ayant habité cette place durant dix ans

Il explique que la vie de la place Grenus dépend de l'entrée du parking, dont la maladresse constatée est imputable à la Ville, qui a changé le projet en 1968-1969, alors qu'il était en cours. Le projet initial prévoyait de remplacer la rue des Etuves par le prolongement de la rue du Cendrier, donc de démolir les constructions sur la droite et de poursuivre la traversante. L'entrée du parking était alors censée arriver dans la rue qui aurait remplacé ces immeubles.

Actuellement, tout le monde se plaint de la circulation, alors qu'elle a beaucoup baissé depuis 2001. Diverses solutions ont été élaborées et, depuis qu'il a repris la gérance de la pharmacie, de nouveaux projets apparaissent tous les deux ans. Parmi ceux-ci, il prend en exemple celui d'un promoteur, qui avait son bureau sur cette place et qui voulait déplacer l'entrée du parking dans la rue du Cendrier, et piétonniser toute la zone. Manor avait décidé d'investir 60 millions dans ce projet, mais il n'a pas été accepté. Concernant cette pétition, il la trouve

légitime, mais la solution proposée est maladroite, car, si la traversée entre la fontaine et Manor est supprimée, la circulation dans le quartier va devenir infernale. Il est depuis longtemps préoccupé par la situation de la place Grenus, il a échaudé divers projet avec d'autres usagers. Il propose que la Ville, d'entente avec Manor et avec le Canton, élabore une sorte de petite voûte sur l'avant du parking, ce qui ferait de cet endroit un lieu créatif qui permettrait l'organisation de toute sorte d'activités.

Par exemple, il y a quelque temps, avec l'appui financier de Manor, il avait imaginé d'organiser un festival de chant a cappella. Il faudrait organiser, sous l'égide de la Ville, un concours d'aménagement pour cet espace entre la fontaine et le parking.

Il ajoute avoir apporté un plan, élaboré avec un architecte, qui propose une solution pour cette placette: le sens de circulation est différent, et il y a l'apport d'une zone piétonne. En outre a été imaginé un rideau imperméable amovible, au-dessus de la place: ainsi fermé et dépourvu de fontaine et d'arbres, cet aménagement permettrait d'économiser les frais de couverture, frais qui bien souvent dissuadent les associations qui voudraient organiser quelque chose.

Sa position par rapport à la pétition, après une discussion avec une vingtaine de membres de l'association, est que, sur le plan commercial, ce parking est nécessaire, car les automobilistes engendrent des ventes. S'ils suivent la proposition du pétitionnaire et ferment l'échappatoire de la traversée, la situation sera infernale: ce sera un bouchon permanent jusqu'à la rue du Mont-Blanc, ce qui va provoquer énormément de nuisances. Il ne trouve pas cette proposition constructive, ni sur le plan de la circulation ni sur celui de l'assainissement du quartier.

Séance du 7 mars 2011

Discussion et vote

Pour le Parti démocrate-chrétien, ce cas est exemplaire, il a été possible d'auditionner les pétitionnaires, mais aussi les services compétents. Une tendance cohérente et convergente a pu se dégager. Le Parti démocrate-chrétien est d'accord avec cette pétition qui est en phase avec ce qu'il défend et il propose son renvoi au Conseil administratif.

Les Verts observent que cette pétition a été longuement discutée avec plusieurs acteurs, dont notamment les TPG, Manor et l'Etat. Au final, tout le monde semble être favorable à cette volonté de désengorger ce quartier sacrifié, surtout le samedi. D'ailleurs, les Verts ont fermé un bout de rue samedi dernier et ont reçu un accueil très favorable pour cette démarche de la part de tout le monde.

Les représentantes du Parti socialiste et d'A gauche toute! rejoignent les propos des Verts et approuvent le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Soumise au vote de la commission, la proposition de renvoyer au Conseil administratif la pétition «Pour une placette à la place Grenus» est approuvée à l'unanimité des membres présents.

La commission unanime vous propose donc de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (soir)

Pétition: placette à la place Grenus

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève, mai 2010

« Pour une placette à la place Grenus »

Le quartier de Saint-Gervais souffre d'un important trafic de transit. Il en subit les conséquences de manière significative démontré par les dépassements systématiques des taux de pollution tel que le démontre les deux cartes éloquentes présentées ci-dessous :



Les limites sur le bruit sont systématiquement dépassées et celles sur la pollution de l'air atteignent des sommets dramatiques pour la santé (chiffres 2008)

Une pétition « Flâner à Saint-Gervais », datant de 2001, a été acceptée tant par le Conseil municipal (P-52A) que par le Grand Conseil (P-1353A). Le Conseil administratif de la Ville et le Conseil d'Etat ont répondu favorablement à cette pétition. Malheureusement, le transit parasite se poursuit !

Historiquement, la place Grenus créée au XIXe siècle, devait servir de poumon de respiration au sein d'un quartier historique équilibré. Cette belle harmonie a été massacrée en 1967 par l'ouverture du garage privé de MANOR avec une concession gratuite accordée par la Ville de Genève valable jusqu'en 2054 !

La fontaine monumentale de la place Grenus est l'une des dernières de la Ville à toujours être alimentée par de l'eau potable et pas en circuit fermé. De très nombreux pique-niqueurs profitent de cet endroit équilibré notamment à midi. Il convient de valoriser cet espace en y créant une agréable placette.

La création de cette placette, avec bancs et une borne-fontaine pour l'eau potable, augmentera la convivialité et permettra subsidiairement des économies d'échelle quant à la consommation d'eau. Un repositionnement de la fontaine permettra physiquement de faire obstacle au trafic de transit.

Les signataires de cette pétition demandent la création d'une placette sur le haut de la place Grenus et les aménagements évoqués ci-dessus.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------

Les signatures sont à remettre

au Collectif de Saint-Gervais, p/a collectif de la Fête à Théo, 8 rue Lissignol, 1201 Genève

R. 1.6. 2010

Collectif de Saint-Gervais

8, rue Lissignol

1201 Genève

Mme Véra Figurek
Présidente du Conseil municipal
de la Ville de Genève
4 rue de la Croix-Rouge

Saint-Gervais, le 31 mai 2010

Madame la Présidente,

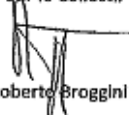
Le collectif de Saint-Gervais à l'avantage de vous remettre une pétition signée par 185 personnes.

Cette pétition vise à mettre en œuvre des décisions prises tant au point municipal que cantonal. Nous nous référons aux réponses du Conseil administratif à la pétition (P-52) et à la motion (M-486) du 12 novembre 2008, ainsi qu'à la réponse du Conseil d'Etat à la pétition (P 1353) du 21 février 2008.

En espérant que vous apporterez un accueil favorable à cette démarche citoyenne, nous vous informons que notre collectif se met à votre disposition pour des compléments d'explication et est disposé à fournir tous les éléments que la commission des pétitions de votre Conseil souhaiterait disposer le cas échéant.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Collectif



Roberto Brogini

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Quelle belle pétition que cette pétition P-250! Tout d'abord, elle a été lancée par les habitants de Saint-Gervais, quartier où j'ai habité et que j'ai adoré, puis elle a été soutenue haut et fort par notre excellent collègue Roberto Broggin.

Nous tenons d'autant plus à cette pétition que nous nous sommes penchés dessus pendant notre campagne électorale. Nous aussi, nous avons essayé de nous mettre à la place des gens qui aiment cette fontaine, laquelle doit être déplacée, puisqu'il n'a malheureusement pas été possible de fermer à la circulation le tronçon de rue où elle se trouve actuellement. Néanmoins, nous avons rencontré les habitants et constaté qu'ils étaient enchantés à l'idée qu'on leur rende une vraie place dans ce quartier sinistré – je précise qu'il ne l'est pas tous les jours, mais uniquement le samedi quand il accueille des files de voitures qui se rendent au parking de Manor.

Le déplacement de la fontaine permettra d'aménager une vraie place pleine d'ambiance devant Manor, c'est magnifique! Je tiens à souligner que ce projet a été longuement discuté et négocié par divers partenaires, et qu'il est maintenant parfaitement accepté par l'Etat, par Manor et par les Transports publics genevois (TPG). Il ne bloquera aucune rue, n'empêchera pas les voitures d'accéder au parking et ne dérangera pas le moindre utilisateur des lieux; simplement, quand nous aurons déplacé la fontaine, nous pourrons à nouveau jouir de cette place Grenus autrement qu'en faisant la queue en voiture! Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Nous voterons donc avec enthousiasme le renvoi au Conseil administratif de cette très belle pétition P-250!

M. Robert Pattaroni (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra, bien sûr, la pétition P-250, mais je voudrais quand même apporter deux éléments à ce débat.

Premièrement, comme on peut le lire dans le rapport, il existait de toute façon un projet indépendant de cette pétition qui réunissait différents acteurs – dont le Conseil administratif – et qui visait à instaurer dorénavant une autre manière de circuler dans le quartier de Saint-Gervais. La pétition P-250 a certes joué un certain rôle, mais je pense qu'elle n'a pas été déterminante.

Deuxièmement, j'aimerais revenir un peu sur le passé. Les socialistes se souviennent sans doute que, lorsque M^{me} Burnand a quitté le Conseil administratif, elle a laissé un projet qui prévoyait de fermer la place Grenus à la circulation en

faisant accéder les camions de livraison à la Placette par une autre entrée que celle du parking souterrain. Malheureusement, quand son successeur a pris ses fonctions, il a été sensible aux intérêts particuliers de certaines personnes qui rejetaient ce projet, car il mettait en danger un immeuble de logement. Ce magistrat a donc préféré favoriser la possibilité de logement de quelques-uns aux dépens du bien-être du plus grand nombre.

Voilà ce qu'il faut voir, dans l'évolution que prennent parfois les projets en Ville de Genève! C'est ainsi que le successeur de M^{me} Burnand a empêché la réalisation d'un projet intelligent. Par la suite, on a envisagé la construction d'un tunnel d'accès au parking, qui n'a finalement pas abouti. C'était peut-être un peu utopique... Dans les grandes villes, on réalise de grands projets et, dans les petites villes, on ne mène à bien que les petits projets!

Quoi qu'il en soit, nous voterons le renvoi de la pétition P-250 au Conseil administratif, car elle ne fait que renforcer le projet en cours porté par l'Etat, la Ville et Manor. Mais il ne faut pas accorder à cette pétition plus de poids qu'elle n'en a!

M. Armand Schweingruber (L). Chers collègues, mon commentaire sera bref. On ne peut pas refaire le passé et remonter à l'époque où Manor n'existait pas. La solution préconisée dans la pétition P-250 a été adoptée à l'unanimité par la commission, et il va sans dire que dans ces conditions le Parti libéral se rallie à ce projet modeste, mais parfaitement réaliste.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 46 oui contre 1 non (1 abstention).

13. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 8 400 000 francs, soit:

- un crédit de 8 232 000 francs destiné à l'agrandissement et à la transformation de l'espace de vie enfantine Le Gazouillis, situé à la rue Lamartine 2, sur la parcelle 3552, feuille 31 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;
- un crédit de 168 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme antieffraction pour l'espace de vie enfantine Le Gazouillis, situé à la rue Lamartine 2, sur la parcelle 3552, feuille 31 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève (PR-804 A)¹.

Rapport de M^{me} Ariane Arlotti.

La proposition PR-804 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 septembre 2010. Elle a été examinée lors de la séance de commission du 29 septembre 2010, sous la présidence de M. Alexandre Wisard.

Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie pour son précieux travail.

Préambule

Le projet ici proposé est une rénovation et extension de la crèche Le Gazouillis. Cela permettra d'accueillir 60 enfants de plus qu'actuellement (au total 100 enfants). Par ailleurs, la crèche Le Gazouillis ne peut actuellement pas accueillir les bébés et les petits, ceux-ci seront logés dans l'extension, alors que la crèche existante sera habilitée pour accueillir 10 nouveaux enfants dans les groupes des moyens et des grands.

Séance du 29 septembre 2010

Audition de M^{me} Isis Payeras Socratidis, cheffe du Service d'architecture, ainsi que de M^{me} Adriana Lascano Christe, architecte, et de MM. Omar Trinca et Raymond Delaporte, architectes mandataires

Le concours portait sur l'agrandissement d'une crèche existante. Le lauréat du concours, M. Trinca, a proposé une nouvelle aile qui s'étend le long de la rue

¹ Proposition, 1271.

Lamartine et ménage, avec la villa, un espace extérieur protégé. L'entrée de la crèche sera désormais située dans le hall de l'extension. Elle donnera sur une nouvelle liaison piétonne entre la rue Lamartine et le parc Geisendorf et ses équipements, dont l'école primaire. Le but de l'extension est de permettre aux enfants d'accomplir un cycle complet de crèche entre les premiers mois de vie et l'âge de 4-5 ans. L'institution pourra accueillir 25 enfants de chaque groupe d'âge. L'architecte précise que l'on pourrait aussi s'attendre à une augmentation de la demande en places de crèche dans la perspective des nouveaux critères HarmoS concernant l'admission dans les classes enfantines. Le projet prévoit aussi une remise en état légère d'une maisonnette située dans le jardin et l'abattage de quelques arbustes. Certains arbres, malades, seront aussi abattus, sur indication du Service des espaces verts.

Le programme des travaux prévoit d'édifier la nouvelle construction sans fermer la crèche actuelle. On construira d'abord l'extension, puis on passera à la rénovation de la villa de maître.

L'extension est une construction en béton avec des fenêtres en bois-métal. Les parois seront constituées de galandages légers, parfois de maçonnerie. Les sols seront recouverts de linoléum et de carrelage dans les sanitaires et les services. Des plafonds acoustiques seront installés dans les locaux fréquentés par les enfants. Dans la villa, le sas d'entrée sera démoli et remplacé par le nouvel accès par l'extension; les lucarnes de la toiture seront agrandies pour mieux laisser entrer la lumière du jour; la couverture en cuivre et en ferblanterie sera rénovée, de même que la façade, mais en conservant son caractère d'origine, même si la maison n'est pas classée. La véranda de la villa ne sera pas isolée, mais les vitrages seront triplés. M. Trinca explique que, au départ, la villa devait subir un simple rafraîchissement, mais que l'intervention se révélera plus importante. A l'intérieur, on refait les sols et les faux plafonds, certains galandages seront démolis et reconstruits. Certains locaux sont réaffectés. Les locaux techniques seront déplacés de la villa vers l'extension. L'ancienne chaufferie à mazout dans la villa sera abandonnée et remplacée par une pompe à chaleur géothermique sous l'entrée de l'extension. Quatre sondes géothermiques plongeront à 300 m de profondeur. La cuisine sera supprimée et remplacée par une cuisine de production dans l'extension qui desservira aussi d'autres institutions. L'extension accueillera aussi les espaces communs de la crèche, notamment le hall d'entrée et le réfectoire. Dans le rez-de-chaussée de l'extension, les locaux de service, tels que la cuisine, les bureaux et les sanitaires seront installés sur la partie Lamartine, alors que les couloirs et le réfectoire donneront sur le jardin. L'étage de l'extension accueillera huit espaces de vie et trois dortoirs pour les bébés et les petits. La création d'une ouverture permettra la circulation entre la villa et l'extension aussi à ce niveau. Plus haut, la toiture de l'extension, légèrement inclinée, sera végétalisée et, dans la villa, seront aménagées une salle de réunion, des salles de vie et des sanitaires.

Réponses aux questions des commissaires

Selon le code CFC, les coûts de rénovation sont de 2,6 millions; l'extension: 3,9 millions; la maisonnette: 48 000 francs; les aménagements extérieurs: 246 000 francs; les coûts en commun: 460 000 francs; taxes et TVA à 8%: 583 000 francs.

La villa a été jugée digne d'être conservée par l'unité de conservation du patrimoine, même si elle n'est pas classée ni inventoriée.

Le programme architectural vise aussi à satisfaire les parents conduisant une poussette qui désirent passer par le parc. Le nouvel accès de la rue Lamartine ne renchérit pas le projet.

La crèche continuera de fonctionner pendant les travaux.

La végétalisation du toit apporte une couche d'isolation supplémentaire. La crèche se trouve dans un endroit qui se prête bien aux toits végétalisés. Le toit sera recouvert d'une mousse qui n'aura pas besoin d'être entretenue. Il sera praticable, mais il ne sera pas accessible librement.

La forme coudée de l'extension est due, selon le programme du concours, à la contrainte de la présence d'un arbre, il s'est agi surtout de créer un espace enveloppant autour de la villa et les arbres abattus sont replantés ailleurs.

Des techniques économes en énergie ont été explorées, mais la géothermie s'est révélée meilleure que d'autres. Les sondes géothermiques qui seront placées sous l'entrée publique de l'institution ne sont pas assez puissantes pour alimenter en chauffage d'autres bâtiments proches.

Le linoléum ne provient pas du pétrole. Il est composé d'un mélange de liège et d'huile de lin et il ne produit pas d'électricité statique.

Actuellement, les enfants doivent descendre trois niveaux dans la villa. Il y a eu beaucoup de discussions avec la direction de la crèche, un ascenseur a été proposé mais la direction n'en a pas voulu. Il est aussi précisé que les bébés et les petits prendront leurs repas à l'étage, et non dans le réfectoire du rez-de-chaussée. M. Trinca a imaginé les locaux de l'étage de l'extension comme des appartements séparés par tranches d'âge. Les dortoirs aussi ressemblent à des chambres. Les petits et les bébés, répartis par âge, seront pris en charge par groupes de dix.

Le maximum que l'on peut espérer recevoir comme subvention accordée par le Fonds énergie des collectivités serait le coût de l'installation géothermique.

Aménager le toit aurait renchéri le projet et les enfants ont à leur disposition un parc magnifique juste sous leurs pieds. La trappe d'accès se trouve sur la terrasse.

Le béton apparent est un élément de décoration.

Les encadrements des fenêtres seront préfabriqués, ce qui n'est pas forcément cher.

Prises de position et vote

Le Parti radical annonce qu'il approuvera sans aucun enthousiasme la proposition PR-804. Il signale que, cependant, le projet en question propose d'ajouter 60 places à la capacité actuelle du Gazouillis, dont 10 nouvelles places dans le bâtiment existant, dont la rénovation coûtera 2,6 millions de francs. Les nouvelles places à cet endroit coûteront donc 260 000 francs chacune. Quant à l'extension, devisée à 3,9 millions de francs pour créer 50 nouvelles places, elle coûtera environ 70 000 francs la place. Cela est énorme. Il estime que garder l'ancien bâtiment est assurément une erreur. Il était déjà erroné d'imposer dans le programme du concours d'architecture de conserver ce bâtiment. Le Parti radical dénonce aussi l'inflation des coûts dans l'intervalle qui sépare les études des projets de réalisation. Dans le cas présent, le Conseil municipal a approuvé deux crédits d'études pour un montant global de 570 000 francs, or à l'arrivée la réalisation frôlera les 9 millions de francs. Ainsi que le montrent d'autres projets récents, il semble que la règle indicative des études à 10% de la valeur finale de la construction n'ait plus cours.

Le Parti socialiste votera bien sûr en faveur de la proposition PR-804. Ce beau projet répond assurément à un besoin. Par ailleurs, se référant aux propos de l'orateur précédent, il est d'avis que la seule logique des chiffres ne suffit pas à donner une image correcte des investissements de la municipalité en matière de crèches. Il rappelle que la Ville recevra bientôt gratuitement une crèche pour le quartier de Cluse-Roseraie. Dès lors, si on calculait le coût des places de crèche en tenant compte d'une perspective générale, l'analyse serait plus équilibrée.

A gauche toute! rappelle qu'il est urgent de créer de nouvelles places de crèche en ville et approuve avec enthousiasme le projet contenu dans la proposition PR-804 pour la rénovation et l'extension de la crèche Le Gazouillis. De plus, avec la réforme HarmoS, les crèches seront davantage sollicitées en raison de l'avancement de l'âge d'admission à l'école enfantine. A gauche toute! défend la conservation de la villa existante qu'elle juge intéressante.

L'Union démocratique du centre annonce qu'elle votera favorablement, mais avec réticence, le projet de crèche contenu dans la proposition PR-804. Elle est d'avis que le prix de la rénovation de la villa est excessif. S'agissant de l'extension, elle remarque que la Ville construit systématiquement plus cher que dans le secteur privé.

Le Parti démocrate-chrétien votera favorablement la proposition PR-804, tout en déplorant ses coûts importants. Malgré tout, il se réjouit que de nouvelles places de crèche soient créées et invite la commission à aller de l'avant.

Le Parti libéral est d'avis qu'il faudrait chercher, pour le bien des enfants, d'autres solutions que les crèches. Il votera donc contre la proposition PR-804.

Le groupe des Verts observe que certains commissaires qui dénoncent le coût des places des crèche ne s'offusquent pas avec autant de diligence du prix des parkings.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-804. La proposition est acceptée par 12 oui (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 UDC) contre 1 non (L) et 1 abstention (L). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Premier débat

M. Alain de Kalbermatten (DC). Le groupe démocrate-chrétien votera bien évidemment la proposition PR-804 pour l'espace de vie enfantine Le Gazouillis. Simplement, j'aimerais attirer l'attention du magistrat sur la question de l'attribution du chantier.

Il faudra faire bien attention à trouver une entreprise capable de réaliser le parement de type 4 ou 5 décidé pour les murs en béton. Les sociétés à même de faire un mur de cette qualité-là ne sont pas légion, je rends le Conseil administratif vigilant sur ce point. A la limite, mieux vaut payer un tout petit peu plus cher pour obtenir le résultat escompté! Je le demande instamment, car il serait vraiment dommage d'investir autant d'argent dans l'aménagement de cette crèche pour se retrouver, au final, avec un parement ridicule et immonde! Je crois que ce serait au détriment de la ville et de ses citoyens.

M. Guy Dossan (R). En commission, j'ai voté sans enthousiasme la proposition PR-804, comme cela figure dans le rapport. Cependant, lors de notre caucus, nous avons décidé de revenir sur notre position et, ce soir, nous refuserons le crédit demandé. Je me propose d'expliquer pourquoi.

Nous sommes bien conscients que la ville de Genève a besoin de places de crèche. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut construire des crèches – mais nous ne voulons pas que cela se fasse n'importe comment ni, surtout, à n'importe quel prix! Dans le cas présent, le Conseil administratif nous demande 8,4 millions de francs pour créer seulement 60 places de crèche! On me rétorquera que ce n'est déjà pas mal... Néanmoins, sur ce montant total, 2,6 millions de francs serviront aux modifications d'une villa déjà existante qui, pour toutes sortes de bonnes raisons, semble avoir un intérêt patrimonial. Voilà ce qui finit par élever le coût d'une place de crèche à 260 000 francs!

Eh bien, si nous commençons à créer des places de crèche pour un prix pareil, je ne vois pas comment nous pourrions en proposer suffisamment pour combler le manque actuel! Nous voyons aussi que, par la suite, les nouvelles places créées grâce à l'extension du Gazouillis coûteront 70 000 francs chacune, ce qui reste excessif. Mesdames et Messieurs, je crois qu'il nous faut rester un tant soit peu raisonnables, si nous voulons atteindre l'objectif poursuivi par tous nos partis, à savoir l'augmentation du nombre de places de crèche à Genève.

Mais pourquoi le projet présenté dans la proposition PR-804 est-il si cher? Parce que l'on a cru bon de passer par une mise au concours. Aujourd'hui, dès que la Ville prévoit d'aménager un endroit, elle lance un concours d'architectes! C'est sûrement très bien pour certains projets d'envergure, mais pas pour tous les bâtiments! Voilà le résultat! Je veux bien que l'on ne construise pas n'importe quoi en matière d'espaces de vie infantine, mais de là à prévoir des travaux qui nous coûteront 8,4 millions de francs pour ne créer que 60 places de crèche, il y a un monde! Je suis désolé, mais ce projet qui concerne Le Gazouillis me paraît extrêmement cher!

A mon avis, il y a certainement des architectes, à Genève, qui n'ont pas besoin de gagner un concours pour réaliser des bâtiments utilitaires satisfaisants. Prenons le cas de la crèche de Chateaubriand, qui a coûté 5 millions de francs. Certes, on pense aujourd'hui en dépenser 6 de plus, mais toujours est-il qu'un crédit de 9 millions de francs pour Le Gazouillis me semble extrêmement élevé, vu l'emplacement concerné. On a voulu conserver la villa, mais il ne semble pas qu'elle ait un véritable intérêt – elle n'est d'ailleurs pas classée! On aurait donc très bien pu envisager de la démolir pour créer davantage de places de crèche dont nous avons besoin. On pouvait séparer les enfants, comme l'a dit le magistrat tout à l'heure! Bref, plusieurs solutions semblaient applicables.

Je trouve un peu dommage de dépenser 9 millions de francs pour ne créer que 60 places de crèche supplémentaires. A ce rythme, je ne vois pas où nous allons, mais je pense que nous avons des questions à nous poser pour l'avenir!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne serai pas long. Il est vrai que l'on peut toujours faire mieux... Prenons l'exemple du parement demandé: il faut mettre les moyens nécessaires pour avoir du solide qui tienne le coup, et non pas un préfabriqué de plus!

Dans le cas de l'espace de vie infantine Le Gazouillis, il s'agissait, grâce à un concours d'architecture, de sauvegarder un parc public et la qualité d'accueil dont bénéficient nos enfants dans les crèches de la Ville. Certes, ce projet coûte un peu cher, mais nous nous employons à respecter au plus près les budgets pré-

vus. Vous le savez, Monsieur Dossan! De plus, nous faisons en sorte de réaliser des économies.

Mais quand on vient nous dire, par exemple, que chaque petit lit doit être isolé par une séparation en bois, parce que telles sont les conditions d'hygiène imposées actuellement pour accueillir des enfants et leur éviter des accidents, il est évident que cela coûte cher! J'en prends note et j'applique la loi comme vous dans votre métier, Monsieur Dossan!

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les lois et les règlements ont bon dos! Je me souviens exactement du nombre d'enfants par classe et du nombre de mètres carrés par préau en vigueur il y a quelques années, et ces normes faisaient alors l'objet de toutes les dérogations imaginables... A l'époque, le magistrat responsable était M. Föllmi. Nous l'avions auditionné, et il nous avait dit que ces règles n'avaient en fait qu'une valeur de conseils, alors qu'on les considère souvent comme des obligations légales. Voilà ce qui ne va pas!

Et, aujourd'hui, on nous demande de nous conformer à ces prétendues règles imposées pour dépenser 8,4 millions de francs pour l'espace de vie infantine Le Gazouillis! On nous a déjà fait le même coup bien des fois! Quand il veut à tout prix faire passer un projet, le Conseil administratif sait très bien rédiger des arguments pour répondre aux questions des conseillers municipaux; j'en ai fait l'expérience il n'y a pas très longtemps, au sujet de la confection de repas destinés à des enfants d'âge préscolaire. A présent, il faut avoir un diplôme particulier et respecter des règles précises pour leur faire à manger, comme si on voulait s'approprier le rôle des parents! Eh bien, j'estime que ce sont là des manipulations, et je le dénonce!

L'exécutif s'en sert pour nous faire voter des projets irréalisables! Je me souviens très bien que, lorsque je suis arrivé au Conseil municipal, on m'a dit qu'un enfant ne devait pas faire plus de 400 m à pied pour aller à l'école. J'ai eu alors une pensée très émue pour mes camarades d'école, dans les Franches-Montagnes, qui parcouraient tous les jours 4 km dans la neige – parce que, là-bas, la seule période où il n'y a pas de neige correspond aux vacances scolaires! Mais évidemment, ici, nous sommes à Genève, et à Genève on ne compte pas! Nous devons considérer le résultat de nos réalisations, ainsi que leurs conséquences. Inutile de cacher le revers de la médaille!

Mais revenons-en au Gazouillis, ce joli nom qui évoque une nichée. Je regrette que l'on en arrive à promouvoir un projet où chaque place de crèche coûtera 143 000 francs, ce qui est tout simplement inadmissible, fût-ce uniquement pour des questions de coût. Telle est la raison pour laquelle il est hors de question que les libéraux acceptent la proposition PR-804.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 42 oui contre 16 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 42 oui contre 13 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 232 000 francs destiné à l'agrandissement et à la transformation de l'espace de vie enfantine Le Gazouillis, situé à la rue Lamartine 2, sur la parcelle 3552, feuille 31 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 232 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 172 600 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 280 000 francs – ligne budgétaire N° 061.025.03, crédit d'étude PR-495 voté le 20 mars 2007 – et le montant de 290 000 francs – ligne budgétaire N° 061.025.05, crédit d'étude PR-652 voté le 23 juin 2009 – soit un montant total de 8 802 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2043.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 168 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme antieffraction pour l'espace de vie enfantine Le Gazouillis, situé à la rue Lamartine 2, sur la parcelle 3552, feuille 31 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 168 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2017.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

14. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement chargée d'examiner:

- la résolution du 21 avril 2009 de M. Christian Zaugg, M^{mes} Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Sarah Klopmann et Sandrine Burger, renvoyée en commission le 2 décembre 2009, intitulée: «Pas de mégaparkings en ville de Genève!» (R-121 A)¹;
- la proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-787 A/B)²;
- la proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif à la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-792 A)³.

A. Rapport de M. Grégoire Carasso (sur la R-121, et de majorité sur la PR-787) et de M^{me} Claudia Heberlein Simonett (sur la PR-792).

La commission de l'aménagement s'est réunie trois fois sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett (12 janvier, 2 février et 9 mars 2010) pour commencer ses travaux sur la résolution R-121, puis six fois sous la présidence de M. Adrien Genecand (7 septembre, 5 octobre, 9 novembre, 16 novembre, 30 novembre et 14 décembre 2010) pour poursuivre l'étude de la résolution R-121 et entamer celle des propositions PR-787 et PR-792, trois objets intimement liés. Les rapporteurs remercient M^{me} Arianne Pollet et M. Ozcan Yilmaz pour la qualité de leurs notes de séances.

Rappel de la résolution R-121

Considérant:

- que trois projets de parking très importants aux Charmilles, à Rive et devant le Jardin anglais ont été déposés en Ville et à l'Etat;
- que chacun de ces parkings propose entre 700 et 800 places de stationnement;

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 3265.

² Proposition, 101.

³ Proposition, 108.

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

- que leur destination première est commerciale;
- que la réalisation de ces parkings ne pourrait qu'entraîner une augmentation de la circulation au centre-ville, par un effet «aspirateur automobile»;
- que la Ville est, d'ores et déjà, bien dotée en parkings commerciaux: Ville-reuse, Manor, Cygnes, Cornavin, Seujet, Plainpalais, etc.;
- que la construction de nouveaux parkings ne pourrait que porter préjudice au fonctionnement ou à la mise en place de parkings relais tels que ceux de la Nautique ou de Vernier-Meyrin,

le Conseil municipal s'oppose à la construction de mégaparkings en ville afin de respecter les normes OPBruit et OPAir et entend, en contrepartie, soutenir la création de parkings d'échange en périphérie en vue de diminuer la circulation en ville et réaliser ainsi le transfert modal de la voiture vers les transports publics ou la mobilité douce à l'intérieur du périmètre urbain.

Préambule

La commission a auditionné les personnes suivantes:

- 12 janvier: M. Christian Zaugg, résolutionsnaire;
- 2 février: M. Rémy Pagani, conseiller administratif, et M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement;
- 9 mars: M. Yves Delacrétaz, directeur de la Direction générale de la mobilité, MM. Olivier Norer et Jean Berthet, président et vice-président de l'Association transports et environnement Genève;
- 7 septembre: MM. les conseillers administratifs Pierre Maudet et Rémy Pagani, M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, et M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité;
- 5 octobre: M. Christian Buonomo, secrétaire de l'Association des scootéristes et motocyclistes, MM. Patrick Lacourt et Marco Ziegler, représentants de l'Union genevoise des piétons, M^{me} Isabelle Fatton et M. Jean Rémy Roulet, représentants du Groupement transports et économie, M. Olivier Norer, président de l'Association transports et environnement Genève, M^{me} Geneviève Guinand-Maitre, présidente de l'Association Pro Vélo Genève, MM. Guy Zwahlen et Victor De Oliveira, président et ingénieur circulation du Touring Club Suisse Genève, et M. Motoo Tanaka, président de la Maison de quartier des Eaux-Vives;
- 9 novembre: M. Nicolas Bongard, attaché de direction à la Direction générale des affaires économiques;

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

- 16 novembre: M. Alain Roland, directeur de Valartis Asset Management, et M. Yves Delacrétaz, directeur de la Direction générale de la mobilité;
- 30 novembre: MM. Luc Gilly et Pierre Fuchs, représentants de l'association de quartier des Pâquis Survivre aux Pâquis (Survap).

Séance du 12 janvier 2010*Audition de M. Christian Zaugg, résolutionnaire*

M. Zaugg introduit son propos en présentant le projet de résolution, qui est une réaction aux projets de construction de parkings aux Charmilles, au Jardin anglais (aussi appelé: le sous-lacustre, l'extension du parking du Mont-Blanc ou encore le parking des Eaux-Vives) et à Rive (parking dit des Clés-de-Rive). Il précise que ces deux derniers projets ont bénéficié d'un avis favorable, le premier de la part du Conseil d'Etat et l'autre de la part du Conseil administratif. L'argument clé du rejet de ces projets s'organise autour des pics de pollution que la ville de Genève connaît ces derniers temps et des nombreux parkings souterrains qu'elle compte déjà au centre-ville. A ce sujet, le plan d'aménagement conseille de construire les P+R et les axes lourds pour les transports publics en périphérie. M. Zaugg énumère les nombreux parkings situés au centre-ville et conclut que leur volume est suffisant pour accueillir les voitures de la population, étant donné qu'ils sont rarement complets, sauf pendant les heures de pointe, et pratiquent des tarifs raisonnables. Il poursuit en rebondissant sur les conséquences tarifaires ainsi que sur le volume de places liées à ces nouveaux projets. Non seulement ils viendraient faire une concurrence à des parkings existants, comme celui de la Nautique, mais en plus la réalisation des Clés-de-Rive ne remettrait pas en cause la création du projet des Eaux-Vives, situé à deux pas. Il rappelle enfin que les taux d'oxyde d'azote, de carbone, de particules ou d'ozone ne cesseraient d'augmenter, alors qu'ils sont déjà bien au-dessus des normes, selon le Service cantonal de protection de l'air.

Un commissaire réagit sur les notions d'aspirateurs à voitures et de pollution. Il souligne que ces projets permettront d'éviter de nourrir ces deux problèmes, étant donné qu'ils créeront des places en sous-sol qui remplaceront les places en surface et les problèmes de circulation et de pollution qu'elles engendrent. M. Zaugg précise qu'une certaine proportion de touristes utilise actuellement les parkings en périphérie et se sentiront invités à venir au centre-ville, si on construit ces nouveaux projets.

Un commissaire croit savoir, ce que confirme M. Zaugg, que la Fondation des parkings pourrait souffrir de la concurrence du projet de parking des Clés-de-Rive, ce d'autant plus que les parkings de la fondation sont rarement pleins.

Un commissaire rappelle qu'il s'agit d'un projet de construction privé et s'inquiète de la capacité de la Ville de Genève à faire en sorte que, d'ici à 2018, 33 rues soient assainies, faute de quoi, selon les directives de la Confédération, Genève sera amendable.

Une discussion s'installe sur les chiffres et la densité de places en ville de Genève, en comparaison à d'autres villes de Suisse. M. Zaugg avoue ne pas avoir de tels chiffres à sa disposition. Une commissaire rappelle que les places à Genève, par hectare et par mille habitants, sont égales ou plus élevées que dans les autres villes de Suisse, chiffres à l'appui («mobilité 2005», Office des transports et de la mobilité):

- places publiques/ha: Genève 42, Lausanne 38, Bâle 17, Zurich 22;
- places totales/ha: Genève 229, Lausanne 167, Bâle 58, Zurich 58;
- places totales/1000 habitants et emplois: Genève 210, Lausanne 210, Bâle 180, Zurich 150.

Séance du 2 février 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani rappelle qu'a priori le Conseil administratif est aussi contre les mégaparkings au centre-ville. Lors de son arrivée à la présidence de son département, il a hérité du dossier prévoyant l'aménagement de la place Longemalle pour lequel il a dû rencontrer les commerçants afin de faire lever les oppositions. Sur le dossier du cœur piétonnier des Pâquis et du trafic de transit dans ce quartier, il a dû rencontrer les associations d'habitants des Pâquis suite à une pétition du Touring Club Suisse (TCS) soutenant que la Ville supprimerait 100 places de parc dans ce quartier. Dans le cadre du projet Artamis, à la Jonction, il a également dû rencontrer les responsables du TCS, qui avaient lancé une pétition soutenant la suppression des places.

Ces expériences l'ont amené à réfléchir sur la façon d'avancer sur d'autres dossiers comme celui de la zone piétonne de Saint-Gervais, du cœur piétonnier des Pâquis et de toutes les rues adjacentes au parking de Rive. Ainsi, il a été décidé de proposer un grand échange à l'ensemble des intéressés. Celui-ci consiste à mettre dans un parking toutes les voitures allant chercher des places dans les Rues-Basses. Venant du côté de Vézenaz, celles-ci verront un tableau indiquant que le parking des Clés-de-Rive est complet; elles iront ainsi au parking des Eaux-Vives ou de la Nautique. Il ne s'agit donc pas d'un mégaparking, mais d'un parking avec un certain nombre de places deux-roues et voitures. Cet échange permettra de débloquer d'autres dossiers comme celui de la rue Pierre-Fatio. Il explique qu'il a reçu tous les intéressés, avec lesquels un accord a été

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

trouvé. Conformément à ce dernier, la Ville fera des propositions concrètes avec une convention pour expliciter le projet avant de les rencontrer le 8 avril prochain.

M. Macherel rappelle que la résolution R-121 cite trois projets de parking: Charmilles, Rive et Jardin anglais. Deux d'entre eux ont été présentés à la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif (MM. Pagani, Maudet et Mugny), celui des Clés-de-Rive et le parking sous-lacustre; ce dernier n'a pas été retenu. Au cours des négociations, le projet de parking des Clés-de-Rive a été retenu sous certaines conditions. En ce qui concerne le nombre de places, il s'agit d'un maximum de 500 places. Les négociations continuent, mais la Ville souhaite mettre à disposition 150 places aux habitant-e-s, 250 places aux commerçants et un étage dévolu aux deux-roues.

Les discussions avec les initiants de ce parking ont permis de voir qu'il était possible d'entrer en négociations et de considérer que ce parking pouvait être une mesure collatérale admissible à condition de supprimer plus de places en surface et d'en créer en ouvrage. La négociation était basée sur le principe d'«une place supprimée en surface est à compenser par une place en sous-sol». Il soutient que numériquement il ne s'agit pas d'une amélioration de l'offre. Un grand nombre de places en surface seront supprimées et cet espace sera transformé en vraie zone piétonne. Cela constitue le début d'un processus qui doit être accompagné d'un certain nombre d'études de circulation, parce que le parking est une mesure collatérale sur l'ensemble du projet de piétonnisation. Il doit y avoir des études notamment sur la viabilité, parce que, si le but est la piétonnisation d'une trentaine de rues, il faudra également voir ce qui se passera avec le trafic qui n'utilisera plus ces espaces et les conséquences en matière environnementale.

Enfin, il faudra également voir la question des usagers. Cela peut être un habitant n'utilisant pas sa voiture pendant la semaine, une personne souhaitant faire ses courses en voiture ou encore les pendulaires. D'après lui, c'est le trafic pendulaire qui perturbe grandement et cause des dégâts en matière de bruit et de pollution le matin et le soir. Une étude faite en collaboration avec la Gérance immobilière municipale a montré qu'il y a de nombreuses places vacantes dans ses parkings et aussi de la sous-location aux pendulaires. Selon lui, les clés de réussite d'un tel projet sont la condition d'«une place supprimée en surface égale une autre recrée en ouvrage» et les études et réflexions qui doivent l'accompagner.

Une commissaire souhaite connaître les raisons de la construction d'un parking de 500 places au centre-ville pour des personnes venant de Vésenaz. Elle pense qu'il n'est pas dissuasif pour une personne souhaitant se rendre au centre-ville en voiture. Par ailleurs, elle souhaite savoir si le projet sous-lacustre a été écarté par la Ville ou par le Canton.

M. Pagani explique qu'il propose un compromis en se disant qu'un parking de 500 places permet d'assainir certaines rues comme les rues d'Aoste ou de la Tour-

Maîtresse. Il rappelle que la création des zones piétonnes a abouti à la revalorisation des immeubles dans la rue Leschot et à la création de 50 emplois de plus, tandis que les commerçants de la place du Molard voient leur chiffre d'affaires augmenter. Il faut donc essayer de proposer un compromis.

En ce qui concerne le choix entre les deux parkings, M. Macherel explique que la Ville doit préavis sur une demande préalable et par la suite sur une demande définitive. Par conséquent, le choix du Conseil administratif constitue un préavis. Il rajoute que la Délégation à l'aménagement a proposé au Conseil administratif de donner un préavis favorable sous réserve en ce qui concerne le parking des Clés-de-Rive et un préavis défavorable pour le parking sous-lacustre où l'atteinte à l'environnement est plus importante. Dans ce dernier cas, en plus d'une approche différente, la marge de manœuvre dans la négociation du nombre de places et de la typologie des places sous-sol était quasi inexistante. Ce qui était proposé par les initiants était l'extension du parking sous-lacustre sous une forme purement commerciale. En ce qui concerne les Clés-de-Rive, il y avait une certaine ouverture dans les négociations.

Une commissaire demande ce qui se passerait si le préavis n'était pas suivi. M. Pagani explique qu'il faudrait donner un droit de superficie, parce que c'est sur le domaine public. Le Conseil d'Etat ne pourrait donc pas passer outre. Par conséquent, rien ne peut être fait sans le préavis formel de la municipalité et l'autorisation du propriétaire.

Un commissaire souhaite savoir à quel moment le Conseil administratif a l'intention d'intégrer le Conseil municipal dans ce processus. M. Pagani souligne que sont actuellement réunis tous les acteurs de la société civile, les citoyens qui s'occupent de l'aménagement urbain et de l'espace public, indépendamment des partis politiques. A la Délégation à l'aménagement, il a été décidé qu'il serait plus facile d'aller auprès des gens qui ont la capacité de bloquer le projet par le biais des recours ou des référendums. En l'état, il est prévu que le Conseil municipal soit saisi lorsqu'il faudra faire des études de surface ou donner un droit de superficie aux promoteurs du projet. Le commissaire regrette que le Conseil municipal ne soit pas saisi et pense que cette stratégie ne pousse pas au compromis. M. Pagani dit qu'il soumettra la proposition de saisir le Conseil municipal à la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif; il précise qu'il retient l'idée d'inclure les partis politiques dans le processus.

Selon une commissaire, la construction d'un parking de 500 places au centre reviendrait à rendre caducs les parkings P+R, à autoriser la construction d'un parking commercial dont les revenus seront encaissés par les promoteurs et, enfin, à priver les parkings existants, financés par les collectivités publiques, d'une partie de leur revenu. Elle soutient que le premier préavis aurait dû être conditionné aux résultats d'une étude d'impact concernant les quartiers traversés, notamment

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

les pénétrantes qui sont les routes de Florissant, la route de Malagnou, la route de Frontenex et la route de Chêne qui constituent des axes engorgés, sans parler des rues de Montchoisy et des Eaux-Vives. Elle pense qu'il faudra faire l'étude d'impact sur un quartier vaste qui est traversé, donc celui des Eaux-Vives. Elle soutient qu'il faut tenir compte du fait que sur ce périmètre il y a déjà de nombreux parkings représentant des milliers de places. Elle rajoute que Genève est l'une des villes suisses qui offrent le plus grand nombre de places de parking. Elle demande à obtenir les statistiques de l'offre des parkings publics, privés, couverts et ouverts existants. Elle souhaite savoir si les associations d'habitants du quartier des Eaux-Vives qui seront concernés au premier chef par les effets négatifs de cette construction ont été entendues. M. Pagani répond que toutes les personnes qui étaient acteurs dans ce projet ont été invitées.

Une commissaire exprime son scepticisme par rapport à la rue d'Aoste et par rapport à l'amélioration des affaires sur la place du Molard. Elle souligne que la rue d'Aoste est une très petite rue. En ce qui concerne les commerçants de la place du Molard, elle souligne que leurs bénéfices sont réalisés grâce à ce que la Ville a payé. L'attractivité de la place du Molard aboutit à une pression sur les petits commerçants, à leur disparition et à l'arrivée des magasins de luxe. Elle demande comment un gouvernement de gauche peut poursuivre une telle politique. M. Pagani répond qu'il existe également des restaurants populaires sur la place du Molard. M. Macherel explique qu'il faut également parler du quartier de Saint-Gervais, quasiment sinistré par des bouchons quotidiens, et se demande pourquoi la piétonnisation est tellement difficile à Genève. Il rajoute qu'il faut éviter l'erreur de rendre une rue piétonne avec des rues parallèles se transformant en vrais parkings comme celles autour des Rues-Basses. Il rappelle que les négociations sont au point d'aboutir avec Manor. Son parking ferme à une certaine heure, alors cela permettrait de transformer le quartier de Saint-Gervais le dimanche et le soir et le quai des Bergues pourrait entièrement être une zone piétonne.

La commissaire soutient qu'accepter un parking au centre-ville signifierait se priver à l'avenir de bien d'autres possibilités, puisque les promoteurs voudront en tirer des bénéfices. M. Pagani explique qu'il faut néanmoins tenir compte du facteur temps et tenter de trouver des compromis. Certaines villes comme Bordeaux ont réussi à mettre en place des politiques de parking exceptionnelles.

Une commissaire demande si le but du projet est d'améliorer la situation en matière du bruit et de la pollution de l'air; il lui semble qu'avec un tel projet la situation reste la même, puisque le nombre de voitures ne diminue pas et que les lieux concernés sont de très petites rues. M. Pagani explique qu'il s'agit d'une solution globale qui comprend aussi le cœur piétonnier des Pâquis et le quartier de Saint-Gervais. Il faut donc viser le consensus, notamment des commerçants, pour éviter les recours qui constituent le véritable problème. Il s'agit donc d'un

marché général et il ne faut oublier que les commerçants menacent de faire des recours et qu'ils ont les moyens de le faire. M. Macherel explique qu'il pourrait y avoir d'autres projets à bien d'autres endroits, mais il souligne que pour pouvoir avoir des zones piétonnes il faut pouvoir en parler et lancer un projet.

Un commissaire s'inquiète de savoir si les rues d'Italie et du Prince, où il y a également un grand nombre de voitures, sont concernées par le projet. Il demande aussi des précisions par rapport aux secteurs de Plainpalais et de la Jonction, sinistrés en matière de circulation.

En ce qui concerne les rues d'Italie et du Prince, M. Macherel répond par l'affirmative. Les quartiers prioritaires sont ceux des Pâquis, Saint-Gervais et Rues-Basses où les projets sont les plus aboutis et peuvent être réalisés rapidement. En cas d'absence d'obstacles majeurs, dans un délai de cinq à six ans, toutes ces places seront piétonnes. Il rajoute que le rapport qui leur a été présenté comprenait trois étapes de projet avec ensuite des étapes concernant les quartiers des Eaux-Vives, de la Jonction, du Petit-Saconnex et d'autres. Pour éviter d'être diffus, le Conseil administratif a décidé de ne pas parler de tous les projets en même temps, mais de démarrer avec une première étape de négociation et de proposer progressivement des zones piétonnes dans d'autres quartiers. C'est une stratégie en élaboration allant dans le sens des zones piétonnes dans tous les quartiers de la ville.

Un commissaire demande si le quartier des Délices sera inclus dans ce projet. M. Pagani signale que le cas de la rue des Délices est délicat, parce qu'il est difficile de trouver un accord. Constatant l'échec, il a décidé d'appliquer une compensation automatique; il n'y a pas de possibilité pour les communes de supprimer des places en surface. Des démarches ont été faites pour que la zone 30 km/h soit enfin validée, parce que les recours étaient encore maintenus. Il explique qu'il n'est pas favorable à mettre ce quartier dans ce projet puisqu'il est au point d'aboutir.

Une commissaire souhaite connaître la position du Canton et signale un certain nombre de contradictions en ce qui concerne sa politique des transports publics et les parkings. Au final, c'est la Ville qui doit gérer ces difficultés et en plus créer de l'espace public même si ce n'est pas elle qui mène la grande politique générale. M. Pagani rappelle la politique du Canton au niveau de l'agglomération. Dans le plan de l'agglomération, le Canton dit prendre en charge 50% de la construction. La création des emplois est également répartie. La France voisine prend ainsi 50% des emplois et de la création des logements. Cependant, étant donné les avantages fiscaux, les entreprises continuent à affluer sur le canton. Cela renchérit le terrain et les logements vont se construire en périphérie, voire à Bellegarde ou ailleurs. Le Canton ne changera pas de politique en ce qui concerne la diversité des modes de transport.

Séance du 9 mars 2010

Audition de M. Yves Delacrétaz, directeur de la Direction générale de la mobilité (DGM)

M. Delacrétaz précise que la résolution couvre deux situations distinctes: d'une part, la construction du parking en lien avec des constructions nouvelles (logements ou activités commerciales), comme le cas des Charmilles et, d'autre part, le cas de construction de parkings publics non directement liés aux constructions nouvelles. En ce qui concerne les constructions nouvelles, le préavis de la DGM est établi sur la base d'un règlement cantonal édicté par le Conseil d'Etat. Par conséquent, la DGM n'a pas de marge d'appréciation. Pour d'autres parkings, non consécutifs à la création de nouvelles activités, dont le but est d'accueillir des véhicules liés au commerce, aux habitants des quartiers concernés ou aux pendulaires, l'appréciation découle de la politique en matière de stationnement public et de gestion du trafic en ville.

Le parking des Charmilles (528 places), un bâtiment d'activités économiques et commerciales à la rue de Lyon, correspondant au règlement en vigueur, a bénéficié d'un préavis favorable en janvier 2010. Les deux autres projets de parking, Rive et Jardin anglais, visent le même objectif. En ce qui concerne celui du Jardin anglais, le projet déposé en 2005 visait la construction de parking et la piétonnisation aux abords immédiats. L'étude menée conjointement par la Ville et le Canton est arrivée à la conclusion qu'il ne devrait pas accueillir les véhicules des pendulaires. En revanche, le projet de la piétonnisation concernant la rue Pierre-Fatio, le rond-point de Rive et le boulevard Jaques-Dalcroze a été jugé intéressant, parce que cela aboutirait à une suppression de places en surface. La DGM a ainsi préavisé favorablement avec réserve d'une étude qui analyserait de manière plus globale l'impact de la piétonnisation. Elle a aussi exigé une gestion et exploitation en coordination des trois parkings au centre-ville (Jardin anglais, Saint-Antoine et Mont-Blanc) pour permettre aux véhicules venant de l'extérieur de s'arrêter au premier parking sur leur chemin. Le parking des Clés-de-Rive est une variante avec le même projet de piétonnisation. Il semblait être plus intéressant parce qu'il se prêtait mieux à l'objectif de permettre aux véhicules venant de l'extérieur de s'arrêter au premier parking. La DGM l'a préavisé tout en refusant les places prévues pour les pendulaires.

Une commissaire demande des précisions sur la manière dont les pendulaires sont dissuadés. Etant donné la compensation en sous-sol de toute place supprimée en surface, elle soutient que le nombre de véhicules restera le même et que le projet n'affectera pas le niveau de pollution. Elle demande ainsi des précisions sur le respect des normes OPBruit et OPAir. Par ailleurs, en leur enlevant une partie de leur clientèle potentielle, la construction des parkings au centre portera préjudice aux parkings à l'extérieur. Vu que ces parkings sont destinés prioritairement à ceux qui viennent fréquenter les commerces et qui y passent peu de temps, il

y aura une rotation plus importante, notamment dans les quartiers traversés, et le niveau de la pollution globale ne changera pas. Cette politique empêchera la Ville de respecter les normes fédérales et, vu les échéances, la conduira à payer des amendes.

M. Delacrétaz explique que la dissuasion des pendulaires se fera à travers une tarification horaire (exponentielle) et un contrôle de délivrance d'abonnements (domicile dans le quartier). Le niveau de la pollution dépend non seulement du nombre de voitures mais aussi du trajet effectué. La DGM a ainsi exigé l'exploitation commune des trois parkings, qui permettrait de drainer les usagers correctement. Il soutient que le respect des normes OPAir nécessitera une diminution par deux du trafic au centre-ville. Par conséquent, il est difficile d'y arriver en restant au même nombre. Il rappelle que les projets de construction des parkings venaient des milieux économiques. En échange, la Ville a exigé la piétonnisation, dont la promotion sans construction de parkings est vouée à l'échec politique. Il admet que certains véhicules voudront aller vers les parkings qui seront construits. Cependant, les places recrées dans les nouveaux parkings seront occupées par les usagers des places supprimées en surface. Il souligne que les P+R sont destinés aux pendulaires, et qu'il y aura des panneaux indiquant les places disponibles dans les parkings au centre-ville. Le risque d'amende concerne plus les normes OPBruit et la construction des parkings au centre-ville n'aide pas. Cependant, le durcissement des conditions pour le commerce au centre-ville aboutirait à faciliter le développement du commerce en périphérie vivant essentiellement d'une clientèle motorisée.

Une commissaire souhaite savoir si les préavis de la DGM sont basés sur des considérations purement techniques ou s'ils se réfèrent également au plan directeur cantonal prévoyant notamment la construction de P+R à l'extérieur afin de diminuer le trafic au centre-ville; avec l'augmentation du trafic induite par la construction de nouveaux parkings en ville, ces projets devraient entrer en conflit avec les normes en vigueur. M. Delacrétaz explique que les préavis se réfèrent au plan directeur cantonal et, de façon plus opérationnelle, aux plans de mesure OPAir. La DGM participerait aussi à la rédaction de ces plans. Il explique que les normes cherchent à respecter un certain équilibre entre le centre-ville et la périphérie. A la périphérie, il y a moins d'exigences, mais cela dépend des secteurs et, conformément à la norme de l'Union suisse des professionnels de la route, la décision d'accorder l'autorisation de construction dépend aussi de la qualité d'accès en transports publics.

Un commissaire demande des précisions par rapport au rôle de la Fondation des parkings et au nombre de places commerciales et habitants en surface et en sous-sol. M. Delacrétaz explique qu'aucune décision n'est prise en la matière et dit que la Fondation des parkings a l'habitude de gérer ce genre d'activité et pourrait être chargée de la gestion de ce parking. Quant à la quantité de places

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

prévues, il signale que le projet soumis en demande préliminaire contenait au total 720 places dont 150 pour les habitants, 286 pour les pendulaires et 284 pour les visiteurs. Il rappelle que la DGM a exigé que le nombre de places pour les visiteurs soit égal à celui des places supprimées en surface et qu'il n'y ait pas de places pendulaires.

Une commissaire rappelle le rôle pionnier de la Confédération lors de l'imposition du catalyseur et demande si elle peut de nouveau jouer un tel rôle et exiger des véhicules qui ne font pas de bruit et qui ne polluent pas. M. Delacrétaz admet que la Confédération pourrait être plus exigeante, mais elle s'est adaptée aux normes européennes. Actuellement, la Suisse ne peut pas être plus exigeante que l'Union européenne qui l'entoure.

Audition de MM. Olivier Norer et Jean Berthet, président et vice-président de l'Association transports et environnement (ATE) Genève

M. Norer explique que le comité de l'ATE a, lors d'une séance ordinaire, traité la résolution et s'est limité à émettre, à ce stade, un préavis. Il signale que l'ATE participe également aux travaux au sein de la Coordination transports et déplacement en lien avec le Groupement transports et économie (GTE) pour une discussion ouverte sur la question du parcage. En ce qui concerne la construction des parkings, leur position dépend des cas de figure. L'ATE peut soutenir des constructions qui sont accompagnées de mesures d'accompagnement. Au niveau des considérants de la résolution et de son principe de base, l'ATE les partage parfaitement. C'est les parkings d'échange en périphérie qui doivent être soutenus. L'ATE n'a pas plus d'informations que la commission de l'aménagement sur le parking des Clés-de-Rive et elle n'a pas encore pris de décision définitive.

M. Berthet explique que l'ATE est favorable aux compromis qui permettraient de débloquer la situation au centre-ville. Cependant, la décision d'entrer en matière sur la réalisation d'un parking dépendra des mesures d'accompagnement. Le nombre de places à supprimer en surface doit être négocié. Les parkings doivent prendre en compte les besoins spécifiques des habitants et des commerces.

Une commissaire soutient que la construction des parkings au centre aboutira à une plus grande rotation et que les quartiers traversés continueront à subir les nuisances. Elle rajoute que les zones piétonnes envisagées ne sont pas dans des quartiers concernés par les nuisances des parkings. M. Berthet signale qu'en ce qui concerne la compensation des places les discussions en cours se basent sur le principe de compensation dans un périmètre restreint. M. Norer ajoute qu'il y a une évolution par rapport aux questions du nombre de places visiteurs et de la compensation souterraine. L'abandon des places pendulaires satisfait l'ATE. Mais il est très difficile de se prononcer sur les nuisances que les futurs visiteurs peuvent engendrer par rapport aux visiteurs actuels.

Une commissaire demande en quoi consiste le compromis et si les défenseurs de la mobilité douce tirent véritablement un bénéfice du principe de la compensation en sous-sol de toute place supprimée en surface. M. Berthet explique que le compromis permet avant tout d'entrer en discussion et de débloquer la situation. Il améliorera la mobilité douce, et diminuera le «trafic parasite» (lié à la recherche d'une place). Il permettra de canaliser le trafic et de dégager les petites rues, parce que les entrées et sorties des parkings se feront sur les grands axes. Il faudra donc faire un choix entre la situation actuelle et un compromis. M. Norer ajoute que la saturation du réseau routier a eu comme conséquence le phénomène peu maîtrisé des deux-roues motorisés qui occupent un espace important sans payer et qui provoquent une pollution non négligeable.

Un commissaire considère que la situation actuelle et les tendances de fond jouent en faveur de la mobilité douce. M. Norer l'admet, mais les changements sont lents. Il faudra tenir compte des infrastructures, des habitudes et du facteur temps. Il y a des débuts de processus – certaines études montrent qu'il y a un reflux de la voiture lié à l'amélioration des transports publics – et également un phénomène de fond, l'évolution du prix du pétrole. Il rappelle que la mobilité douce dépend fortement des distances. M. Berthet rajoute que la mobilité augmente mais que, tant qu'il y aura des places de parking en nombre, il y aura toujours des voitures.

Les commissaires renouvellent leurs requêtes concernant les statistiques de tous les parkings (publics, privés, en surface et en sous-sol) en ville de Genève. Le Service d'urbanisme est censé le faire.

Entre la séance du 9 mars et du 7 septembre 2010, le Conseil municipal a renvoyé en commission les propositions PR-787 et PR-792 dont l'étude a été liée à la résolution R-121.

Séance du 7 septembre 2010

Audition de MM. les conseillers administratifs Pierre Maudet et Rémy Pagani, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, et de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

M. Pagani explique que la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif a procédé au moyen d'une démarche participative afin qu'une convention puisse obtenir l'adhésion la plus large possible. Le projet est relativement avancé et certaines associations ont déjà donné leur accord. La volonté de la Délégation à l'aménagement est de voir aboutir ce processus.

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

M^{me} Giraud explique que la stratégie de piétonnisation vise trois grands objectifs: proximité, convivialité et sécurité. En ce qui concerne la rive droite-Saint-Gervais, l'objectif est de valoriser l'espace public et d'améliorer la qualité de vie d'un quartier encore très résidentiel. Le projet permet de répondre aux diverses interpellations du Conseil municipal et de la population, de concilier le statut futur des rues avec l'exploitation du parking de Manor et de concrétiser la démarche du contrat de quartier. Les études de circulation visant un accord sur un schéma de circulation menées en collaboration avec la DGM et Manor sont en cours. Du côté rive gauche-Rues-Basses, l'objectif est la convivialité: valoriser ce centre-ville par une mise en conformité par rapport à son usage existant (le commerce et le shopping) et optimiser le réseau des transports publics en collaboration avec les TPG. Elle souligne l'importance des démarches auprès des autorités cantonales et des commerçants pour mieux répondre aux intérêts divergents dans ce secteur. Pour ce qui est de la rive droite-cœur piétonnier des Pâquis, l'objectif est la sécurité: répondre à la demande des associations pour la création du «cœur piétonnier», améliorer la qualité de vie du quartier et renforcer le sentiment de sécurité. La réalisation du projet est prévue pour 2015 et explique que la Délégation à l'aménagement a organisé deux tables rondes, en février et mars 2010, qui ont réuni 32 groupements et associations. En avril-mai, elle a fait circuler une convention au sein de ces associations et, en juin, elle a déposé une demande de crédit d'étude pour laquelle la commission est sollicitée.

Une commissaire rappelle que le marché à la rue Pierre-Fatio n'aura pas d'arbres d'ombrage comme à Plainpalais et demande ce que la Ville envisage. M. Maudet explique que celui de Plainpalais constitue une exception en ce qui concerne l'ombragement. Pour Pierre-Fatio, la présence d'arbres n'est pas d'emblée exclue, mais celle-ci n'est pas une condition nécessaire pour un marché (cela constitue aussi des coûts et contraintes supplémentaires). M^{me} Giraud précise que le projet prévoit la présence d'arbres.

Un commissaire demande pourquoi il est fait systématiquement référence à la Délégation à l'aménagement et non pas au Conseil administratif, et si la commission peut modifier un projet d'arrêté comme la proposition PR-787. M. Maudet explique que le processus a été mené par la délégation, mais souligne qu'il s'agit d'une proposition du Conseil administratif. En ce qui concerne la question relative à la modification, le Conseil municipal est maître du texte, mais cela aura un impact sur le fond. Il précise que, pour le Conseil administratif, la résolution et la proposition sont liées.

Un commissaire demande où seront transférées les places de parc pour les deux-roues se trouvant actuellement sur la place Longemalle. M. Maudet dit qu'elles seront transférées au parking Pierre-Fatio et qu'elles seront, par hypothèse, payantes.

Séance du 5 octobre 2010

Audition de M. Christian Buonomo, secrétaire de l'Association des scootéristes et motocyclistes (ADSM)

M. Buonomo explique que son association n'est pas contre le projet de parking des Clés-de-Rive. L'ADSM n'est pas contre la piétonnisation, à condition qu'il y ait des parkings suffisants à la proximité. Les buts de l'association, qui compte une centaine de membres, sont la défense des utilisateurs des deux-roues motorisés. En ce sens, elle lutte pour des places de parc en surface, en suffisance et gratuits, ainsi que pour un trafic sécurisé des deux-roues; enfin, l'ADSM sensibilise ses membres aux règles de la circulation.

Des commissaires rappellent que les scooters sont en partie responsables des excès de bruit et de pollution de l'air. La politique de stationnement a l'objectif de lutter contre ces effets nocifs. Elle demande ce que l'ADSM, qui n'adhère pas à cette politique, peut proposer comme solution de rechange afin de lutter contre le bruit et la pollution.

M. Buonomo dit que les techniques actuelles permettent d'éliminer la pollution. Si les deux-roues étaient électriques, il n'y aurait aucune raison d'être contre ce mode de transport. Enfin, les scooters et les motos ne génèrent pas plus de bruit que les voitures.

Plusieurs commissaires posent des questions sur l'évolution des deux-roues motorisés en ville. M. Buonomo dit que le nombre d'immatriculations est en augmentation constante, et qu'il y a une grande diversité de types de deux-roues motorisés.

Un commissaire demande si l'augmentation des places de parking pour les deux-roues n'implique pas une plus grande utilisation de ce mode de transport et, à terme, une saturation de la ville par les deux-roues. Par ailleurs, il semble que les utilisateurs des deux-roues sont responsables dans beaucoup d'accidents. M. Buonomo dit que, selon lui, les accidents sont souvent liés à l'inattention des automobilistes. Il souligne que les deux-roues constituent un moyen de transport qui répond au type de déplacement de leurs utilisateurs. Il dit que leur nombre ne dépend pas de celui des places.

Des commissaires s'interrogent sur l'attitude de l'association à l'égard des cyclistes et des piétons. M. Buonomo répond que les scooters ont le droit de circuler sur les bandes cyclables, mais que les pistes cyclables, délimitées et sécurisées, sont réservées aux vélos. Par ailleurs, l'association invite ses membres à respecter les règles de circulation.

Un commissaire demande si l'association a été auditionnée par le Conseil administratif dans le cadre des discussions relatives à la stratégie de piétonnisation. M. Buonomo explique que le Conseil administratif l'a contactée pour une

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

prise de position, mais que l'association ne pouvait pas adhérer au projet et aux objectifs fixés.

Une commissaire, se référant à une statistique du Département de l'intérieur et de la mobilité selon laquelle le nombre de places deux-roues aurait augmenté de 6300 unités entre 1990 et 2008, signale que tout en demandant des places en surface, l'association défend des parkings souterrains avec des places pour les deux-roues. M. Buonomo dit que le scootériste cherche la place en fonction des coûts et qu'il ira à une place proche même si elle souterraine.

Un commissaire demande si l'ADSM est favorable à des places souterraines et payantes réservées dans le parking des Clés-de-Rive et si le nombre de places motocycles en surface est connu dans les périmètres concernés par la stratégie de piétonnisation. M. Buonomo répond par l'affirmative à la première question. Concernant les chiffres relatifs au nombre de places, un autre commissaire rappelle que, selon M. Pagani, 450 places sont prévues pour la rue de la Rôtisserie et qu'actuellement 600 scooters sont garés dans cette rue, tandis qu'il y a un déficit à la place de Longemalle.

Audition de MM. Patrick Lacourt et Marco Ziegler, représentants de l'Union genevoise des piétons (UGP)

M. Lacourt explique que l'UGP n'a pas fait partie des tables de concertation, mais qu'elle est favorable au projet, car il promeut la possibilité de circuler en ville librement, dans la ligne du plan piétonnier de la Ville de Genève. Concernant le projet actuel, il salue la notion de «déambulation des piétons». Cela est intéressant pour la partie commerçante de la ville. L'UGP a certains souhaits: l'identification des axes importants dans les zones piétonnes pour des aménagements urbains de qualité, l'interdiction de toute circulation mécanique dans ces zones, la réalisation de certains aménagements pour une continuité entre différentes zones (par exemple entre les Rues-Basses et le quai des Bergues), la création de liens avec des grands pôles d'échanges TPG et l'intégration de l'aménagement de la rue du Rhône qui lie différentes zones piétonnes prévues. Enfin, pour mener une politique crédible, il faut rester attentif par rapport aux transports publics et aux livraisons. M. Ziegler ajoute que l'UGP est satisfaite du principe de compensation des places et de la volonté de procéder par concertation. L'UGP est donc prête à entrer en matière sur l'accord.

Des commissaires demandent si l'UGP est contre les vélos sur les zones piétonnes, et si elle est favorable aux dérogations pour les handicapés. M. Lacourt répond par l'affirmative aux deux questions.

Un commissaire, se référant à une zone piétonne dans le quartier des Pâquis fréquentée par des dealers, précise que les aménagements l'ont rendue inacces-

sible aux voitures de police. Pour les futurs projets de piétonnisation, il suggère de penser à la question de la sécurité et à la possibilité pour la police d'y accéder en voiture, surtout le soir. M. Ziegler dit que le lien entre l'aménagement favorable aux piétons et l'augmentation du trafic de drogue relève plutôt des fantasmes. L'éclairage a un impact réel sur l'attractivité, le sentiment de sécurité et sur la sécurité réelle.

A la question d'une commissaire demandant si l'UGP a été consultée sur le projet de l'extension du parking sous-lacustre, M. Ziegler répond par la négative et précise que ce parking ne remplit pas les conditions d'une autorisation.

Un commissaire demande si l'association est favorable aux zones 30 km/h et à l'initiative pour 200 rues piétonnes. M. Lacourt explique que les zones 30 km/h impliquent la suppression des passages piétons et que certains piétons, notamment les personnes âgées, n'apprécient pas vraiment cette solution. En ce qui concerne l'initiative, l'UGP a tenté de faire quelques propositions aux Verts. M. Ziegler précise que sa position dépend des aménagements mis en place.

Audition de M^{me} Isabelle Fatton et M. Jean Rémy Roulet, représentants du Groupement transports et économie (GTE)

M. Roulet présente le GTE et précise qu'il réunit une vingtaine d'associations. Après avoir été auditionné par le Conseil administratif, le GTE a pris une position publique qui s'inscrit dans la ligne du compromis zurichois: le principe de compensation en sous-sol de toute place supprimée en surface. Les parkings doivent répondre aux besoins de la mobilité et aux besoins des commerçants d'avoir à proximité de leur vitrine un parking (dans un périmètre de 500 à 600 mètres). Cette solution trouvée dans l'hypercentre zurichois a débouché sur des déblocages. Le GTE a eu l'occasion d'entendre la Migros et la Coop, qui sont favorables à cette solution. Dans la mesure du possible, il faut: compenser les places sur la même rive, procéder par une simultanéité des mesures (piétonner parallèlement à la construction du parking), ne pas construire des parkings à 3-4 km des commerces et choisir le meilleur projet de parking (Clés-de-Rive ou l'extension du parking sous-lacustre). Ces éléments doivent être mentionnés clairement dans une convention.

M^{me} Fatton ajoute qu'il est important de penser aux possibilités de stationnement pour les habitants du quartier et de prévoir des mesures d'accompagnement (proposition des itinéraires de substitution lors de chaque modification du schéma de circulation). Le GTE ne soutient pas la résolution R-121, qui anéantirait le travail déjà effectué pour trouver un accord. M^{me} Fatton insiste également sur la nécessité d'une collaboration avec le Canton afin de réaliser des projets de qualité dans des délais acceptables à Genève. Elle signale que le GTE vient de faire

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

opposition au projet d'aménagement du square de Chantepoulet parce que cela faisait partie du projet global de piétonnisation.

Une commissaire demande si le GTE a une préférence en ce qui concerne l'affectation des places souterraines qui seraient créées, et notamment pour des places à l'intention des pendulaires. M^{me} Fatton dit que la solution idéale est celle qui est basée sur le principe de mixité des différents types d'utilisateurs. M. Roulet ajoute qu'il faut aussi tenir compte de la viabilité économique. Selon lui, un parking destiné à une seule catégorie d'utilisateurs aura des difficultés économiques. En ce qui concerne les pendulaires, il dit qu'il faut pouvoir les quantifier, mais insiste sur le fait que c'est une proportion plus petite que l'on croit qui ne devrait pas être le moteur d'une décision politique. Pour des pendulaires, il propose des P+R en abondance avec une bonne desserte en transports publics.

Un commissaire pense qu'il ne sera pas possible de respecter le principe de compensation par rive; à moins que le GTE ne demande un deuxième parking sur la rive droite? Par ailleurs, le GTE a-t-il explicitement demandé le respect du ratio 1-1 en ce qui concerne le principe de compensation? M^{me} Fatton dit que le GTE propose de commencer là où existe déjà un parking et de voir si l'ouvrage existant permet la compensation. M. Roulet reconnaît que le ratio 1-1 pourrait être difficile à respecter dans l'hypercentre.

Un commissaire se demande pourquoi les voitures seraient un plus au centre-ville. La construction des parkings au centre-ville ne provoque-t-elle pas un appel d'air? M^{me} Fatton dit que cela est lié au maintien de la vitalité du centre-ville. M. Roulet soutient que les parkings au centre répondent au besoin économique des commerces. Il pense qu'il faut étudier les possibilités des parkings, mais admet qu'il peut y avoir d'autres solutions pour maintenir cette vitalité, comme celle de Manor (caddie-service) ou d'Ikea (livraisons à moitié prix en cas de présentation d'un ticket de transports publics).

Audition de M. Olivier Norer, président de l'Association transports et environnement (ATE) Genève

M. Norer explique que l'ATE a participé au processus de consultation et qu'elle souhaite poursuivre le dialogue avec la Ville. L'ATE est en faveur du principe qui consiste à enterrer les places supprimées en surface, pour autant qu'il vise une réduction du nombre de places. Concernant le projet des Clés-de-Rive, l'ATE estime qu'il n'est pas assez abouti, notamment sur les questions de réaffectations, du contrôle de l'espace public, des moyens engagés, de la localisation des places de stationnement compensées, etc. Pour toutes ces raisons, l'ATE a décidé de ne pas soutenir ce projet en l'état. Cette position évoluera en fonction de la suite du projet.

Audition de M^{me} Geneviève Guinand-Maître, présidente de Pro Vélo Genève

M^{me} Guinand-Maître explique que Pro Vélo a refusé de signer le compromis de stratégie de piétonnisation pour diverses raisons. Premièrement, tous les parkings existants n'ont jamais fait l'objet du principe de compensation. Elle précise que, contrairement à celui des Clés-de-Rive, les parkings de Sécheron, des Charmilles et de l'Etoile ne font pas l'objet de compensation. Deuxièmement, elle dit que les normes OPAir et OPB sont continuellement dépassées à Genève, et cette situation ne connaîtra pas d'amélioration si on incite plus de voitures à venir en ville. Elle dit regretter de ne pas connaître le nombre de places disponibles en terrains publics et privés. En se référant au compromis zurichois, elle dit qu'il est difficile de comparer Genève à Zurich où près de 80% des gens qui viennent en ville prennent des transports publics, le vélo ou optent pour la marche. Elle rajoute que l'évolution de ce compromis n'est pas aussi positive que l'on peut espérer. Après la construction du premier parking, conforme à ce compromis, les commerçants favorables aux voitures en ville ont à nouveau fait opposition aux projets de mobilité douce.

Pour Pro Vélo, le mot «stratégie» renvoie à une vision globale qui n'existe pas dans ce projet. Une véritable stratégie chercherait à intégrer le CEVA, Plainpailais, la Voie verte, Saint-Gervais, Saint-Jean, les deux rives; elle proposerait une continuité de déplacements pour les cyclistes. En l'état, le projet consiste simplement à ramener plus de voitures au centre-ville, à grand frais et sans que les piétons et les cyclistes soient intégrés.

Un commissaire demande de préciser les prétendues incohérences du projet. M^{me} Guinand-Maître explique qu'il n'y a aucune réflexion en termes de mobilité douce, notamment pour les vélos. Elle insiste sur le fait que les cyclistes ont aussi droit à des aménagements performants; une grande partie des incivilités est due à la très mauvaise qualité des aménagements.

Audition de MM. Guy Zwahlen et Victor De Oliveira, président et ingénieur circulation du Touring Club Suisse (TCS) Genève

M. Zwahlen explique que le TCS est content de l'implication dans les discussions des acteurs concernés. Il adhère à l'idée de piétonnisation, à condition d'une compensation des places supprimées en surface. Il signale que la compensation se fera avec la création d'un parking sur la rive gauche, ce qui est une source d'inquiétude par rapport à la rive droite où il y a un déficit de places. Il dit ne pas être d'accord avec l'idée selon laquelle les parkings seront des aspirateurs à voitures. Il présente une statistique selon laquelle entre 1990 et 2006, 2730 places ont été supprimées. Il rappelle que, avec 0,5 place par habitant, Genève a moins de places de stationnement que Zurich et Bâle (respectivement

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

0,77 et 0,58). Il remet à la commission des documents relatifs à des politiques de piétonnisation à Strasbourg et Montpellier (voir annexe sur le site internet du Conseil municipal). Enfin, M. Zwahlen dit que le TCS Genève privilégie la négociation et le dialogue, mais qu'il n'hésitera pas à monter au front s'il le faut.

Un commissaire demande si le TCS a son propre projet d'aménagement de la ville ou s'il attend les projets de la Ville ou de l'Etat pour pouvoir réagir. M. Zwahlen répond que le TCS a présenté des concepts généraux pour l'augmentation des P+R, la création de P+R provisoires, la création des parkings souterrains, etc.

Un commissaire se réfère à la statistique citée par M. Zwahlen et explique que le nombre de place par emploi est de 0,63 à Genève, 0,50 à Zurich et 0,61 à Bâle. Il en déduit qu'il y a beaucoup de places pendulaires à Genève. M. Zwahlen dit que le TCS a fait des sondages qui ont montré que la population apprécie les solutions pratiques et complémentaires. Il est d'avis qu'il faut aussi tenir compte de l'évolution des voitures électriques et ne pas tout détruire pour refaire (comme avec les lignes de trams).

Audition de M. Motoo Tanaka, président de la Maison de quartier des Eaux-Vives (MQEV)

M. Tanaka dit que la MQEV a assisté à l'une des séances de consultation organisées par la Ville de Genève. Le comité de la MQEV a décidé de signer la convention sur la stratégie de piétonnisation, en considérant que le parking souterrain permettra d'enlever les voitures qui tournent dans le quartier pour trouver une place. La MQEV soutient la convention, dans la mesure où un grand nombre de places seront utilisés prioritairement par les habitants du quartier. Il est d'avis qu'avec un parking il y aura une plus grande capacité et un phénomène d'échange.

Une commissaire demande si la construction d'un parking n'aura pas pour effet d'augmenter le trafic de transit dans ce quartier. M. Tanaka pense que le trafic est plutôt lié aux voitures qui tournent dans le quartier pour trouver une place. A la question d'un commissaire qui s'interroge sur les raisons de ce trafic, M. Tanaka estime que cela a plusieurs raisons, comme l'existence de beaucoup de petits ateliers et commerces, l'occupation de places par des terrasses, etc.

Un commissaire souhaite savoir si le comité de la MQEV s'est prononcé sur l'extension du parking sous-lacustre ou sur celui du Pré-l'Evêque. M. Tanaka explique que la MQEV ne s'est pas prononcée sur ces projets, mais souligne ce qui est décisif: que des places soient proposées aux habitants.

Séance du 9 novembre 2010

Audition de M. Nicolas Bongard, attaché de direction à la Direction générale des affaires économiques (DGAE)

A la question de la commission demandant si des enquêtes relatives aux impacts de la piétonnisation sur le commerce avaient été faites en collaboration avec la DGAE, M. Bongard répond par la négative. Cela est le cas, au niveau cantonal, pour les plans directeurs de stationnement, de transports publics et de réseau routier. En ce qui concerne l'impact sur les commerçants, il précise que le compromis zurichois semble être la meilleure solution s'il respecte trois éléments: la compensation des places supprimées, la simultanéité des mesures pour toute limite au stationnement ou à la circulation et la proximité des parkings des commerces.

Un commissaire souhaite savoir si la DGAE sent, au niveau du développement économique, un besoin en matière de réalisation d'un parking d'ouvrage dans le secteur de Rive. M. Bongard répond par l'affirmative. D'ici à 2018, les axes primaires seront privilégiés au détriment des autres. Il rappelle que les axes primaires aboutissent à la gare et à Rive. Etant donné le flot de véhicules qui sera grandissant et aboutira à ces deux endroits, il faudra avoir des parkings sur ces axes pour que le centre-ville continue d'être accessible. Le projet des Clés-de-Rive semble être une bonne solution. Il rappelle que d'ici à 2030 Genève connaîtra une augmentation importante d'emplois et d'habitants, respectivement 100 000 et 200 000. Il dit qu'il faut aussi tenir compte du fait que l'autoroute de contournement constitue plutôt une pénétrante. Par rapport aux effets compensatoires et au nombre de personnes à accueillir, l'inquiétude de son département rejoint celle des commerçants qui craignent que la piétonnisation aboutisse à la mort du centre-ville. Il dit être convaincu qu'il faut procéder par une compensation et par la construction d'ouvrages au centre-ville, comme cela a été fait à Zurich.

Un commissaire signale que la commission, à l'occasion d'un voyage à Zurich, a appris que les milieux commerçants et ceux favorables à la mobilité douce étaient devenus très sceptiques par rapport à ce compromis – au motif qu'il figeait la situation à un ratio d'il y a vingt ans (pas assez de places pour les premiers, trop pour les seconds); par conséquent, il demande s'il ne serait pas risqué de figer arbitrairement le débat politique. M. Bongard dit que le compromis zurichois permet d'avancer. Il ne sait pas si les commerçants genevois auront la même réaction que les zurichois; en tous les cas, les commerçants veulent également connaître le but du projet de piétonnisation. Après, il est difficile de savoir dans quel sens évoluera la situation, et il faudra tenir compte d'éléments comme le CEVA ou les P+R et privilégier un processus par étape.

Un commissaire demande si des commerçants ont été dédommagés financièrement dans le cadre des travaux liés à l'extension du réseau de tramway.

M. Bongard répond par la négative, en précisant que cela relève plutôt du Département des constructions et des technologies de l'information. Il est probable qu'il y ait des formes de compensation liées à des nuisances excessives sous forme de suppression de taxes.

Séance du 16 novembre 2010

Audition de M. Alain Roland, directeur de Valartis Asset Management

M. Roland explique que son projet de parking des Clés-de-Rive ne vise que la construction d'un parking de 500 places comprenant 150 places pour les habitants. Il ne s'agit donc pas d'un «mégaparking», ni de «plusieurs projets de mégaparking» avec 700 et 800 places de parc. Il dit être d'accord avec ceux qui pensent que les parkings constituent des «aspirateurs à voitures», mais ils sont nécessaires. Dans certains cas, il est favorable aux rues et zones piétonnes et, dans d'autres, à la voiture. Son entreprise a financièrement participé au crédit d'étude de la piétonnisation de la place du Molard. En se référant aux livraisons qui ont lieu sur cette place, il signale que les commerçants peuvent être ravitaillés depuis la rue du Marché et il propose une fermeture totale de cette place. Il est très difficile d'éduquer les gens en ce qui concerne le choix de transport. On peut l'imposer à travers des interdictions. Cependant, mieux vaut privilégier les libertés et la démocratie, et gérer les possibilités au lieu de les interdire. En évacuant des places en sous-sol, les compensations permettent de créer des zones piétonnes, des espaces conviviaux, de la place pour le marché ou d'autres activités comme les terrasses, le tout en respectant le choix des utilisateurs de voitures. Cela éliminera aussi une partie de la pollution provoquée par des voitures à la recherche d'une place.

M. Roland souligne l'importance des entreprises en ce qui concerne la création d'emplois et les impôts; l'existence de parkings à proximité joue un rôle déterminant, à l'image de l'arrivée de Zara dont il est fier. Cependant, les transports publics sont aussi importants pour le développement des activités commerciales. Les investisseurs croient à l'importance du centre-ville comme de la périphérie, à l'image de la création de la Praille. Le projet de parking des Clés-de-Rive dans lequel son groupe a investi a déjà vingt ans d'existence.

M. Roland signale que son groupe était actionnaire du parking du Mont-Blanc, dont il a été membre du conseil d'administration. Pour éviter un conflit d'intérêt, il a depuis démissionné. Les Clés-de-Rive représentent, dans une zone sinistrée au centre-ville (Pierre-Fatio), un investissement de 50 millions dont 2 sont affectés aux aménagements en surface. Il remet à la commission une étude qui révèle, selon lui, deux chiffres importants: une diminution du nombre de voitures au profit des vélos et motos depuis l'année 2000, et un ratio de 72 places pour

1000 postes de travail à Genève, contre 130 à Zurich, 140 à Paris, 270 à Munich, 120 à Londres, etc. L'étude montre que le vrai centre-ville correspond à un quadrilatère constituée de la rue du Marché, de la place du Molard et de celle de la Fusterie, tandis que le côté Pierre-Fatio est pauvre en bureaux et surfaces commerciales. Il y a donc un vrai potentiel de développement, dynamisé avec l'arrivée de la Fnac. Grâce à ce projet, le quartier de Rive, actuellement dangereux (piétons, voitures, TPG, etc.), sera aménagé au profit de tous. Il dit comprendre les voix qui disent que cette place peut être aménagée sans nécessairement construire un parking. Cependant, il souligne que les entrepreneurs ont également la vocation de contribuer à la construction de Genève non seulement sur les aspects économiques mais aussi sur les aspects social et culturel.

Un commissaire, en pensant à certains aménagements (les pavés de la place du Molard dont beaucoup ont déjà sauté et la bande fluorescente se situant devant le cabaret du Velvet), demande quel type de floriture est prévu pour le parking des Clés-de-Rive. M. Roland rappelle que, dans l'aménagement de la place du Molard, la contribution de son entreprise s'est limitée à une aide financière – le choix et la réalisation des aménagements ont été faits par M. Ferazzino. En ce qui concerne le parking des Clés-de-Rive, il signale qu'un urbaniste a déjà travaillé sur les aménagements prévus. Cependant, il souligne que, pour ce qui est des aménagements externes, les décisions définitives sont prises par la Ville ou par le Canton.

Une commissaire se réfère aux chiffres évoqués et demande des précisions par rapport à leur source. Etant donné les implications, par hypothèse, de la diminution du nombre de voitures sur le taux d'occupation du parking, est-ce que les promoteurs ne craignent pas pour sa rentabilité? M. Roland dit qu'il remettra à la commission le détail des chiffres évoqués (voir annexe sur le site internet du Conseil municipal). En ce qui concerne le taux d'occupation du parking, il précise qu'en dehors de certaines heures précises le taux d'occupation n'est jamais à 100%. Il rappelle que selon leurs études, les 350 places à une tarification horaire et les 150 places pour les habitants produiront un chiffre d'affaires permettant de rentabiliser l'investissement. Il signale qu'elles tiennent compte des coûts de la construction et de la location (droit de superficie de la Ville).

Un commissaire demande si la commission peut recevoir les chiffres de rentabilité évoqués et si M. Roland a une position arrêtée par rapport au taux de compensation, en considérant qu'il aura un impact sur le taux d'occupation du parking, et donc sa rentabilité (si plus de places sont supprimées en surface qu'il n'y en a de créées en sous-sol, l'attractivité du parking sera plus grande). M. Roland explique que les 150 places pour les habitants (location mensuelle ou annuelle) n'apporteront pas autant que les 350 places (à tarification horaire). Ce nombre a été décidé en fonction de celui des places qui seront supprimées en surface. Économiquement, en dessous de 350 places à tarification horaire, le projet ne sera pas

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

viable. Il est contre la gratuité de la première heure, mais prêt à signer un accord avec la Ville selon lequel le nouveau parking n'aura pas de tarifs plus élevés que ceux des parkings existants. En ce qui concerne le rapport taux de compensation/taux d'occupation, il souligne que ce sont les créneaux horaires et journaliers qui sont déterminants et non pas le nombre de places supprimées.

Un commissaire souhaite savoir pour quelles raisons le nombre de places initialement prévu (700) a été modifié. M. Roland dit que le nombre de places à construire devait correspondre à celui des places à supprimer afin de trouver un consensus.

Un commissaire aimerait des détails concernant les places et les tarifs prévus pour les deux-roues. M. Roland indique que 250 places pour les deux-roues sont prévues au 1er sous-sol. Leurs utilisateurs sont, à quelques exceptions près, des jeunes avec des moyens financiers faibles. La question de la tarification des places deux-roues est actuellement étudiée. Personnellement, il n'est pas favorable à la gratuité.

Une commissaire demande des précisions par rapport à la durée du droit de superficie, à la notion de «résidents» (synonyme d'«habitants»?) et souhaite savoir s'il y a des études sur l'impact de la piétonnisation, notamment sur le phénomène de gentrification du centre-ville. M. Roland pense que la loi permet d'aller jusqu'à 80 ans. Dans un premier temps, il a été calculé pour 50 ans (avec le droit de renouvellement). Cela signifie des rentrées financières pour la Ville (il propose un loyer sur le chiffre d'affaires). Il confirme que «résident» signifie «habitant». Pour ce qui est du phénomène de gentrification, il admet que l'attractivité de la place peut amener le propriétaire à agir sur les loyers. Cependant, il est très difficile de mener une étude et de prévoir, car il y a aussi les périodes de récession. Il regrette la disparition des restaurants et des bistrots au centre-ville, insiste sur l'importance de la mixité pour l'activité et l'attractivité du centre-ville, et trouve qu'il faudrait agir: si un restaurant ferme, il doit être remplacé par un autre restaurant.

Un commissaire souhaite en savoir plus sur la proportion du financement par le secteur privé et sur les travaux en taupe plutôt qu'à ciel ouvert. M. Roland précise que sa société investit à 100% et que la construction en taupe est plus chère (entre 30 et 40%) mais, contrairement à ce qui est dit dans la presse, limite les nuisances.

Audition de M. Yves Delacrétaz, directeur de la Direction générale de la mobilité

M. Delacrétaz excuse la conseillère d'Etat et précise qu'il fera une distinction entre les réponses qu'il peut amener en tant que technicien et la position politique qu'il est autorisé à défendre.

Adopté en 2010, le plan directeur de stationnement du Conseil d'Etat définit un cadre dans lequel la politique de piétonnisation préconisée par le Conseil administratif rentre très bien, tout comme du point de vue de la hiérarchie du réseau routier. A l'exception du rond-point de Rive et de la rue Pierre-Fatio, toutes les rues mentionnées font partie du réseau dit «rues de desserte de quartier» qui n'ont pas de fonction de déplacement à l'échelle cantonale. Par conséquent, il est légitime que la Ville souhaite en faire quelque chose. En ce qui concerne le rond-point de Rive et la rue Pierre-Fatio, le Canton est en train de revoir la hiérarchie du réseau routier et, dans ce cadre, cet axe a déjà été déclassé en «rues de quartier». En cas d'acceptation du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, cet obstacle sera levé.

Un commissaire demande des précisions sur le taux de compensation. M. Delacrétaz explique que, selon le plan directeur de stationnement, la référence est l'état du stationnement en 2010. En ce qui concerne les modalités de compensation, le plan directeur de stationnement prévoit une compensation souterraine ou une optimisation des places souterraines existantes. Il signale que les forts taux d'abonnements pendulaires sont contraires à la politique de stationnement. La volonté du Canton est que les pendulaires se déplacent, dans la mesure du possible, autrement qu'en voiture. Dans ce cas, l'optimisation devrait se faire au profit des visiteurs du centre et des habitants du quartier. Il dit que la conseilère d'Etat est attentive aux solutions qui tirent parti des parkings existants et ne se limitent pas seulement à des nouvelles constructions. Si le nombre de places dans les parkings est connu, il est difficile de connaître leur utilisation. Le Canton souhaite donc collaborer avec les régies pour une utilisation optimale des places existantes. En ce qui concerne le ratio, il dit que le principe est «1 pour 1».

Un commissaire signale que la neutralisation de la place Pierre-Fatio et de la rue d'Italie conduira à un report de trafic sur le boulevard Helvétique et pense que les embouteillages qui ont lieu durant la journée ne sont pas provoqués par des pendulaires mais par des habitants qui doivent traverser le pont du Mont-Blanc. M. Delacrétaz admet que toute mesure de diminution de la capacité des rues ou de la suppression de la circulation trouve difficilement une compensation en termes de volume de trafic. Certaines mesures d'optimisation de la gestion de la circulation peuvent être prises pour compenser les effets, mais une compensation nette (1-1) n'est pas possible. La diminution du trafic au centre genevois joue un rôle déterminant. Pour cela, il faut diminuer le trafic pendulaire, notamment aux heures de pointe, et préserver le trafic professionnel (livraisons, installation, approvisionnement de chantiers, etc.). En ce qui concerne le trafic du pont du Mont-Blanc, il y a une diminution du nombre de voitures le traversant (plus de 90 000 il y a quinze ans et 75 000 aujourd'hui) et une diminution du trafic au centre-ville genevois de 9%. Cela est lié à un report sur les TPG (augmentation de 40% de la clientèle depuis 2002) et à un changement de mentalité (plus de ménages sans voiture).

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

Un commissaire demande s'il ne faut pas tenir compte de certaines évolutions en cours à Genève, du point de vue des mentalités certes, mais aussi des infrastructures (développement du CEVA et du réseau de trams notamment) avant de se précipiter dans la construction d'un nouveau grand parking supplémentaire qui est tout sauf éphémère. M. Delacrétaz dit ne pas être capable de répondre à la question de savoir s'il est bon pour l'avenir d'investir aujourd'hui dans un parking souterrain. La viabilité économique du centre-ville est très importante et, à la périphérie, les déplacements se font en voiture. Par ailleurs, le projet d'agglomération est destiné à amener 200 000 habitants de plus d'ici à vingt ans. Les nouveaux habitants généreront aussi de la mobilité. Les efforts actuels en matière de transports publics suffiront juste à contenir l'évolution des besoins de mobilité générée par ce développement. Sur l'agglomération, il sera difficile de diminuer le trafic automobile qui continuera à augmenter globalement. Cependant, il y a deux tendances: diminution au centre et augmentation à la périphérie. Tendanciellement, le trafic automobile diminue au centre et rend possible, souhaitable, une diminution de l'offre de places de stationnement pour les pendulaires. Mais le parking comme celui des Clés-de-Rive a sa légitimité dans la mesure où il permettra de répondre aux besoins des visiteurs et des habitants.

Une commissaire aimerait avoir des précisions par rapport aux objectifs du plan directeur de stationnement et des estimations sur les effets escomptés sur la qualité de l'air et les conditions environnementales. M. Delacrétaz explique qu'il s'agit essentiellement d'objectifs liés aux catégories de personnes utilisant les places de stationnement et les mesures qui doivent être prises pour chaque catégorie afin d'atteindre une meilleure utilisation. S'agissant des habitants, la tendance est de leur permettre de posséder une voiture et de faire en sorte qu'ils l'utilisent le moins possible, avec par exemple une réflexion sur des mesures incitatives (Lyon connaît des abonnements habitants incitant à se limiter à 15 entrées-sorties par mois). En ce qui concerne les visiteurs, il vise à garantir l'accessibilité. Pour ce qui est des pendulaires, il dit que certaines mesures ont déjà été prises et que d'autres concernent notamment la gestion des parkings. Il ajoute que le plan directeur vise également l'amélioration de l'espace urbain (moins de places en surface, le stationnement des deux-roues, les besoins des livraisons, des handicapés, etc.). En ce qui concerne les effets sur l'environnement, ce n'est pas le stationnement mais la circulation elle-même qui détermine la qualité de l'air ou les conditions environnementales.

Un commissaire souhaite connaître la durée des travaux liés au tram et explique craindre que, dans vingt ans, on soit à nouveau obligé de les remplacer, alors les trolleybus sont plus intéressants en termes énergétiques. M. Delacrétaz explique que le développement du réseau de trams a été défini au début des années 1990. Il y avait alors une alternative (métro ou métro léger), mais le choix a été fait pour un développement du réseau de trams. La loi de 1999 sur le déve-

loppement du réseau des transports publics détermine les lignes à créer et le développement actuel s'inscrit dans cette politique. En ce qui concerne les trolleybus, il dit que le choix est lié à la capacité des trams qui est deux fois supérieure à celle des trolleybus. Il ajoute que les trams ont également plus d'attractivité. La ligne Cornavin-Onex-Bernex constitue la plus importante des constructions au centre-ville et touche bientôt à sa fin. Les extensions ultérieures se situent plutôt en dehors du territoire de la Ville, à l'exception de l'extension de la ligne du tram des Nations en direction du Grand-Saconnex.

Séance du 30 novembre 2010

Audition de MM. Luc Gilly et Pierre Fuchs, représentants de l'Association des habitants des Pâquis Survivre aux Pâquis (Survap)

M. Gilly considère qu'il y a suffisamment de parkings en ville et invite à réfléchir pour une meilleure utilisation de ceux-ci. La stratégie de piétonnisation consiste à faire accepter un «deal»: les associations et les habitants, aux Pâquis et dans d'autres quartiers, doivent accepter le projet de parking des Clés-de-Rive pour que les travaux continuent dans leurs projets, quand bien même ils existent et font l'objet d'étude depuis bien plus longtemps! Il invite la commission à travailler pour des espaces piétons non nécessairement subordonnés à la construction de parkings en ville. En quoi la suppression de 25 places de parc aux Pâquis doit-elle être conditionnée à l'acceptation de la construction d'un parking à Rive? Plusieurs villes européennes piétonnisent leur centre-ville sans y ajouter des parkings. Il n'est d'ailleurs pas très honnête de la part du Conseil administratif de lier des aménagements de convivialité et de sécurité à la promesse d'un parking. Il invite donc à refuser le projet de crédit ou à procéder à des piétonnalisations sans le parking des Clés-de-Rive. Il remet à la commission la copie d'une lettre des habitants des Pâquis envoyée à M. Pagani. M. Fuchs présente le projet du cœur piétonnier du quartier des Pâquis, discuté avec toutes les associations concernées et plébiscité par les habitants du quartier en février 2009 lors d'une assemblée publique.

Une commissaire demande si le même genre de «deal» a été proposé en ce qui concerne le projet de parking sous-lacustre. M. Gilly dit que Survap n'a participé à aucune discussion concernant ce projet et précise que, dans une telle hypothèse, Survap garderait sans doute la même position. Il signale que les habitants du centre-ville sont de moins en moins à posséder un véhicule et invite les commerçants réclamant le parking à faire un effort en développant par exemple un service de livraison central. A Montpellier, les livraisons se font par des vélos électriques.

Séance du 14 décembre 2010*Discussions*

Le groupe socialiste soutient l'ensemble des projets de piétonnisation, mais rejette fermement la stratégie, ou plutôt le stratagème, du Conseil administratif qui consiste à conditionner la piétonnisation à la construction d'un nouveau grand parking commercial au centre-ville. Une telle infrastructure pénalise l'avenir et la mobilité douce. Le parking des Clés-de-Rive serait une marque indélébile dans le centre urbain, et un néfaste nouvel aspirateur à voitures. Le groupe socialiste rappelle avoir soutenu en début de législature le crédit d'étude en faveur du parking du Pré-l'Evêque, exclusivement pensé au bénéfice des habitants et des deux-roues. L'audition de Survap a démontré que ladite «stratégie de piétonnisation» consiste à prendre en otage des projets qui ont une identité et une autonomie propres pour essayer d'imposer par la force un parking n'ayant aucun lien avec l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des habitants. Par ailleurs, le groupe socialiste soutient le principe de compensation des places supprimées en surface, mais non pas par la construction de nouvelles places en sous-sol, mais par l'amélioration de l'utilisation des places déjà existantes en sous-sol – autrement dit, il convient d'optimiser l'utilisation des places existantes et de réaffecter une partie des places pendulaires et commerciales au profit de places pour les habitants. Le groupe socialiste proposera des amendements (conjointes à l'Alternative) visant à éliminer des propositions du Conseil administratif tout ce qui concerne la «stratégie» et le parking, pour ne conserver que les projets de piétonnisation.

Le groupe libéral rappelle que, lors des discussions relatives à la résolution R-121, il a constamment signalé son opposition à la construction d'un mégaparking en ville de Genève. Mais il faudrait s'entendre sur le contenu: tout parking non dévolu aux habitants n'est pas nécessairement un mégaparking. Il s'agit actuellement d'une stratégie de mobilité partant de l'idée que, d'ici à 2030, il y aura une augmentation des besoins de mobilité de l'ordre de 40%. Les systèmes de mobilité actuels ne sont pas en mesure de répondre aux besoins. Lors d'une séance du Conseil municipal consacrée à la mobilité et présidée par M. Robert Cramer, le Conseil municipal avait convaincu de la nécessité de la construction d'un chemin de fer à travers la ville pour résoudre les problèmes de mobilité. Il souligne que ces infrastructures n'ont pas pour vocation de se substituer à la mobilité actuelle, mais d'absorber la mobilité à venir. Il n'y a pas de qualité de vie, de développement ni de vitalité commerciale en ville sans l'acceptation des solutions tendant à résoudre le problème de mobilité. Il est erroné de dire que la stratégie de piétonnisation doit s'associer à une réduction du trafic automobile; il n'existe pas d'instrument pour compenser la réduction objective de la mobilité qui consiste à solliciter la fin d'un mode de transport en faveur d'un autre. Le groupe libéral est favorable à la réalisation de parkings qui s'inscrivent dans la

stratégie globale de mobilité, c'est-à-dire des parkings habitants et des parkings ayant la vocation de servir la zone commerciale à laquelle ils sont directement attachés. En ce qui concerne le principe de piétonnisation, il signale que son groupe accepte le compromis qui consiste à compenser en sous-sol toute place supprimée en surface. Pour ce qui est du projet des Clés-de-Rive, il dit être d'avis que c'est une opportunité exceptionnelle de résoudre certaines difficultés dans ce quartier, d'y introduire des espaces verts et une véritable zone de rencontre. Enfin, le groupe libéral est d'avis que les objectifs d'organisation du trafic et de gestion de parkings ne peuvent être atteints qu'au moyen d'un parking couvert. La non-réalisation des parkings signifie le maintien des circulations en surface; cela aura comme conséquence l'impossibilité de satisfaire les normes de protection de l'environnement (OPB et OPAir). De plus, cela privera la Ville d'un instrument permettant de gérer de manière précise (le coût à la minute du parking) la politique de transport et celle d'utilisation des parkings.

Pour le groupe des Verts, s'agissant de l'augmentation de la mobilité, il peut y avoir deux façons de réagir: l'accepter comme telle ou actionner certains leviers pour y faire face. La réglementation et la limitation d'accès pour les transports individuels motorisés, la promotion de la mobilité douce, les transports publics et la tarification des parkings existants constituent ces leviers au moyen desquels il est possible d'agir pour mettre dans de bonnes voies l'augmentation de la mobilité. Le groupe des Verts refuse d'accepter que l'augmentation de la mobilité se fasse avec une augmentation des voitures, raison pour laquelle il refuse la construction d'un parking au centre-ville qui, les études le démontrent, génère forcément une augmentation du trafic. Le groupe des Verts est prêt à faire des compromis, car il n'est pas totalement insensible aux besoins des habitants qui possèdent une voiture. Mais répondre à ces besoins ne passe pas nécessairement par la création d'un nouveau parking; cela peut se faire avec une meilleure utilisation des parkings existants. De plus, certains propriétaires comme les diverses fondations pour le logement social peinent à louer leurs places de parc; il faut donc envisager des solutions incitant à louer ces places, notamment en trouvant un équilibre par rapport aux places en surface qui sont bon marché, afin d'encourager la location des places en sous-sol. Ces propositions doivent s'accompagner de mesures comme la construction des P+R, la promotion de la mobilité douce et le soutien aux transports publics. Le souhait des habitants de la ville n'est pas d'y habiter tout en ayant les conditions de vie de la campagne; mais ils sont en droit d'exiger le respect des normes afin de ne pas tomber malade à cause de la pollution de l'air et du bruit. Le groupe des Verts ne croit pas à l'argument selon lequel le parking contribuera à la diminution de la pollution: vu que le nombre de voitures ne diminuera pas (au contraire!), l'existence d'un tel parking ne peut pas diminuer le niveau de pollution. Enfin, il rappelle que la stratégie de stationnement de l'Etat intègre la nécessité d'une meilleure utilisation des places existantes, notamment en faveur des habitants.

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

Le groupe démocrate-chrétien rappelle qu'il défend depuis trois législatures le principe de compensation des places comme condition d'entrée en matière en ce qui concerne les stratégies de piétonnisation, quand bien même le terme «stratégie» suscite un certain scepticisme. Une partie importante des habitants de la ville semble être heureuse d'y habiter, mais pour autant qu'elle puisse y avoir les conditions de vie de la campagne. Le groupe démocrate-chrétien est par ailleurs disposé à entrer en matière sur le principe de compensation, qui ne doit pas nécessairement respecter un ratio de 1-1, mais peut être de 1-0,9. Ce principe fonctionne bien à Zurich où un nouveau parking est actuellement en construction. Par ailleurs, les statistiques relatives à l'augmentation de la mobilité proviennent de la recherche menée par l'Office fédéral du développement territorial. L'utilisation de la voiture augmente dans des buts très précis: les déplacements de loisirs. La solution est donc de pouvoir garer la voiture quand elle n'est pas utilisée. Le groupe démocrate-chrétien signale que l'Entente présentera un amendement, pour la proposition PR-787, qui consistera à insérer à la fin de l'article premier ce qui suit: «Ce crédit n'est libéré qu'une fois l'autorisation de construire le parking des Clés-de-Rive délivrée et devenue définitive.»

Le groupe démocrate du centre rappelle à ceux qui souhaitent créer des P+R aux alentours des douanes que ceux de Vésenaz, Thônex et Carouge ne fonctionnent pas alors que ceux du centre-ville sont surchargés. Le parking des Clés-de-Rive sera au sous-sol et ne provoquera pas de poussière ni de bruit. Il est donc favorable au parking, tout comme au principe de compensation en sous-sol de toute place supprimée en surface.

Le groupe A gauche toute! rappelle que la stratégie de piétonnisation concerne trois quartiers: centre-ville, Pâquis et Saint-Gervais. Il est favorable à la piétonnisation dans ces quartiers et soutient également les parkings pour habitants, comme celui du Pré-l'Evêque. Mais il est opposé au projet de parking des Clés-de-Rive. En ce qui concerne la compensation, il rappelle que le compromis zurichois date des années nonante. Il signale que le parking de Genève-Plage, actuellement sous-utilisé, peut permettre à ceux qui souhaitent se rendre en ville de garer leur véhicule. Pour ce qui est des amendements, il signale que son groupe refusera celui de l'Entente et votera celui du groupe socialiste.

Par ailleurs, l'on parle de voitures et de véhicules sans tenir compte de leur évolution. D'ici à ce que le parking soit construit, il y aura des voitures électriques qui ne généreront ni pollution ni bruit. Enfin, le groupe démocrate du centre suggère aux Verts de demander au Conseil administratif de forcer tous les frontaliers à laisser leur voiture aux douanes et à prendre des vélos pour se rendre à Genève.

Le groupe radical dit être un ami des piétons et du vélo, mais qu'il faut reconnaître à d'autres le droit d'utiliser la voiture comme mode de transport et donc accepter un compromis. Refuser ce projet signifie un blocage d'une dizaine

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

d'années durant lesquelles il n'y aura aucune réalisation en matière de piétonnisation.

*Votes*Résolution R-121

Le président soumet au vote la résolution R-121. Elle est acceptée par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 3 non (2 UDC, 1 DC) et 3 abstentions (2 L, 1 R).

Proposition PR-787

Le groupe socialiste présente, pour l'Alternative, un amendement à la proposition PR-787 qui consiste à modifier l'article premier comme suit: «*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la piétonnisation en ville de Genève.»

Le président soumet l'amendement au vote. Il est accepté par 7 oui (2 S, 2 AGT, 3 Ve) contre 6 non (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Le groupe libéral présente, pour l'Entente, un amendement à la proposition PR-787 qui consiste à ajouter à l'article premier ce qui suit: «Ce crédit ne sera ouvert qu'une fois l'autorisation de construire le parking des Clés-de-Rive déli-vrée et définitive.»

Le président soumet l'amendement au vote. Il est refusé par 7 non (2 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 6 oui (1 DC, 2 L, 2 UDC, 1 R).

Le président soumet au vote la proposition PR-787 ainsi amendée. Elle est acceptée par 7 oui (2 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 non (1 R, 1 DC, 2 UDC).

Le groupe démocrate-chrétien annonce un rapport de minorité sur la proposition PR-787.

Proposition PR-792

Le groupe socialiste présente, pour l'Alternative, l'amendement à la proposition PR-792 qui consiste, d'une part, à modifier le deuxième paragraphe du projet de résolution de la manière suivante: «Il déclare soutenir la piétonnisation dont la première étape concerne les trois secteurs de Rive-Rues-Basses, Saint-Gervais et Pâquis», à supprimer le reste de la phrase, et d'autre part à modifier la dernière phrase du projet de résolution de la manière suivante: «Cette suppression sera compensée dans la mesure de l'espace disponible par la réaffectation de places de parc en sous-sol pour les habitant-e-s.»

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

Le président soumet la proposition d'amendement au vote. Celle-ci est acceptée par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 non (1 R, 1 DC, 2 L).

Le président soumet au vote la proposition PR-792 ainsi amendée. Elle est acceptée par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 6 non (1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC).

PROJET DE RÉSOLUTION R-121

Le Conseil municipal s'oppose à la construction de mégaparkings en ville afin de respecter les normes OPBruit et OPAir et entend, en contrepartie, soutenir la création de parkings d'échange en périphérie en vue de diminuer la circulation en ville et réaliser ainsi le transfert modal de la voiture vers les transports publics ou la mobilité douce à l'intérieur du périmètre urbain.

PROJET D'ARRÊTÉ PR-787 AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la piétonnisation en ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 335 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE RÉSOLUTION PR-792 AMENDÉE

Le Conseil municipal manifeste sa volonté de doter Genève de véritables zones réservées aux piétons, conformément aux objectifs précisés dans le plan directeur des chemins pour piétons adopté le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat ainsi que dans le plan directeur communal approuvé par les instances politiques communales et cantonales en 2009.

Il déclare soutenir la piétonnisation dont la première étape concerne les trois secteurs de Rive-Rues-Basses, Saint-Gervais et Pâquis.

Dans une deuxième étape, il soutiendra le principe général de voir le plus grand nombre possible de places de parc en surface supprimé pour favoriser la création de zones piétonnes étendues. Cette suppression sera compensée dans la mesure de l'espace disponible par la réaffectation de places de parc en sous-sol pour les habitant-e-s.

*9 février 2011***B. Rapport de minorité de M^{me} Alexandra Rys sur la proposition PR-787.**

Le Conseil administratif, apparemment unanime, a pris à bras-le-corps la question de la mobilité en ville et – fait suffisamment rare pour être relevé – a proposé une vision globale, où la piétonnisation de certaines rues va de pair avec la création d'un nouveau parking souterrain à Rive.

Si l'emploi du vocable «stratégie» est un peu audacieux pour décrire ce qui n'est, au fond, qu'une série de propositions concernant des rues spécifiques, on peut néanmoins saluer dans le dépôt simultané de la proposition PR-787 et de la proposition PR-792 (résolution relative à la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève), la volonté de répondre aux différents besoins de l'ensemble des habitants de la ville et de ses visiteurs.

Or, il est frappant de constater que la majorité de la commission refuse le compromis présenté par le Conseil administratif, pour ne retenir de la proposition PR-787 que la piétonnisation au motif qu'il faut «lutter contre l'accroissement de la mobilité». En affirmant cela, la majorité:

1. méconnaît la réalité statistique et
2. cherche à imposer un mode de vie à une partie de la population, ce qui, à notre sens, est largement plus grave.

Le trafic croît, en premier lieu pour les loisirs

Les dernières statistiques suisses sur la mobilité montrent que le trafic routier a continué d'augmenter depuis 2000, notamment en raison de la croissance de la population. Plus intéressant, elles indiquent également que le premier motif de déplacement est les loisirs, devant le travail et les achats. La distance journalière parcourue au titre des loisirs a augmenté de 41% depuis 1984, tandis que la durée des déplacements qui leur sont consacrés a plus que doublé. Cela est également vrai pour les cinq grandes villes suisses dont Genève fait évidemment partie¹. Cela signifie que les efforts entrepris, à juste titre, pour limiter, par exemple, le trafic pendulaire ne concernent que 23%² des déplacements et qu'ils seront inopérants sur le trafic de loisirs.

¹ Sur l'ensemble de la semaine, 41% des déplacements sont accomplis au titre des loisirs. Dans les cinq grandes villes, les loisirs représentent 39,2% des déplacements au plan local et 35,3% au plan supra-local (Microrecensement 2005, OFS, ARE, 2007).

² En nombre de déplacements.

Chercher par tous les moyens à réduire le trafic dans l'absolu équivaut donc à décréter que certain-e-s n'ont pas le droit d'avoir une voiture. Car, à l'évidence, on peut utiliser les transports publics en semaine pour se rendre à son travail et avoir besoin d'un véhicule privé le week-end. Mais, pendant la semaine, celui-ci devra bien être garé quelque part. Refuser cette évidence, c'est soit un défaut des capacités cognitives, soit l'expression d'une volonté dictatoriale.

Il manque actuellement déjà des places de stationnement

Lors de la précédente législature, le Conseil administratif avait fait analyser le nombre de places disponibles dans le quartier des Eaux-Vives. L'étude avait porté sur les zones bleues, le domaine public, ainsi que le stationnement illicite (!). Le quartier comporte 3886 places de parc, dont 2257 places publiques. Le taux d'utilisation des places de parc est de 105 à 110%. Avec un taux de motorisation de 442 véhicules pour 1000 habitants, c'étaient donc 450 places auxquelles il aurait fallu pourvoir.

On peut aussi comparer le nombre de macarons attribués et le nombre de places disponibles. Ainsi, pour les Eaux-Vives, à la fin décembre 2007, on dénombrait 2473 macarons délivrés pour 1641 places en zone bleue, soit un ratio de 1,5 voiture pour une place (incidence, le plus mauvais ratio de toute la ville, avec le secteur des Tranchées). Admettons qu'on veuille ramener ce ratio à 1,2 (valeur qui prévaut aux Pâquis), il manque aux Eaux-Vives 360 places.

Ce manque de places n'est pas une surprise car, depuis vingt ans, on ne fait que supprimer des places de stationnement pour véhicules privés au centre-ville. Une étude réalisée par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement en novembre 2004¹ sur l'hypercentre montre qu'entre 1985 et 2004 le nombre de places de stationnement a diminué de 200 (de 4500 à 4300 places).

Et, tout récemment, le plan directeur du stationnement, adopté par le Conseil d'Etat en août 2010, montre que – tous types de places pour voitures confondus (c'est-à-dire parking public, payant sur voie publique, gratuit limité et illimité) – le nombre de places disponibles au centre-ville a diminué de plus de 2000 unités entre 1990 et 2008!

Brandir une statistique du nombre de places de stationnement par habitant n'a strictement aucun sens en termes de planification urbaine, car l'utilité d'une place de stationnement dépend de son emplacement.

L'effet «aspirateur» n'existe pas

Ayant trouvé la formule facilement mémorisable d'«aspirateur à voitures», la gauche en a fait l'alpha et l'oméga de sa stratégie de la mobilité. Et pourtant,

¹ Evolution du stationnement sur la voie publique dans le centre de Genève, 1985-2004.

en 2006, lors de l'étude d'un parking à Pré-l'Évêque, la commission de l'aménagement avait entendu un représentant de ce qui était alors l'Office cantonal de la mobilité. Celui-ci avait expliqué qu'un parking aussi central ne générerait pas de trafic, ainsi que l'avait démontré une étude menée sur le parking des Minoteries où seuls 8% de véhicules sortaient aux heures de pointe. Cela s'explique au demeurant assez facilement, notamment en raison du fait que nombre de personnes du troisième âge habitent dans le centre-ville et n'utilisent leur voiture que le week-end.

Une offre de stationnement correcte est nécessaire aux commerces

Il est de notoriété publique (car attesté par diverses études) que les centres commerciaux situés en périphérie des villes sont attractifs pour deux raisons: la variété des commerces présents, ainsi que la facilité d'accès et de stationnement. Si la variété des commerces à l'hypercentre n'est pas à démontrer, ils ont, eux aussi, besoin d'être accessibles également aux voitures privées et de disposer de places de stationnement à proximité. Quoique cela puisse révéler des habitudes de l'homme de l'anthropocène, il n'en demeure pas moins qu'une distance de 300 mètres est la distance maximale jugée acceptable par un client entre une place de stationnement et sa destination finale.

Deux vagues d'études¹ ont été réalisées en 2000 et 2004 pour mesurer le comportement des clients des commerces des centres-villes des principales villes suisses. Si, en 2004, le centre-ville reste, pour 54% des personnes interrogées, le «centre commercial» le plus important, on constate que le nombre d'acheteurs ne résidant pas en ville a fortement diminué entre 2000 (51%) et 2004 (24%). Elle montre également que plus de la moitié (55%) des visiteurs – tous types de transports confondus – considèrent que le nombre de places de stationnement est insuffisant.

En conclusion, la minorité de la commission estime qu'une stratégie globale de mobilité implique simultanément la création de zones piétonnes et la réalisation de parkings habitants ainsi que de parkings desservant les zones de commerces auxquelles ils sont directement attachés. Ne pas reconnaître cela, c'est à la fois ignorer la réalité des choses et, pire, tenter d'imposer certains principes de vie qui, pour respectables qu'ils soient, relèvent de manière indiscutable et inaliénable du libre arbitre individuel. La majorité de la commission, en amendant la proposition PR-787 (de même que la proposition PR-792) de manière à en faire un fer de lance de la piétonnisation au détriment de toute vision globale d'aménagement et de mobilité et en refusant l'amendement de l'Entente qui proposait d'ajouter à l'article premier le texte suivant: «Ce crédit ne sera ouvert qu'une fois

¹ Einkaufen in der Innenstadt, Ergebnisse der Untersuchung Kundenverkehr Schweiz 2004, Bericht Stadt Genf, Durchführung Institut für Handelsforschung an der Universität zu Köln, Mai 2005.

l'autorisation de construire le parking des Clés-de-Rive délivrée et définitive», refuse du même coup un «compromis à la zurichoise». En faisant cela, la gauche confisque purement et simplement l'aménagement urbain.

La proposition PR-787 telle qu'elle a été amendée en commission est techniquement déraisonnable et politiquement dogmatique, aussi la minorité de la commission vous invite-t-elle à la refuser.

M. Adrien Genecand, président de la commission de l'aménagement (R).

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vu l'heure avancée, il me semble évident qu'il faudrait reporter ce débat à notre prochaine séance plénière. En effet, il nous occupera de toute façon largement plus d'une heure. De plus, vous vous doutez bien que nous demanderons un troisième débat et que, en conséquence, nous terminerons le traitement de ce dossier au mois de juin seulement.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais ici relever et déplorer que le projet qui constitue l'enjeu de ce débat, à savoir la piétonnisation d'une grande partie du centre-ville, n'ait pas été lié à celui des 200 rues piétonnes, un certain nombre de rues étant concernées par les deux projets. Cela signifie que la Ville aura certainement dépensé deux fois les crédits d'étude alloués, finalement, pour les mêmes rues...

Je déplore également que la gauche ait refusé de procéder à certaines auditions, car elle voulait faire du forcing pour voter en urgence ce projet – ce qui, à mon avis, n'a pas fait avancer les choses. A ce stade, mon rôle de président de la commission de l'aménagement consiste à regretter le comportement de l'Alternative, dans ce parlement qui se veut représentatif, car elle a bel et bien refusé d'entendre la population sur un sujet hautement important.

Je m'exprimerai tout à l'heure pour donner la position spécifique du Parti libéral-radical – sauf si, comme je le demande, le Conseil municipal accepte de reporter ce débat à notre prochaine séance plénière.

M^{me} Alexandra Rys, rapporteuse de minorité (DC). Mon rapport de minorité porte sur la proposition PR-787, c'est-à-dire sur la première étape de la stratégie de piétonnisation en ville de Genève.

La minorité de la commission de l'aménagement a eu plusieurs raisons de s'étonner, lors de la discussion sur cette proposition. Sa plus grande surprise a été probablement l'amendement consistant à supprimer le terme «stratégie» dans la formulation de ce projet. C'est d'autant plus surprenant que, pour une fois, le

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

Conseil administratif unanime nous avait présenté un projet qui tenait la route, qui satisfaisait des désirs légitimes en matière de zones piétonnes tout en offrant de compenser – et non de créer – des places de stationnement dans une zone particulièrement commerçante de notre ville. Le simple fait que la «petite vision à long terme» dont faisait preuve le Conseil administratif dans cette affaire ait été foulée aux pieds en commission n’a pas laissé de nous étonner!

Je ne reviendrai pas ici sur tous les arguments que je pourrais développer à cet égard, mais je m’en tiendrai à la position de la minorité de la commission de l’aménagement quant au fond du problème. Elle considère que la proposition PR-787 telle qu’elle a été amendée en commission est techniquement déraisonnable, car elle fait fi de la réalité des faits – et les faits, on le sait, ont la tête dure! Cette proposition est politiquement dogmatique!

La présidente. Merci, Madame Rys. Je suis désolée, j’ai commis une erreur en donnant la parole à la rapporteuse de minorité avant de la proposer au rapporteur de majorité, M. Carasso, et à la rapporteuse sur la proposition PR-792, M^{me} Heberlein Simonett.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett, rapporteuse (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en tant que rapporteuse sur la proposition PR-792, je rappelle que vous avez tous reçu un erratum, la semaine dernière, concernant le projet de résolution amendée figurant à la page 32 du rapport. Je vous prie donc de tenir compte de ces corrections, sinon le débat n’aura aucun sens. (*Rapport corrigé au Mémorial.*) Pour ma part, je ferai de même dans mes prochaines interventions.

M. Grégoire Carasso, rapporteur de majorité (S). Je m’exprimerai en ma qualité de rapporteur de majorité sur la proposition PR-787 – mais peu importe que l’on soit rapporteur de majorité ou de minorité, dans le cas présent, car les faits sont têtus, comme l’a dit M^{me} Rys tout à l’heure, et je fais volontiers mienne sa formule.

M. Genecand a accusé la commission de l’aménagement d’avoir bâclé ses travaux et refusé des auditions... Moi qui ai synthétisé tant bien que mal dans mon rapport les neuf séances consacrées aux trois objets dont nous débattons en ce moment, je suis bien placé pour rappeler que nous avons auditionné M. Christian Zaugg, M. Rémy Pagani, M. Yves Delacrétaz, MM. Olivier Norer et Jean Berthet, M. Pierre Maudet, plusieurs directeurs et chefs de service... sans oublier les représentants des associations: le secrétaire de l’Association des scootéristes et

motocyclistes, les représentants de l'Union genevoise des piétons, les représentants du Groupement transports et économie, les représentants de l'Association transports et environnement, la présidente de l'Association Pro Vélo Genève, le président et ingénieur circulation du Touring Club Suisse Genève (TCS), le président de la Maison de quartier des Eaux-Vives, l'attaché de direction à la Direction générale des affaires économiques, le directeur de la Direction générale de la mobilité (DGM)... J'ajoute à ce catalogue le directeur de Valartis Asset Management et les représentants de l'association Survivre aux Pâquis (Survap).

Nous avons donc procédé, au bas mot, à une petite quinzaine d'auditions... Vu ce nombre important, je conçois aisément que le président de la commission, M. Genecand, ait pu se mélanger les pinceaux dans son intervention de tout à l'heure! En tout cas, contrairement à ce qu'il a prétendu, à aucune occasion dans le cadre de ces neuf séances de commission dont il n'a présidé qu'une partie – de là vient peut-être l'erreur – nous n'avons refusé d'audition. Si tel avait été le cas, je pense que c'eût été à l'unanimité, en signe de bon sens. Mais nous avons auditionné toutes les associations connues et reconnues dans le domaine de la mobilité.

Premier débat

M^{me} Véronique Latella (R). Bonsoir à tout le monde! Ce soir, je parle beaucoup, c'est vrai! Lors d'un précédent débat, j'ai dit que j'étais femme au foyer, donc vous le savez tous, Mesdames et Messieurs. A mon sens, les Verts qui circulent tout le temps à vélo et n'utilisent pas les transports en commun ne se rendent pas compte du désordre qu'ils sèment avec leurs projets de piétonnisation!

M. Guy Zwahlen, président et ingénieur circulation du TCS, a bien souligné son mécontentement à cet égard. Je rappelle qu'il a demandé, au nom de tous les automobilistes, que les places de stationnement supprimées en surface soient compensées dans des parkings souterrains. Il ne s'agit pas d'augmenter le va-et-vient des voitures dans les périmètres concernés, mais vraiment d'offrir aux personnes qui souhaitent se rendre en ville en voiture la possibilité de le faire.

Leur refuser cela, c'est aussi dire aux femmes au foyer qui habitent la périphérie de rester chez elles, dans leur cuisine! C'est les dissuader de venir faire du shopping en ville! Cela me choque beaucoup! Vous qui siégez sur les bancs de la gauche et qui prétendez défendre la cause des femmes, vous êtes en train de leur donner l'ordre de rester chez elles!

M^{me} Vera Figurek (AGT). Tu es à côté de la plaque!

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

M^{me} Véronique Latella. Toi aussi, tu es à côté de la plaque! C'est bien là le problème! Si tu crois qu'être une maman qui s'occupe de ses enfants signifie rester à la maison sans avoir le droit d'aller en ville, tu te trompes! Une femme qui habite Perly doit pouvoir faire des achats ailleurs qu'à la Migros de son village! Ne poussez pas le ridicule jusqu'à prétendre que le cas que je vous donne en exemple n'existe pas!

Pour ma part, j'ai évolué et je circule désormais à trottinette, alors que je me déplaçais en voiture depuis 2002. En matière de difficultés de circulation, je me suis tapé tous les travaux du tram, donc je sais de quoi je cause! De 1986 à 2002, je me déplaçais à pied avec ma mère, puis j'ai pris la voiture jusqu'au 31 janvier 2011, jour où mon moteur a explosé! Depuis, j'ai ma trottinette... Je le répète, je sais de quoi je parle!

Il ne sert à rien de fermer des rues où les voitures ont besoin de passer. Les chauffeurs de taxi se plaignent de ces entraves à la circulation, de même que les professionnels comme les plombiers ou les chauffagistes, qui doivent pouvoir stationner pour se rendre sur les lieux de leurs interventions. Je pense que la gauche n'a rien compris à la réalité des gens qui travaillent et qui ont droit à leur liberté de mouvement dans les rues de Genève. (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, si je parle aussi fort, c'est parce que vous ne voulez pas m'écouter!

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Genecand, M^{me} Rys, M. Rubeli et M. Froidevaux, demandant de reporter le vote sur les rapports R-121 A, PR-787 A et PR-792 A à la prochaine séance. J' imagine que le fait que vous vous soyez exprimé sur cette motion d'ordre précédemment suffit amplement, Monsieur Genecand? Je passe donc directement au vote de cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 34 non contre 27 oui.

M. Gary Bennaïm (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – et conseillères municipales, si cela peut faire plaisir à certains... (*Brouhaha.*)

Mesdames et Messieurs, je trouve finalement aussi intéressant de s'adresser à une salle vide, quand l'intégralité des membres du Conseil municipal est à la buvette, qu'à une salle pleine où personne n'écoute par manque d'intérêt pour le sujet débattu... Mais ce n'est pas grave, Mesdames et Messieurs, je ferai comme si vous étiez intéressés...

Nous traitons ici des points qui se suivent et ne se ressemblent pas. Nous avons débattu des plans d'utilisation du sol (PUS), car nous avons envie d'avoir

un centre-ville vivant avec des magasins de proximité et des gens qui déambulent dans les rues, des espaces pour les vélos, les bus... Tout cela est bien beau mais, malheureusement, ce n'est pas ainsi que l'on fait fonctionner une cité!

La Ville de Genève est la plus grande des communes du canton, et elle a besoin du tourisme et du commerce. Nous ne pouvons pas laisser les pôles d'attraction se déplacer du côté de Balexert, de la France voisine, de Nyon, de Signy... Il y aura même des gens pour aller faire leurs courses directement à Morges ou à Gland, si c'est plus sympathique là-bas, plus ouvert au commerce et à l'échange.

J'ai l'impression, aujourd'hui, qu'en plus de continuer à garder des mines de charbon au centre-ville – nous en avons déjà parlé par le passé – on veut bloquer tout son développement en s'assurant que plus personne ne s'y rendra. Dans cet esprit, je propose d'ajouter carrément les fortifications et de fermer les portes de la ville assez tôt, mettons vers 10 h du matin, pour être bien sûrs de rester entre nous au centre et de ne laisser y entrer personne!

Ne nous leurrions pas. Il y a certes des gens qui sont très heureux de venir en ville à vélo, à vélomoteur, à trottinette, en patins à roulettes, à monocycle, à pied et peut-être même sur les mains, mais il y en a quand même beaucoup qui viennent en voiture! Ils doivent transporter des personnes, des objets encombrants, il y en a qui déménagent, il y a des plombiers qui transportent des tuyaux... Le centre-ville ne peut pas être seulement une grande promenade!

Nous voudrions créer des zones piétonnes ouvertes à tous, agréables, de vraies zones d'échange! Pas comme à la Rôtisserie depuis une dizaine d'années... Or, pour créer des zones d'échange, il faut donner aux gens l'envie d'échanger, et nous n'y parviendrons certainement pas en leur imposant un mode de transport plutôt qu'un autre. Dans ce sens, il faut accepter le fait que la voiture est un mode de transport!

En échange de l'aménagement de zones piétonnes, il faut que les gens puissent laisser leur voiture, leur moto, leur scooter ou leur vélo quelque part à proximité. Refuser les parkings en ville, c'est la même chose que vouloir maintenir les mines à charbon, les motos-sacoques ou les voitures Pic-Pic, sans parler des merceries qui ne sont plus rentables... C'est une vision étroite pour notre ville! C'est vouloir l'enfermer dans un carcan qui l'empêchera de se développer, ce que nous regretterons tous.

A nouveau, Mesdames et Messieurs, je fais appel à votre bon sens. Citez-moi une ville qui aurait réussi à se développer sans permettre la circulation automobile à proximité du centre! Prenons l'exemple de Zurich, dont nous avons parlé en commission et qui me paraît assez représentatif. Un jour, tout le monde s'est assis autour d'une table, les uns et les autres ont accepté de laisser tomber leurs dogmes et leurs positions figées, et ils se sont mis d'accord sur le fait que l'on ne peut pas avoir de centre-ville sans voiture.

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

D'accord, orientons-nous vers l'aménagement de zones piétonnes, mais réfléchissons aussi au fait que les places de stationnement supprimées en surface doivent être compensées en sous-sol, et qu'il faut construire des parkings à proximité du centre-ville pour permettre aux gens de s'y garer et de faire le reste du chemin à pied. Si toutes les parties concernées parviennent à se tendre la main, nous pourrions avancer dans le bon sens – que ce soit à pied, à vélo, en patins à roulettes ou en voiture! Il faut essayer de quitter ces positions figées qui ne nous mènent à rien!

A l'heure actuelle, un centre-ville ne peut se passer des gens qui le font vivre, qui font marcher les commerces et les restaurants. Pour cela, nous avons besoin de parkings. Si nous nous bloquons sur l'absence de parkings au centre-ville, le centre de gravité des affaires commerciales se déplacera et c'est notre cité qui y perdra. Je regrette que certains s'en tiennent à cette position dogmatique. Je le répète, je pense que des parkings sont nécessaires pour Genève et que la population ne comprendrait pas que l'on veuille étouffer le centre du canton.

M^{me} Patricia Richard (R). Une fois de plus, ce Conseil municipal prouve sa fidélité à l'adage bien connu: «Faites ce que je dis, pas ce que je fais!» Il fait des promesses, et il n'en tient aucune!

Je m'explique. Il y a moins d'une heure, dans cette enceinte, le président de la commission des travaux et des constructions nous a fait un grand laïus pour nous inciter à voter la troisième phase de la réfection de la plaine de Plainpalais. Or, nous avons promis des améliorations aux puciers, aux vendeurs du marché et à tous ceux qui attendent de pouvoir utiliser la plaine, mais vous ne leur avez pas dit la vérité, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! Vous avez voté le projet sans le mail piétonnier, alors que c'était le seul aménagement que réclamaient les marchands et les puciers!

Et voilà que, dans le cadre du débat qui nous occupe maintenant, vous recommencez à ne pas dire la vérité! Cela fait des siècles que vous nous parlez de la mort du centre-ville et de la nécessité d'aider les petits commerces, mais vous voulez jeter à la poubelle le parking des Clés-de-Rive, ce qui revient justement à provoquer la mort des petits commerces! (*Remarque de M^{me} Klopmann.*) Madame Klopmann, si vous voulez la parole, demandez-la en appuyant sur le bouton, comme tout le monde! Les commerçants, eux, veulent ce parking et ils en discutent. A ce débat participe notamment le président de l'Association des marchés de Genève, dont tout le monde sait qu'il a des tendances plutôt à gauche qu'à droite – il le dit d'ailleurs lui-même.

Le premier étage du parking des Clés-de-Rive serait réservé aux camions des maraîchers, ce qui leur permettrait de stationner en sous-sol juste en des-

sous du marché. Ainsi, ils ne pollueraient pas, il n'y aurait pas de véhicules qui n'en finissent pas de tourner pour trouver une place, mais seulement des voitures garées en sous-sol qui ne ressortiraient pas avant la fin du marché. Voilà de l'écologie! Des camions qui ne tournent pas pendant des heures, qui ne polluent ni n'encombrent pendant le déchargement, qui ne doivent pas être déplacés sans cesse jusqu'au moment du démontage du stand... Cette proposition de parking va dans le sens des marchands et répond à leurs attentes.

Mais on promet plein de choses et, quand il s'agit de les voter, on n'accepte plus rien! Plus de parking pour les marchands et les commerçants, le centre-ville va crever! Et c'est dommage! Pendant ce temps, la gauche continue à prétendre qu'elle défend les petits commerces... Eh bien, ce n'est pas vrai! Si elle refuse le parking des Clés-de-Rive, ce soir, elle montrera aux petits commerçants qu'elle s'en fiche, si le centre-ville meurt! Résultat: tous ses habitants rachèteront des voitures pour aller faire leurs courses à Balexert, à Vernier ou en France voisine, où il y a de grands parkings et où l'on trouve tout ce dont on a besoin!

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous êtes en train de faire exactement l'inverse de ce que vous prétendez! Mais nous, nous ne sommes pas dupes! Vous dites une chose et vous en faites une autre! Cela s'appelle se moquer de la tête du client!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). L'enjeu de tout ce dossier, c'est évidemment le commerce, le sens de la ville et son achalandage, le risque de voir se développer des centres commerciaux en périphérie. Ces points ont été abordés par les intervenants précédents.

Pour ma part, je verrai la question sous l'angle des habitants. En ville de Genève, nous disposons d'un instrument dont la mise en place a été difficile et qui devrait permettre la requalification du centre-ville en faveur des habitants; je veux bien sûr parler des PUS. C'est là un débat délicat, mais où il y a consensus sur un point: la nécessité de donner aux habitants la possibilité de se réinstaller en ville. Pour ce faire, en plus de l'habitat, il faut garantir la mobilité. Cette évidence n'est guère contestée aujourd'hui. Il est difficile d'habiter quelque part sans une mobilité assurée. Je ne dis pas que chaque foyer doit avoir une voiture, mais que tout le monde a droit à la mobilité; or, cette dernière est fonction des besoins propres de chacun.

En l'espèce, la résolution de la proposition PR-792 amendée par la commission de l'aménagement, c'est-à-dire amputée du projet de parking des Clés-de-Rive, est contraire au PUS, cet instrument pourtant plébiscité par la majorité Alternative du Conseil municipal – une majorité au demeurant bien silencieuse, ce soir! Je dirais même plus: elle est lamentablement et pitoyablement silen-

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

cieuse! Bien qu'ironique et bruyante, elle reste muette sur le problème de fond et feint d'ignorer qu'il y a un lien nécessaire entre l'habitat et la mobilité.

Le parking des Clés-de-Rive ne créerait aucune place supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Et cela, Mesdames et Messieurs de la gauche, c'est votre magistrat chéri, votre magistrat fétiche qui vous l'a dit! Je remarque au passage qu'il est le seul membre du Conseil administratif à être resté parmi nous dans cette enceinte, depuis un moment... C'est à croire qu'il est tombé sur le Pierrot noir dans la dernière partie de cartes et qu'il s'y colle pour rester! Je le salue car, depuis un certain temps, nous ne voyons que M. Pagani suivre nos débats! (*Applaudissements.*) Vous avez raison, Mesdames et Messieurs, je m'associe à vos applaudissements! Votre magistrat a du mérite!

En effet, il vous a donné la garantie que le parking des Clés-de-Rive, pour lequel il s'est battu, ne comporterait aucune place supplémentaire dans le secteur concerné. Par conséquent, tout débat sur les aspirateurs à voitures, sur la concurrence de ce parking par rapport à ceux qui existent déjà – en particulier le P+R de la Nautique ou de Genève-Plage – n'a strictement aucun sens. Il n'y a de véhicules supplémentaires qui circulent que dans la mesure où il y a des places de stationnement supplémentaires, or le parking des Clés-de-Rive n'en apporte aucune! En revanche, il garantit des améliorations essentielles pour la qualité de vie au centre-ville. Les habitants pourront bénéficier de places de stationnement qui leur seront réservées, et nous pourrions créer un espace vert tout simplement magnifique!

Songez à la rue Pierre-Fatio: il faut bien reconnaître que son état actuel est désespérant! Mon ami Queloze dirait même que c'est l'endroit le plus désespérant de Genève après la plaine de Plainpalais! Eh oui, il y a des hiérarchies à respecter... La plaine de Plainpalais – en tout cas, ces vingt dernières années – a atteint des sommets en matière de catastrophe, mais la rue Pierre-Fatio rivalise avec succès! Rails de tram pourris, goudron perclus de trous de toutes parts, dépôts de bus en général rouillés, espaces totalement gâchés au centre même de la ville...

Et cela, sur un axe qui bénéficie d'une perspective magnifique puisque, depuis le rond-point de Rive, on peut accéder à l'un des parcs les plus somptueux de la ville avec en arrière-fond le jet d'eau et le lac, ainsi que les hôtels qui le bordent. Certes, ils sont cachés par des arbres trop grands qu'il faudrait peut-être abattre, mais le magistrat Tornare n'est pas présent pour faire cette suggestion...

Il est donc insensé de ne pas avoir d'ambition pour la rue Pierre-Fatio et pour ce quartier d'habitation où il y a une certaine mixité entre les activités commerciales et les services qui correspond à l'objectif des PUS. C'est un quartier qui se développe de manière harmonieuse et efficace. A-t-il besoin d'un parking? La gauche dit que non, et nous sommes d'accord! Il n'a pas besoin d'un parking! Nous applaudissons quand nous entendons cette affirmation!

Mais que prévoit le projet de parking des Clés-de-Rive? La suppression de toutes les places de stationnement en surface. Comment peut-on faire partie des Verts et s'y opposer? Comment peut-on être favorable à la mobilité douce et refuser une telle perspective? Certes, mot abject à l'oreille des écologistes, ces places seront «compensées». Mais c'est ce que veut le bon sens! Pour atteindre un objectif d'une telle qualité, on n'a pas le droit de se cacher derrière son petit doigt et ses idées préconçues!

On doit applaudir l'extension du parc qui longe le lac vers le rond-point de Rive, le développement de la piétonnisation et l'appropriation de cet espace par les habitants! Il faut s'en réjouir et s'en féliciter, d'autant plus que ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants et de favoriser le commerce de proximité.

Alors, abandonnons les grands propos généraux qui ne sont que propagande pour affiches électorales, mais qui ne relèvent pas du bon sens. Nous avons toujours apprécié ce qui est beau et bon. Or, le parking des Clés-de-Rive est un beau et bon projet! Par conséquent, le groupe libéral espère le Conseil municipal apte à réviser son jugement avec l'enthousiasme qui marque cette fin de la législature. Nous l'invitons à considérer que le parking des Clés-de-Rive est un projet sain. Il n'y en a pas eu tant que cela, au cours de ces derniers quatre ans, et celui-ci est le plus brillant. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, il serait fâcheux de terminer cette législature par un faux pas en refusant de donner raison à votre magistrat!

M. Adrien Genecand (R). J'allais justement dire à quel point je soutiens le magistrat Pagani dans cette affaire... Le projet de parking des Clés-de-Rive présenté par le Conseil administratif dans la formulation initiale des propositions PR-787 et PR-792 est non seulement merveilleux, mais plein de bon sens! Non, je n'exagère pas! Je n'exagère jamais! Les caméras de TV Léman bleu sont éteintes, de toute façon...

Mesdames et Messieurs de la gauche, je vous rappelle à la raison! Si nous en sommes là, ce soir, c'est parce que, une fois de plus, nous n'avons pas réussi à nous entendre sur un problème lancinant en ville de Genève, à savoir la mobilité. Nous avons à traiter ici un bon projet, puisqu'il s'agit de réaménager des rues qui, comme l'a souligné mon collègue Jean-Marc Froidevaux à propos de la rue Pierre-Fatio, sont de véritables catastrophes en termes d'aménagement. Il s'agit là d'un projet concerté, car le Conseil administratif a réuni toutes les parties concernées, dont un certain nombre d'associations, pour trouver un compromis.

Je suis le premier à admettre ma déception en raison du fait que, en tant que conseillers municipaux, nous n'avons pas pu participer aux négociations autour de ce projet. Cela aurait certainement évité toutes les discussions et auditions que

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

nous avons dû mener en commission aux frais du contribuable. Mais enfin, il a fallu en passer par là.

Si nous acceptons ce soir les projets tels qu'amendés par la majorité de la commission de l'aménagement, nous votons un projet qui ne verra pas le jour, puisque je peux d'ores et déjà annoncer qu'il sera attaqué en référendum. Je ne pense pas qu'il aboutira, vu le contexte, c'est-à-dire la réalisation du premier volet des 50 rues piétonnes, sans parler des 150 qui suivront! Vous pensez bien, Mesdames et Messieurs, que la fermeture à la circulation de toutes ces rues – on dit que ce sera une sur trois! – impliquera des mesures compensatoires, car il deviendra vraiment difficile de circuler!

Avec la résolution PR-792 dans sa formulation initiale, nous avions la possibilité d'adopter une vraie vision pour le centre-ville. Nous aurions pu dégager les axes principaux de leur encombrement et préserver les rues de quartier en les piétonnisant, grâce à la création d'un parking souterrain pour canaliser les voitures en leur permettant de stationner à proximité du centre-ville. Voilà ce que nous risquons de perdre!

On imagine aisément que, pour chaque rue concernée, il se trouvera des citoyens qui ne seront pas d'accord de voir disparaître les places de stationnement blanches ou bleues supprimées dans le cadre de la stratégie de piétonnisation! La rendre réalisable nous prendra alors au moins deux à trois ans, alors que nous aurions pu ce soir, d'un commun accord, décider de donner enfin à Genève le centre-ville qu'elle se doit d'avoir: un centre-ville piétonnier avec un parking à proximité, comme dans toute grande ville d'Europe.

Mais si la gauche veut encore une guerre de tranchées, elle l'aura! Tant pis! Nous ne la mènerons pas avec joie, mais nous la mènerons. Nous avons, nous aussi, envie de piétonniser le centre-ville pour le rendre plus agréable et améliorer son aménagement mais, s'il faut passer par un référendum, nous le ferons!

Néanmoins, afin de laisser à l'Alternative la possibilité de se retourner, je lui donne le choix d'une dernière réflexion en déposant un amendement qui consiste à revenir au projet initial du Conseil administratif. Je le répète, c'était un projet pondéré qui satisfaisait tout le monde! Tel est le célèbre compromis suisse qui a toujours permis de réaliser de grands projets d'aménagement! Nous aimerions donc revenir à la mouture initiale de la résolution PR-792 et du projet d'arrêté PR-787, afin de pouvoir les voter à l'unanimité:

Projets d'amendements

Rétablir la version initiale de la résolution PR-792 et du projet d'arrêté PR-787.

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avance du soutien que vous apporterez à mes amendements et je vous souhaite une bonne soirée!

Deuxième débat

Mise aux voix, la résolution R-121 est acceptée par 33 oui contre 27 non.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal s'oppose à la construction de mégaparkings en ville afin de respecter les normes OPBruit et OPAir et entend, en contrepartie, soutenir la création de parkings d'échange en périphérie en vue de diminuer la circulation en ville et réaliser ainsi le transfert modal de la voiture vers les transports publics ou la mobilité douce à l'intérieur du périmètre urbain.

Mis aux voix, l'amendement de M. Genecand à la résolution PR-792 est refusé par 33 non contre 27 oui.

Mise aux voix, la résolution PR-792 amendée par la commission est acceptée par 32 oui contre 27 non.

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal manifeste sa volonté de doter Genève de véritables zones réservées aux piétons, conformément aux objectifs précisés dans le plan directeur des chemins pour piétons adopté le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat ainsi que dans le plan directeur communal approuvé par les instances politiques communales et cantonales en 2009.

Il déclare soutenir la piétonnisation dont la première étape concerne les trois secteurs de Rive-Rues-Basses, Saint-Gervais et Pâquis.

Dans une deuxième étape, il soutiendra le principe général de voir le plus grand nombre possible de places de parc en surface supprimé pour favoriser la création de zones piétonnes étendues. Cette suppression sera compensée dans la mesure de l'espace disponible par la réaffectation de places de parc en sous-sol pour les habitant-e-s.

Résolution et propositions: mégaparkings et stratégie de piétonnisation

Mis aux voix, l'amendement de M. Genecand au projet d'arrêté PR-787 est accepté par 32 oui contre 27 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PR-787 initial est accepté par 32 oui contre 27 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 335 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

M. Adrien Genecand (R). Madame la présidente, je demande évidemment le troisième débat.

La présidente. Je précise à cette assemblée que le troisième débat n'est possible que sur l'arrêté PR-787. Je mets aux voix votre demande, Monsieur Genecand, qui doit être acceptée par le tiers de l'assemblée...

Mise aux voix, le troisième débat est accepté par 24 oui contre 31 non.

La présidente. Nous aurons donc un troisième débat sur la proposition PR-787 à une date ultérieure.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif avait formellement décidé de ne pas intervenir dans vos travaux. Nous vous avons soumis les propositions PR-787 et PR-792, c'était à vous de vous déterminer à leur sujet et de vous prononcer sur leur formulation.

Nous avons parfaitement saisi les positions de nos groupes respectifs quant à ce projet, mais c'était faire preuve d'un acte volontariste que de vous proposer ce compromis. (*Brouhaha.*) Soyez attentifs à mes propos, sinon cela compliquera tout! Dans un premier temps, nous avons donc fait un effort important sur nous-mêmes pour trouver ce compromis, grâce à la délégation à l'aménagement du territoire.

Par la suite, dans le cadre de ces procédures qui s'appellent des demandes préalables – et que, dans le cas présent, nous avons signées – nous avons accepté d'envisager deux projets, à savoir celui des Clés-de-Rive sous la rue Pierre-Fatio et celui du parking sous-lacustre promu par Jean de Toledo, président du parking du Mont-Blanc. Il y a une semaine, nous avons reçu la demande définitive pour le parking des Clés-de-Rive et le Conseil administratif s'est prononcé défavorablement quant à l'ouverture de chantier. Cela signifie que l'exécutif, qui n'a pas changé de composition, s'est rallié aux groupes auxquels appartiennent la majorité de ses magistrats.

De fait, le compromis proposé au départ n'est plus valable. Les uns et les autres en tireront les conséquences qu'ils voudront, il ne m'appartient pas de le faire. En tout cas, le projet initial n'est visiblement plus acceptable pour la majorité du Conseil administratif sortant – mais j'imagine qu'il en ira de même avec le nouvel exécutif qui lui succédera le mois prochain. Il tient à ceux qui demandent le troisième débat d'assumer leur position. Pour l'heure, je leur signale que le Conseil municipal aura à prendre position également en ce qui concerne le droit de superficie. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs!

15. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu la motion suivante:

- M-970, de MM. *Yves de Matteis, Benaouda Belghoul, Christophe Dunner, M^{mes} Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Martine Sumi, Ariane Arlotti et Maria Pérez*: «Petite enfance: des crèches pour toutes les familles... Toutes?»

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administrati 7242
2. Communications du bureau du Conseil municipal 7242
3. Motion du 24 novembre 2010 de MM. Bayram Bozkurt, Georges Breguet, Alexandre Wisard, Christophe Dunner, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Armand Schweingruber, Roland Crot, Sylvain Clavel, Jacques Baud, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christian Zaugg, M^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, Sandra Golay, Florence Kraft-Babel, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Annina Pfund, Véronique Paris, Maria Casares, Ariane Arlotti et Salika Wenger: «Prévoir des lieux de vie pour nos aîné-e-s» (M-956) 7242
4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 597 000 francs pour le renouvellement des équipements techniques (projecteurs et sonorisation) des deux salles de cinéma de la Maison des arts du Grütli (PR-850 A) 7250
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 105 790 francs, soit:
 - un montant de 16 101 000 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant les allées périphériques de part et d'autre;
 - un montant de 9 272 800 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué uniquement de l'allée périphérique de la moitié sud, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons;

- un montant net de 731 990 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 370 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 855 360 francs (PR-753 A). Troisième débat 7254
- 6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 840 000 francs destiné à la rénovation et surélévation d'un bâtiment situé à la rue de Lausanne 27, parcelle N° 3060, feuille 63 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-801 A) . . 7272
- 7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 mars 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 1 035 000 francs, soit:
 - un crédit net de 869 200 francs destiné aux travaux d'aménagement de la deuxième étape de «l'allée Grand-Pré», prévoyant l'intégration d'une œuvre d'art de Fabrice Gygi, offerte à la Ville par A&A Real Estate Grand-Pré SA, déduction faite de 36 000 francs, représentant la part de réalisation du trottoir privé, assurée par le propriétaire du bâtiment D1366, soit un montant brut total de 905 200 francs;
 - un crédit net de 165 800 francs destiné à la réalisation de la prolongation du réseau public d'assainissement de «l'allée Grand-Pré», déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 30 800 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 20 200 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments D1366, D233 et D1303, soit un montant brut total de 216 800 francs;
 - une donation par A&A Real Estate Grand-Pré SA de l'œuvre d'art de Fabrice Gygi, d'une valeur de 497 768 francs (PR-786 A) 7277
- 8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé» (P-239 A). 7283
- 9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la restitution de la totalité du temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette» (P-258 A) . . . 7299

10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 614 300 francs destiné aux travaux de réalisation d'un trottoir en béton du côté pair de l'avenue d'Aïre (PR-810 A). 7311
11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise (PR-852 A) 7319
12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une placette à la place Grenus» (P-250 A). 7346
13. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 8 400 000 francs, soit:
 - un crédit de 8 232 000 francs destiné à l'agrandissement et à la transformation de l'espace de vie enfantine Le Gazouillis, situé à la rue Lamartine 2, sur la parcelle 3552, feuille 31 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;
 - un crédit de 168 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme antieffraction pour l'espace de vie enfantine Le Gazouillis, situé à la rue Lamartine 2, sur la parcelle 3552, feuille 31 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève (PR-804 A). 7356
14. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement chargée d'examiner:
 - la résolution du 21 avril 2009 de M. Christian Zaugg, M^{mes} Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Sarah Klopmann et Sandrine Burger, renvoyée en commission le 2 décembre 2009, intitulée: «Pas de mégaparkings en ville de Genève!» (R-121 A);
 - la proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-787 A/B);

– la proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif à la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-792 A) .	7365
15. Propositions des conseillers municipaux	7413
16. Interpellations	7413
17. Questions écrites	7413

La mémorialiste:
Marguerite Conus